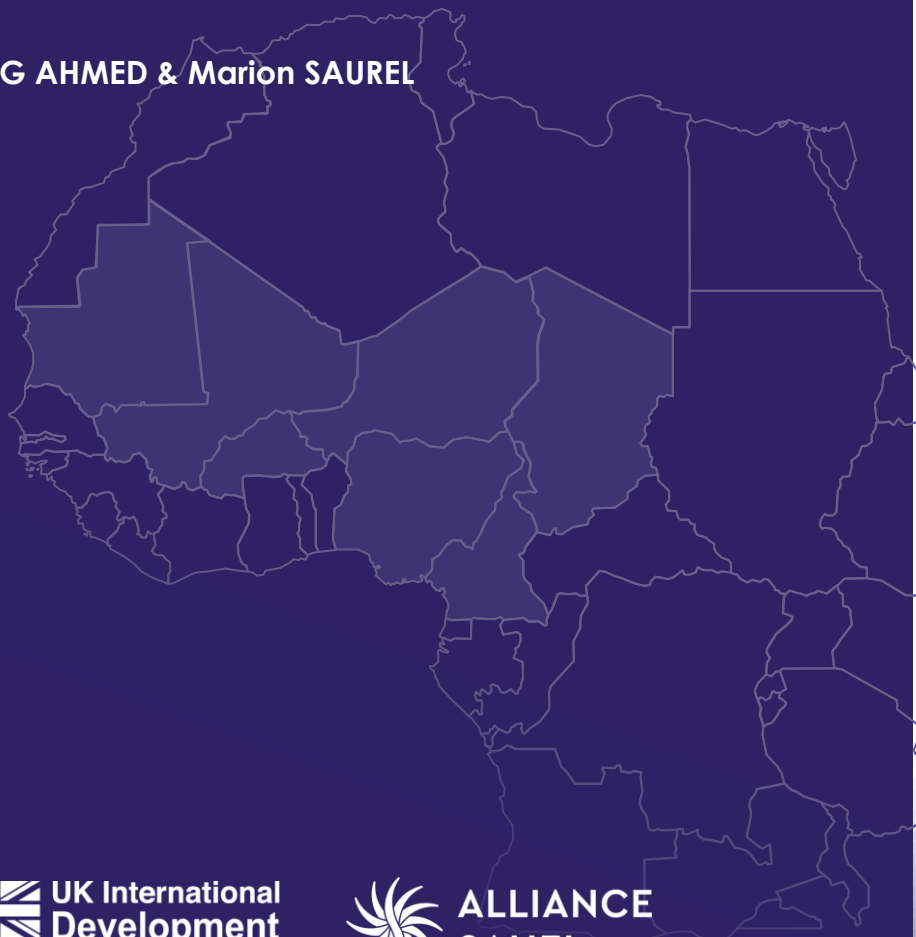


Enjeux de protection dans des contextes de crises prolongées et de pays fragiles en Afrique de l'Ouest : articulation des réponses entre urgence et développement

Rapport final

05 décembre 2024

Hamada AG AHMED & Marion SAUREL



Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de l'AFD, de ses partenaires ou financeurs.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

Hamada AG AHMED , Marion SAUREL, (20 décembre 2024), Enjeux de protection dans des contextes de crises prolongées et de pays fragiles en Afrique de l'Ouest, Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel, Production Padas.

<https://padas-minka.fr>

SOMMAIRE

● RESUME EXECUTIF.....	8
● ABSTRACT.....	10
● PARTIE I. RAPPEL DES ELEMENTS ESSENTIELS DU RAPPORT DE DEMARRAGE	12
I. INTRODUCTION	13
A. RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE ET DE JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	13
B. PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE.....	13
II. REVUE DE LA DOCUMENTATION	14
A. CADRE JURIDIQUE DE LA PROTECTION	14
B. INITIATIVES POLITIQUES INTERNATIONALES POUR LA PROTECTION	14
C. DOCUMENTATION INSTITUTIONNELLE OPERATIONNELLE HUMANITAIRE	15
D. L'APPROCHE DE LA FRAGILITE COTE DEVELOPPEMENT	15
E. DOCUMENTATION RELATIVE A LA SITUATION DES PAYS DU GOLFE DE GUINEE.....	15
III. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL	16
A. CONCEPTS CLES LIES A LA PROTECTION	16
I. Droits humains, Droit International Humanitaire, Droit des réfugiés	16
II. La protection.....	16
III. Vulnérabilité, risques de protection, violation de droits.....	18
B. CONCEPTS RELATIFS AU CONTEXTE DE L'ETUDE	18
C. CADRE GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE	18

IV. RAPPEL DES HYPOTHESES DE RECHERCHE	18
V. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE.	19
VI. EQUIPE PROPOSEE	20
VII. RAPPEL DU PLAN DE TRAVAIL ET DES LIVRABLES ..	20
VIII. RAPPEL DES RESULTATS ATTENDUS ET DE L'IMPACT POTENTIEL.	22
IX. CONCLUSION DU RAPPORT DE DEMARRAGE	22
● PARTIE II. COLLECTE, CONSTATATION, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS.	23
I. LA COLLECTE DE DONNEES.	24
II. LES CONSTATS	25
○ QUESTION DE RECHERCHE 1 : DETERMINER COMMENT L'AFD SE PERÇOIT ET SE SITUE DANS LE SPECTRE DES ACTIONS POSSIBLES EN MATIERE DE PROTECTION.	26
Sous question 1.1. Comment les programmes de développement (AFD et autres bailleurs) ayant dans l'objectif l'atteinte des ODD 2030, participent-ils à améliorer la protection des populations ?	26
Sous question 1.2 Comment la problématique de la protection est-elle abordée par les bailleurs de développement dont l'AFD ?	30
Sous question 1.3. Au Sahel et dans les pays côtiers du Golfe de Guinée, quelle est l'efficacité ressentie des programmes de développement, en matière de protection face à la dégradation du contexte ?	32
○ QUESTION DE RECHERCHE 2 : DETERMINER SI LES INTERVENTIONS REGULIERES DES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT (DONT L'AFD) ONT UN EFFET PROTECTEUR ET PLUS SPECIFIQUEMENT PREVENTIF SUR LES VIOLATIONS DE DROIT ATTENDUES DANS LE CADRE D'UN CONTEXTE EN DEGRADATION.	37
Sous-question 2.1 Dans quelle mesure, les programmes réguliers de développement (y compris ceux financés par l'AFD) dans des contextes fragiles et dégradés, présentent-ils un caractère protecteur et préventif des violations de droit ?	37
Sous question 2.2 Dans les contextes fragiles, dans quelle mesure les appuis développement incluent-ils la possibilité d'une dégradation du contexte ?	38
Sous question 2.3 Les objectifs de protection des projets sont-ils définis sur la base d'objectifs communs établis entre les acteurs humanitaires et de développement à un niveau stratégique élevé ?	39

QUESTION DE RECHERCHE 3 : DE QUELLES APPROCHES LES BAILLEURS DE DEVELOPPEMENT COMME L'AFD POURRAIENT-ILS S'INSPIRER POUR AMELIORER LA PREVENTION ET LA PREPARATION FACE AUX RISQUES CROISSANTS DE VIOLATIONS DES DROITS ET A LA DEGRADATION DES CONTEXTES FRAGILES ?	41
→ Axe 1 : Soutenir la veille contextuelle en protection.....	41
→ Axe 2 : Systématiser l'utilisation des analyses «Ne Pas Nuire» et de sensibilité aux conflits pour permettre le maintien et l'adaptation des opérations dans des zones fragiles en dégradation.....	46
→ Axe 3 : Cohésion et protection : renforcer l'impact des projets par une approche locale	48
→ Axe 4 Réinvestir plus fortement les programmes traditionnels de développement local intégré et d'équilibre agro-pastoral.....	52
→ Axe 5 : Soutenir les institutions nationales de sécurité sociale et de contingence pour une intégration proactive des enjeux de protection.	55
→ Axe 6 : Contribuer à la prévention et à la réduction de la conflictualité au niveau local.....	57
→ Axe 7 : Maintien de l'accès aux services essentiels y compris durant les pics de crise : l'approche de "protection multisectorielle intégrée".	60
→ Axe 8. Synergies multi-niveaux et dialogue politique pour une réponse coordonnée.....	62
→ Axe 9 : Post-conflit, soutenir les initiatives de justice réparatrice et transitionnelle	63
○ QUESTION DE RECHERCHE 4 : LES MODALITES OPERATIONNELLES ET CONTRACTUELLES ACTUELLES DE L'AFD DOIVENT-ELLES ETRE AJUSTEES POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'APPROCHES PREVENTIVES EN MATIERE DE PROTECTION DANS LES CONTEXTES EN DEGRADATION ?.....	65
Sous question 4.1 Quelles sont les modalités contractuelles et les aspects spécifiques à prendre en considération dans des contextes fragiles ?.....	65
Sous question 4.2 Ces aspects sont-ils déjà présents dans les contrats de l'AFD ou nécessitent-ils des ajustements ?	69
III. RECOMMANDATIONS.	71
A. ANCRER LA PROTECTION COMME PRIORITE INSTITUTIONNELLE STRATEGIQUE ET RENFORCER LA POSITION DE L'AFD DANS LA STRATEGIE FRANÇAISE "PREVENTION, RESILIENCE ET PAIX"	71
➤ RS 1 : Faire de la protection une priorité institutionnelle stratégique dans les zones fragiles.....	71
➤ RS 2 : Soutenir la veille pour anticiper et prévenir les crises en zones fragiles	72
➤ RS 3 : Participer aux dialogues stratégiques et techniques internationaux sur la protection.	72

➤ RS 4 : Assurer l'intégration et la maîtrise de cadres administratifs et financiers flexibles dans les procédures standards de l'AFD72

B. RENFORCER L'IMPACT PROTECTEUR DES APPUIS DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRAIN AVEC DES ACTIONS CONCRETES ET EFFICACES..... 72

➤ RO 1 : Renforcer les analyses contextuelles et de protection pour une meilleure adaptation des réponses73

➤ RO 2 : Renforcer la protection transversale ("*Protection mainstreaming*") systématiser des analyses Ne Pas Nuire et de sensibilité aux conflits.73

➤ RO 3 : Développer les approches locales, communautaires.....74

➤ RO 4 : Dans les zones agro-pastorales, promouvoir la résilience qui passe par l'équilibre entre agriculture et pastoralisme.74

➤ RO 5 : Soutenir les mécanismes nationaux de contingence et de protection sociale adaptative pour une réponse souveraine aux crises.....75

➤ RO 6 Mettre en place des mécanismes de stabilisation et de résilience multisectoriels en réponse aux crises imminentes.....75

➤ RO 7 : Dépasser les limites de l'aide projet, renforcer les synergies opérationnelles, promouvoir la coordination stratégique.....75

C. ADAPTER LES MECANISMES CONTRACTUELS, ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS POUR PLUS DE FLEXIBILITE OPERATIONNELLE DANS LES ZONES FRAGILES..... 77

➤ Dans le document de la demande de financement77

➤ Contrat et convention de financement.....78

➤ Gestion administrative et financière de l'appui par le bailleur78

IV. CONCLUSION DE L'ETUDE 79

● ANNEXE 1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 82

● ANNEXE 2. GLOSSAIRE, LISTE DES ABREVIATIONS... 87

● ANNEXE 3. REVUE DE LA DOCUMENTATION 88

A. SYNTHÈSE DE LA DOCUMENTATION PUBLIQUE SUR LA PROTECTION EN CONTEXTE FRAGILE. 88

I. Cadre juridique de la protection88

II. Les initiatives politiques internationales pour la protection89

III. La documentation institutionnelle opérationnelle humanitaire.....90

IV. L'approche de la fragilité côté développement.....91

V. La documentation relative à la situation des pays du Golfe de Guinée et aux réponses envisagées.....91

● ANNEXE 4. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL. ... 94

A.	LES CONCEPTS CLES LIES A LA PROTECTION.	94
I.	Droits humains, Droit International Humanitaire, Droit des réfugiés.	94
II.	La protection.	94
III.	Vulnérabilité, risques de protection, violation de droits.	97
IV.	La prévention en matière de protection	98
B.	LES CONCEPTS RELATIFS AU CONTEXTE DE L'ETUDE.	99
I.	La fragilité.	99
II.	Le nexus humanitaire-développement, ... et paix.	99
III.	Les principes humanitaires.	100
C.	LE CADRE GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE.	100
I.	Les pays du Golfe de Guinée, affectés par l'expansion de la crise sahélienne.	100
II.	Les pays du Sahel en Afrique de l'Ouest.	101

● RESUME EXECUTIF

Cette étude examine l'articulation entre les interventions d'urgence et de développement pour renforcer la protection des droits humains – définie comme l'ensemble des actions visant à assurer la sécurité et le respect des droits fondamentaux des populations – dans des contextes de crises prolongées et de fragilité en Afrique de l'Ouest. Elle se concentre principalement sur les pays du Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin), confrontés à l'expansion de l'instabilité sahélienne, en s'appuyant sur l'expérience acquise par les acteurs et bailleurs de développement dans la gestion de la crise au Sahel au cours de la dernière décennie.

Dans ce cadre, le rapport examine comment l'AFD et d'autres bailleurs de développement peuvent adapter leurs approches pour prévenir efficacement les violations des droits dans des contextes fragiles similaires à ceux du Sahel et des pays du Golfe de Guinée. L'étude analyse ainsi la pertinence et l'impact des interventions courantes des bailleurs de développement, notamment celles de l'AFD, en matière de protection, elle propose des pistes opérationnelles impactantes adaptées aux objectifs des acteurs de développement et examine les adaptations nécessaires des cadres administratifs et financiers pour accompagner les opérations dans ces environnements complexes.

Pour cela, l'étude repose sur une analyse documentaire, des entretiens avec des experts régionaux et nationaux, ainsi que sur l'examen de projets menés au Sahel et dans les pays côtiers.

L'étude fait ressortir plusieurs constats clés :

- La très large définition de la protection induit le fait qu'elle soit difficile à appréhender et source de confusion pour des acteurs non-initiés, mais que la compréhension de ce sujet est plus simple dès lors qu'elle est abordée sous l'angle du maintien de la cohésion et des services aux populations dans les zones déstabilisées.
- Dans les zones fragiles, seuls quelques projets des bailleurs de développement, comme ceux financés par l'instrument Minka de l'AFD, parviennent réellement à protéger les droits des populations en amont et durant les crises grâce à des objectifs de protection clairs, des approches flexibles et une coordination opérationnelle avec les acteurs humanitaires. Dans ces contextes instables, la majorité des interventions de développement restent globalement trop diffuses et manquent d'impact tangible en matière de protection, entravées par une maîtrise limitée des dynamiques de conflit sur le terrain et une faible intégration des outils techniques de protection, tels que les approches "Ne Pas Nuire" et les analyses de sensibilité aux conflits.
- Bien que le principe de « centralité de la protection » implique que toutes les interventions internationales devraient contribuer à la protection des populations, celle-ci reste souvent perçue comme relevant uniquement de l'humanitaire. Pourtant, les bailleurs de développement ont un rôle essentiel dans la prévention des violations de droits en amont des crises, en soutenant des initiatives telles que la veille en matière de protection, l'intégration systématique des analyses « Ne Pas Nuire » et de sensibilité aux conflits, le renforcement des institutions nationales de protection sociale et de contingence, ainsi que le maintien des services essentiels administratifs et judiciaires au plus près des populations, même en période de déstabilisation. La relance de programmes de développement intégrés, pour apaiser les conflits d'usage par des approches communautaires et traditionnelles de résolution des conflits, s'inscrit également dans cette logique. Ces approches, permettent de contribuer

efficacement et directement à la protection des personnes, de manière tangible, tout en étant de réels appuis de développement, c'est-à-dire structurants, en appui aux autorités locales/nationales, contribuant à la cohésion sociale, à rapprocher l'État des citoyens.

- Dans les contextes fragiles, intervenir en protection impose aux bailleurs de développement d'adapter leurs opérations et contrats pour assurer le maintien des interventions dans des zones complexes et instables. Cela nécessite une flexibilité contractuelle et opérationnelle renforcée, ainsi qu'une prise de risques encadrée grâce à des outils comme les « *crisis modifiers* ». Bien que certains bailleurs aient déjà fait des avancées, comme l'EUTF pour l'UE ou l'instrument MINKA pour l'AFD, la flexibilité et la gestion des risques dans les zones fragiles demeurent, en général, considérées comme des exceptions, y compris à l'AFD.

L'étude formule plusieurs recommandations pour améliorer l'intégration de la protection dans les interventions de l'AFD et des autres bailleurs de développement:

- Au niveau stratégique: Faire de la protection une priorité institutionnelle explicite, et adapter les objectifs opérationnels et la formation / sensibilisation du personnel en conséquence. Soutenir les systèmes de veille contextuelle et de monitoring de protection existants, et ce, pour suivre les tendances, anticiper les risques de violation de droit et d'adapter les interventions en conséquence. Intégrer et simplifier l'accès à la flexibilité administrative et financière dans les procédures standards, pour rendre ces procédures courantes.
- Niveau Opérationnel: Systématiser les analyses "Ne Pas Nuire" et de sensibilité aux conflits dans tous les projets en zones fragiles, et les réaliser de manière conforme. Assurer l'utilisation des procédures flexibles. Renforcer l'approche locale en impliquant les communautés dans la conception et la mise en œuvre des projets, mais aussi dans la résolution des conflits. Soutenir les mécanismes nationaux de contingence et de protection sociale adaptative pour permettre aux gouvernements de répondre de manière souveraine aux crises et aux besoins des populations.
- Au niveau contractuel: En zones fragiles, relever les attentes techniques en matière de protection au sein des demandes de financement (analyses contextuelles / Ne pas nuire / sensibles au conflit / de protection, résultats protection, etc.), intégrer la flexibilité opérationnelle administrative et financière, des fonds de contingence, et des mécanismes d'ajustement de crise par principe dans les conventions de financement. Simplifier les procédures de gestion des projets.

En conclusion, cette étude souligne non seulement la faisabilité des appuis en protection pour les acteurs de développement mais également leur pertinence en zones fragiles et de conflit, nécessitant de poursuivre les efforts engagés en matière de flexibilité contractuelle et d'appréhension des risques.

● ABSTRACT.

This study examines the link between emergency and development interventions to strengthen the protection of human rights - defined as all actions aimed at ensuring the security and respect of the fundamental rights of populations - in contexts of prolonged crisis and fragility in West Africa. It focuses primarily on the countries of the Gulf of Guinea (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo and Benin), which are facing increasing instability in the Sahel, drawing on the experience gained by development players and donors in managing the Sahel crisis over the past decade.

In this context, the report examines how AFD and other development donors can adapt their approaches to effectively prevent rights violations in fragile contexts similar to those in the Sahel and Gulf of Guinea countries. The study analyses the relevance and impact of current interventions by development donors, particularly AFD, in the area of protection. It proposes impactful operational avenues adapted to the objectives of development actors and examines the necessary adaptations to administrative and financial frameworks to support operations in these complex environments.

The study is based on a literature review, interviews with regional and national experts, and a review of projects in the Sahel and coastal countries.

The study highlights several key findings:

- The very broad definition of protection means that it can be difficult to grasp and a source of confusion for uninitiated players, but it is easier to understand when approached from the angle of maintaining cohesion and services for populations in destabilised areas.
- In fragile areas, only a few development donor projects, such as those financed by AFD's Minka instrument, really succeed in protecting people's rights before and during crises, thanks to clear protection objectives, flexible approaches and operational coordination with humanitarian actors. In these unstable contexts, the majority of development interventions remain too diffuse overall and lack tangible impact in terms of protection, hampered by limited mastery of conflict dynamics on the ground and poor integration of technical protection tools, such as "Do No Harm" approaches and conflict sensitivity analyses.
- Although the principle of the "centrality of protection" implies that all international interventions should contribute to the protection of populations, this is often perceived as a purely humanitarian matter. Yet development donors have an essential role to play in preventing rights violations ahead of crises, by supporting initiatives such as protection monitoring, the systematic integration of "Do No Harm" and conflict sensitivity analyses, the strengthening of national social protection and contingency institutions, and the maintenance of essential administrative and judicial services as close as possible to populations, even during periods of destabilisation. The relaunch of integrated development programmes, aimed at calming user conflicts through community and traditional approaches to conflict resolution, is also part of this approach. These approaches make an effective and direct contribution to protecting people, in a tangible way, while at the same time providing real development support, i.e. structuring, supporting local/national authorities, contributing to social cohesion and bringing the State closer to citizens.
- In fragile contexts, providing protection means that development donors have to adapt their operations and contracts to ensure that they can continue to operate in complex and unstable areas. This requires greater contractual and operational

flexibility, as well as a framework for risk-taking using tools such as crisis modifiers. Although some donors have already made progress, such as the EUTF for the EU and the MINKA instrument for AFD, flexibility and risk management in fragile zones are still generally considered to be exceptions, including at AFD.

The study makes a number of recommendations to improve the integration of protection into AFD's operations and those of other development donors:

- **At strategic level:** Make protection an explicit institutional priority, and adapt operational objectives and staff training/awareness accordingly. Support existing contextual intelligence and protection monitoring systems, in order to monitor trends, anticipate the risk of violations of rights and adapt interventions accordingly. Integrate and simplify access to administrative and financial flexibility in standard procedures, to make these procedures routine.
- **Operational level:** Systematise "Do No Harm" and conflict sensitivity analyses in all projects in fragile areas, and carry them out in a compliant manner. Ensure the use of flexible procedures. Strengthen the local approach by involving communities in the design and implementation of projects, as well as in conflict resolution. Support national contingency and adaptive social protection mechanisms to enable governments to respond in a sovereign manner to crises and the needs of populations.
- **At the contractual level:** In fragile areas, raise the technical expectations in terms of protection in funding applications (contextual analysis / do no harm / conflict-sensitive / protection, protection results, etc.), incorporate administrative and financial operational flexibility, contingency funds and crisis adjustment mechanisms as a matter of principle in funding agreements. Simplify project management procedures.

In conclusion, this study highlights not only the feasibility of protection support for development players, but also its relevance in fragile and conflict zones, requiring further efforts in terms of contractual flexibility and risk management.

● PARTIE I. RAPPEL DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU RAPPORT DE DÉMARRAGE

I. INTRODUCTION

A. Rappel des éléments de contexte et de justification de l'étude.

Les pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Mali, le Burkina Faso et le Niger, ainsi que certains pays du Golfe de Guinée dans une moindre mesure, sont considérés comme étant des États fragiles. Ils sont confrontés à divers risques, tels que la pauvreté, la violence et l'instabilité politique, ce qui limite leur capacité à répondre aux besoins fondamentaux de leur population. Lorsque les institutions échouent à fournir des services de base, cela crée des conflits latents qui peuvent se transformer en crises plus profondes.

La déstabilisation du Sahel, débutée en 2012, a des répercussions croissantes sur le Nord des pays du Golfe de Guinée et précisément la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, où des groupes armés étendent leur influence. Cette situation inquiète les acteurs de développement qui cherchent à soutenir les pays de la zone pour y éviter le développement d'une crise majeure.

Les changements de paradigmes mondiaux à commencer au Sahel poussent les acteurs internationaux, en particulier ceux du développement, à réévaluer leurs stratégies d'intervention afin de mieux répondre aux défis des contextes fragiles. Depuis 2013, la protection des droits humains est devenue une priorité centrale, considérée comme essentielle dans les initiatives humanitaires et de développement, l'objectif in fine étant de promouvoir le respect des droits individuels dans des situations de crise.

Les acteurs humanitaires et de développement travaillent ensemble sur des questions de protection, mais avec des approches et des mandats différents. Tandis que les humanitaires répondent aux violations des droits, les acteurs de développement se concentrent principalement sur la création d'un environnement protecteur à long terme.

L'AFD participe à ce mouvement mondial en s'engageant à investir dans la prévention des crises dans les contextes fragiles, conformément à la stratégie française "Prévention, Résilience et Paix Durable". Elle soutient des projets visant à améliorer les conditions de vie dans les pays en développement, tout en intégrant les dimensions des droits humains dans ses initiatives. Bien que ces projets soient souvent qualifiés de "droits humains", ils jouent également un rôle significatif dans la protection des populations.

Cependant, l'expérience du Sahel soulève des interrogations sur le caractère efficace des programmes de promotion des droits en matière de protection et de prévention dans des contextes fragiles. Et de fait, ces questions se posent aussi dans les pays côtiers du Golfe de Guinée, qui, bien que moins déstabilisés, sont également amenés à considérer leurs stratégies pour prévenir les risques de crise et de propagation des tensions.

B. Problématique de recherche

L'étude proposée vise ainsi à répondre à la problématique suivante :

=> Comment l'AFD, à l'instar des autres bailleurs de développement, peut-elle adapter ses programmes d'appui pour prévenir plus efficacement les risques de violations des droits dans les contextes fragiles comme celui des pays côtiers du Golfe de Guinée, en s'appuyant sur l'expérience de la dégradation observée dans le Sahel au cours de la dernière décennie ?

L'étude s'intéressera plus précisément **aux questions de recherche suivantes** :

1. Comment l'AFD se perçoit-elle dans le domaine de la protection ?
2. Comment la problématique de la protection est-elle abordée par l'AFD ?
3. Quelle est l'efficacité des programmes de développement face à la dégradation du contexte ?
4. Quelles approches pourraient améliorer la prévention des violations des droits dans les pays fragiles ?

En répondant à ces questions, l'étude vise à renforcer les connaissances internes sur la protection au sein de l'AFD, et plus précisément à :

- Clarifier les concepts clés en matière de protection.
- Analyser les interventions de l'AFD et leur impact sur la protection.
- Proposer des approches adaptées pour une meilleure réaction aux changements contextuels.

II. REVUE DE LA DOCUMENTATION

Cette section **résume** la revue de la documentation présentée initialement dans le rapport de démarrage et reprise intégralement en Annexe à ce document. Elle met en lumière les principales sources et cadres de référence qui influencent les enjeux de protection dans les contextes fragiles.

A. Cadre juridique de la protection

Le cadre juridique international établit des normes essentielles pour la protection des droits humains. Le Droit International des Droits de l'Homme (DIDH), qui inclut des documents fondamentaux comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, définit les obligations des États en matière de respect des droits individuels. En complément, le Droit International Humanitaire (DIH) et le Droit International des Réfugiés (DIR) renforcent ces protections. Cependant, la mise en œuvre de ces normes reste souvent inégale et dépendante de la volonté politique des États concernés.

Sources :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)
- Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
- Quatre Conventions de Genève (1949) et Protocoles additionnels
- Convention de Genève relative aux réfugiés (1951)

B. Initiatives politiques internationales pour la protection

Les Nations Unies ont lancé plusieurs initiatives pour ancrer la protection dans les réponses humanitaires et de développement. La vision du Secrétaire Général sur la prévention (2013) et l'initiative Human Rights Up Front (2013) cherchent à promouvoir une approche intégrée pour la protection des droits humains. Malgré ces efforts, des critiques soulignent que la mise en œuvre de ces directives est souvent compromise par un manque de coordination entre les acteurs humanitaires et un faible engagement de certains États, limitant l'efficacité de ces

initiatives.

Sources :

- Vision du Secrétaire Général sur la prévention (2013)
- "The Centrality of Protection in Humanitarian Action" (2013)
- IASC Protection Policy (2016)
- Initiative Human Rights Up Front (2013)

C. Documentation institutionnelle opérationnelle humanitaire

Les documents institutionnels, comme la Politique de Protection des civils du DPO des Nations Unies et les standards du CICR, fournissent des lignes directrices pour intégrer la protection dans les interventions humanitaires. Ces ressources visent à répondre aux besoins des populations vulnérables. Toutefois, des analyses mettent en évidence des difficultés pratiques dans leur application, notamment en raison d'un manque de formation et de sensibilisation des acteurs sur le terrain, ce qui peut entraîner des incohérences dans l'exécution des politiques de protection.

Sources :

- Standards professionnels pour les activités de protection du CICR
- Politique de Protection des civils du DPO des Nations Unies (2019)
- Guide Pratique Genre et Âge d'ÉCHO
- Global Protection Cluster documents

D. L'approche de la fragilité côté développement

La fragilité est un concept central dans le développement, comme le souligne le rapport States of Fragility (2022) de l'OCDE. Ce rapport souligne la nécessité d'adopter des approches systémiques pour aborder les défis complexes que posent les contextes fragiles. Les critiques de l'approche actuelle mettent en avant la tendance à considérer la fragilité uniquement sous l'angle de la sécurité, négligeant les dimensions socio-économiques et politiques qui influencent la protection des droits.

Sources :

- OCDE, States of Fragility (2022)
- Banque mondiale, Forum sur la Fragilité (2024)

E. Documentation relative à la situation des pays du Golfe de Guinée.

Les pays côtiers du Golfe de Guinée, confrontés à une déstabilisation croissante, exacerbée par les crises sahéliennes, nécessitent des réponses régionales coordonnées. Les rapports de l'International Crisis Group soulignent que la situation sécuritaire précaire dans cette région exige des approches intégrées qui tiennent compte des dynamiques locales et des facteurs socio-économiques. Des projets, comme celui de cohésion sociale, visent à renforcer les capacités locales, mais leur succès dépend de l'engagement des gouvernements et des acteurs locaux.

Sources :

- International Crisis Group (ICG) reports
- Projet de cohésion sociale des régions septentrionales du Golfe de Guinée
- Fonds fiduciaire pour le Sahel (Assemblée générale de l'Alliance Sahel, 2024)

III. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Cette section **résume** les concepts clés relatifs à la protection. La version intégrale de cette section, initialement présentée dans le rapport de démarrage, est proposée en annexe. Elle est divisée en trois sous-parties : la première traite des concepts liés à la protection, la deuxième aborde le contexte de l'étude, et la troisième définit le cadre géographique de l'étude.

A. Concepts clés liés à la protection

I. Droits humains, Droit International Humanitaire, Droit des réfugiés

Les droits humains sont définis comme des droits inaliénables appartenant à chaque individu, englobant des aspects tels que la dignité, l'égalité et la liberté. Ils sont protégés par le Droit International des Droits de l'Homme (DIDH), notamment par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948). En situation de conflit armé, ces droits sont également protégés par le Droit International Humanitaire (DIH), principalement à travers les Quatre Conventions de Genève (1949) et leurs protocoles additionnels. Les personnes fuyant des persécutions sont protégées par le Droit International des réfugiés (DIR) de la Convention de Genève (1951).

II. La protection

La définition la plus communément admise de la protection est celle de l'Inter-Agency Standing Committee (IASC) des Nations Unies. **La protection** englobe toutes les activités visant à garantir le respect des droits individuels selon les normes juridiques applicables, en particulier le DIDH, le DIH et le DIR. Depuis 2013, la protection est reconnue comme l'objectif central des actions humanitaires et de développement. Il s'agit d'une définition très large, aux contours imprécis qui conduit involontairement à des interprétations souvent variées.

La protection humanitaire est un concept plus précis défini par le Conseil de l'Union européenne le 7 mai 2024. Il s'agit de la réponse aux violences, coercitions, privations délibérées et abus envers les personnes en crise. Elle repose sur les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tout en respectant les droits internationaux. Les objectifs de cette protection incluent la prévention des menaces, la réduction des vulnérabilités et le renforcement de l'aide humanitaire. **C'est sur cette définition**

que l'étude proposée s'appuie, car elle englobe les situations de crises mais aussi de perspectives de crise, et donc de fragilité.

Le modèle de l'œuf de protection : Le cluster protection, souvent dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), coordonne les interventions de protection. Le Modèle de l'œuf qui y a été développé adopte trois volets principaux :

1. **Réponse immédiate** : Réduire les souffrances causées par des violations : en général assumées par les services de l'État et les humanitaires.
2. **Actions correctives** : Aider les victimes à surmonter les conséquences à long terme.
3. **Promotion d'un environnement protecteur** : Créer des conditions favorables au respect des droits et réduire la violence => volet dans lequel se placent généralement la majeure partie des appuis des bailleurs de développement.



Approches programmatiques de la protection. Le Global Protection Cluster (GPC) recommande trois concepts pour assurer un continuum de protection, et couvrir l'ensemble des besoins de protection :

1. **Protection transversale (ou "protection Mainstreaming")** : Intégration systématique des principes de protection dans tous les programmes d'aide.
2. **Protection intégrée** : Incorporation des principes de protection dans la planification et l'exécution des programmes d'autres secteurs.
3. **Protection spécifique/spécialisée** : Interventions très spécialisées de pure protection et prise en charge de victimes, ciblant très spécifiquement certains groupes vulnérables.

Principes directeurs considérés comme élémentaires par les spécialistes :

- **«Ne Pas Nuire»** : Garantir que les interventions n'entraînent pas de dommages aux bénéficiaires, en intégrant une analyse des dynamiques de conflit.
- **Sensibilité aux conflits** : Assurer que les interventions prennent en compte les dynamiques de conflit pour éviter les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs.

Outre la protection humanitaire en situation de crise ou de tensions, actuelles et ou en développement, **plusieurs autres concepts spécifiques de la protection existent**. Ces sous-secteurs peuvent parfois se recouper selon les circonstances :

- **La protection des civils** concerne la protection des droits due aux populations non-combattantes durant les conflits. C'est de fait, un concept intégré à la protection humanitaire.
- **La protection civile** : Efforts des gouvernements pour protéger leurs citoyens contre divers dangers, notamment les catastrophes naturelles. Ce service de protection est souvent représenté par les services de pompiers et les sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, auxiliaires des pouvoirs publics.
- **La protection sociale** est l'ensemble de politiques visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité économique.

III. Vulnérabilité, risques de protection, violation de droits

La **vulnérabilité** est l'état ou la condition d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté qui les rend sensibles aux risques, aux chocs ou aux pressions. Elle est influencée par des facteurs tels que l'âge, le genre et le statut socio-économique.

Les risques de protection se définissent comme l'exposition potentielle à la violence et aux violations des droits. Le GPC identifie 15 risques de protection, dont les enlèvements, les attaques contre des civils, et la violence basée sur le genre. **Les violations de droits** surviennent lorsque ces risques se concrétisent, entraînant des atteintes aux droits humains.

La prévention en matière de protection vise à anticiper et réduire les risques de violations des droits. Elle implique des mesures proactives, comme la formation des porteurs d'armes aux droits et la mise en place de systèmes de surveillance pour détecter les signes avant-coureurs de crises.

B. Concepts relatifs au contexte de l'étude

La fragilité, selon l'OCDE dans "States of Fragility" (2022), est une combinaison de l'exposition à des risques et de la capacité insuffisante des systèmes à gérer ces risques. Elle touche plusieurs sphères, y compris économique, environnementale, politique, sécuritaire, et sociétale.

Le nexus vise à combiner les efforts humanitaires immédiats avec des initiatives de développement à long terme pour traiter les causes profondes des crises. Le *New Way of Working* des Nations Unies promeut une collaboration entre **humanitaire, développement et paix**.

Les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance sont essentiels pour assurer une aide éthique et efficace. Ils protègent les acteurs humanitaires et leur permettent d'accéder à des zones en crise.

C. Cadre géographique de l'étude

L'étude se concentre sur les pays côtiers du Golfe de Guinée touchés par la crise sahélienne, notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, en s'appuyant sur les expériences vécues des acteurs de l'aide au Sahel. Elle intègre les théories et pratiques du secteur de la protection, tirant des leçons des expériences sahéliennes. De plus, l'étude adopte une approche stratégique et ne vise pas à explorer les dynamiques spécifiques à chaque pays.

IV. RAPPEL DES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Après avoir examiné la documentation disponible, l'étude cherche à confirmer ou à infirmer les hypothèses suivantes, correspondant aux questions de recherche :

1. Confirmer le positionnement de l'AFD en matière de protection. L'AFD, à l'instar des autres bailleurs traditionnels, propose des soutiens en matière de protection, bien que ces actions soient souvent implicites. Ces initiatives visent à promouvoir les droits humains et à lutter contre les discriminations, créant ainsi un environnement protecteur, tout en s'inscrivant dans le cadre

des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il est à noter que certains bailleurs financent des projets spécifiques de protection répondant à des besoins identifiés, bien que ces actions restent limitées.

2. Déterminer l'effet préventif des appuis en contexte de dégradation. L'analyse vise à confirmer ou infirmer l'hypothèse selon laquelle les actions de protection et de promotion des droits humains financées par l'AFD et les bailleurs de développement qui lui sont proches ont un impact généralement limité dans le temps, surtout lorsque les contextes fragiles se dégradent. L'étude doit examiner les causes possibles de cette situation, notamment le manque de ciblage des communautés vulnérables, la faible coordination avec d'autres acteurs, et l'insuffisance d'une stratégie nationale de protection.

3. Pistes d'action pour l'AFD. Bien que le nexus entre l'humanitaire et le développement en matière de protection soit théoriquement réalisable, sa concrétisation nécessite des efforts pratiques. Les actions proposées incluent la promotion d'un langage de protection commun, l'identification des vulnérabilités et des priorités de soutien, ainsi que des appuis opérationnels dans des domaines clés comme la justice, l'accès aux services publics, et la médiation communautaire. L'étude vise à confirmer ou à infirmer la pertinence de ces pistes.

4. Modalités opérationnelles et contractuelles. L'étude vise à analyser la pertinence de modalités contractuelles adaptées pour accompagner ces opérations en zones fragiles. Cela inclut la systématisation d'appuis administrativement flexibles, l'intégration d'analyses de contexte sensibles aux conflits pour chaque projet, et l'encouragement à contribuer aux cadres nationaux et bases de données techniques.

V. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE.

Cette étude vise à renforcer la compréhension interne à l'AFD des problématiques de protection en capitalisant sur les expériences et connaissances existantes. L'objectif est donc de permettre aux responsables de prendre des décisions stratégiques éclairées. Pour cela, une approche de recherche basée sur la capitalisation devait être mise en œuvre, valorisant les témoignages d'acteurs humanitaires et de développement impliqués dans des contextes fragiles.

L'équipe de consultants devait collecter des données provenant des projets de l'AFD, et ou d'autres acteurs au Sahel et dans les pays côtiers, en recueillant des témoignages de différents acteurs. Les données devaient être analysées pour identifier des succès reproductibles, des défis et des leçons apprises, influençant ainsi les pratiques futures tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

L'étude propose de suivre une méthodologie d'analyse multidimensionnelle, incluant :

- Analyse théorique : documentation sectorielle et entretiens avec des spécialistes.
- Analyse régionale : entretiens avec des experts au niveau régional, souvent basés à Dakar.
- Analyse au niveau des pays : une analyse rétrospective des contextes du Mali et du Burkina Faso, et une analyse actualisée de la Côte d'Ivoire.

Ciblage des terrains pour la collecte de données. Le choix des pays pour la collecte de données s'est fondé sur des critères tels que la fragilité et l'impact de la crise sahélienne. La Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin ont été identifiés comme pays cibles, avec un accent particulier sur la Côte d'Ivoire en raison de la disponibilité d'un consultant local.

La méthodologie d'analyse et méthodes de collecte de données proposée est qualitative. Les consultants devaient principalement réaliser des entretiens individuels à l'aide d'un guide semi-

directif structuré par questions de recherche. L'approche devait être participative, prenant en compte les perspectives des catégories cibles et intégrant les questions d'égalité des sexes.

Population cible et échantillonnage. Environ 15 à 20 personnes devaient être consultées par pays, incluant des représentants de l'AFD, d'autres bailleurs internationaux, des ONG, des agences des Nations Unies, des autorités locales, etc. Au niveau régional, environ 20 entretiens étaient prévus avec des spécialistes et responsables des agences de coopération.

Traitement des données. Les données devaient être intégrées dans une base de données pour permettre l'observation éventuelle de tendances, contribuant ainsi à compléter et à corroborer l'analyse qualitative. L'analyse s'effectuait par pays et au niveau régional, offrant une vue d'ensemble des différentes tendances sans nécessiter d'analyses spécifiques par pays, l'objectif étant de formuler des recommandations opérationnelles pertinentes.

Les limitations identifiées incluaient la disponibilité des personnes interrogées pendant les congés d'été, la disponibilité des consultants, et les impacts potentiels des crises sur la collecte de données. **Des mesures d'atténuation**, comme un calendrier flexible et l'utilisation de divers outils de communication, ont été mises en place pour faire face à ces défis.

VI. EQUIPE PROPOSEE

En raison de la contractualisation tardive, des adaptations ont été nécessaires au sein de l'équipe chargée de l'étude, sans impact sur le résultat escompté. L'équipe se compose de deux experts principaux.

Marion Saurel est l'interlocutrice principale de l'étude. Avec plus de 15 ans d'expérience dans la gestion de programmes humanitaires et de résilience, dont 10 ans au Sahel, elle est spécialisée en analyse et adaptation des programmes. Elle a piloté des projets complexes et possède une expertise multisectorielle en résilience, sécurité alimentaire, gouvernance, protection, et migration.

Hamada Ag Ahmed, expert principal 2, reste impliqué dans l'étude en soutien à Marion. Fort de plus de 15 ans d'expérience en programmes humanitaires et développement, il a coordonné des programmes au Mali et dirigé des études pour le Programme Alimentaire Mondial. Il a récemment piloté un programme de prévention de la radicalisation des jeunes, développant un réseau de consultants et d'experts mobilisables pour l'étude.

L'équipe pouvait intégrer, si nécessaire, un statisticien spécialisé en collecte de données et un cartographe pour concevoir une base de données des projets et des questionnaires, permettant de contextualiser les analyses.

VII. RAPPEL DU PLAN DE TRAVAIL ET DES LIVRABLES

Phase de préparation

- **Réunion de cadrage :** Le 26 juin 2024, pour clarifier les termes de référence (TdR), les attentes de l'AFD, le cadre temporel et les questions de recherche.
- **Revue de la documentation :** Analyse des questions de protection, du nexus humanitaire-développement, et des initiatives politiques. Cette analyse a été réalisée pour définir le cadre de l'étude et sera potentiellement synthétisée dans le rapport final.

- **Définition de la méthodologie** : Identification des questions de recherche, établissement d'une matrice de questions, détermination des sources d'information et des méthodologies de collecte de données.
- **Livrable attendu : Rapport de démarrage.**

Phase de collecte de données et d'analyse

- Préparation des outils de collecte (questionnaires, guides d'entretiens, base de données).
- Collecte simultanée de données au niveau global/régional et dans les pays ciblés : Mali, Burkina Faso, et Côte d'Ivoire.
- Analyse des données par pays et de manière globale, centralisée auprès des experts principaux.

Phase de rédaction et de présentation du rapport final

- **Production d'un rapport global dans un format provisoire.**
- **Phase de relecture**, d'introduction de commentaires et validation du rapport provisoire.
- **Livrable attendu : Rapport final d'étude** incluant un résumé et une synthèse d'environ dix pages en anglais.

Planning global de l'étude AFD sur les enjeux de protection dans les pays fragiles.

	24-30 Juin	01-07 Juillet	08-14 Juillet	15-21 Juillet	22-28 Juillet	29 Juill - 4 Aout	05-11 Aout	12-18 Aout	19-25 Aout	26 Aout 1er Sept.	02-08 Septembre	09-15 Septembre	16-22 Septembre	23-29 Septembre	30 Sept - 6 Oct.
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15
01. Briefings initiaux															
Réunion de cadrage - Briefing méthodologique avec l'évaluateur principal															
02. Phase de démarrage															
Revue documentaire, Conception des outils,															
Consultations préliminaires avec l'équipe IRD et AFD															
Préparation et soumission du rapport de démarrage															
Révision et approbation de la version finale du rapport de démarrage															
03. Collecte de données et consultations diverses															
Préparation de la collecte de données et des consultations															
Mali - Collecte de données et analyses des résultats															
Burkina Faso - Collecte de données et analyses des résultats															
Cote d'Ivoire - Collecte de données et analyses des résultats															
Niveau global / théorique / Régional : Collecte de données et analyses des résultats															
Encadrement et suivi de la collecte de données.															
Consolidation des données et des analyses															
04 Préparation du rapport final															
Rédaction du rapport préliminaire sur la base de l'analyse de la documentation et des données collectées.															
Remise du rapport préliminaire															
Révision méthodologique du rapport préliminaire															
Revue des commentaires relatifs au rapport préliminaire et dépôt du rapport final draft.															
Consolidation des commentaires sur le rapport final draft.															
Intégration des commentaires dans le rapport final draft															
Révision du rapport et dépôt de la version finale															

VIII. RAPPEL DES RESULTATS ATTENDUS ET DE L'IMPACT POTENTIEL.

L'étude vise à produire plusieurs résultats clés alignés avec ses objectifs principaux :

1. Clarification des concepts de protection : L'étude doit fournir une définition précise des concepts de protection dans le développement, en particulier dans les contextes de crises prolongées et de pays fragiles. L'objectif est de créer un cadre conceptuel commun au sein de l'AFD pour intégrer ces enjeux dans ses interventions.

2. Perspectives d'appui en prévention : L'étude doit exposer des pistes d'appui pour prévenir les violations des droits, en s'appuyant sur des expériences du Sahel, mettant en lumière les défis et les facteurs de résilience dans les pays côtiers du Golfe de Guinée.

3. Recommandations pratiques : Les recommandations proposées doivent permettre d'améliorer les pratiques de l'AFD en matière de protection, incluant des propositions pour adapter les lignes directrices et les modalités sectorielles et contractuelles afin de renforcer l'efficacité des interventions dans les contextes fragiles.

Impact potentiel : Cette étude permet à l'AFD de mieux comprendre les enjeux de protection et de prévenir plus efficacement les violations des droits humains. En intégrant des approches de protection dans ses programmes de développement, l'AFD améliore la résilience des communautés locales, renforce la collaboration avec les acteurs humanitaires et promeut un environnement protecteur durable. Les recommandations sur les modalités contractuelles et les instruments internes contribuent à assurer flexibilité et réactivité face aux contextes en dégradation, garantissant ainsi une continuité des programmes financés en période de crise.

IX. CONCLUSION DU RAPPORT DE DEMARRAGE

En conclusion, cette étude doit permettre d'éclairer et de renforcer les stratégies de protection et de prévention dans les contextes de crises prolongées et de fragilité en Afrique de l'Ouest. En capitalisant sur les leçons apprises du Sahel, elle doit permettre à l'AFD d'adapter ses interventions pour mieux prévenir les violations des droits humains et répondre de manière plus efficace aux besoins des populations vulnérables dans les pays côtiers du Golfe de Guinée. Les recommandations issues de cette analyse doivent promouvoir une approche intégrée et coordonnée, essentielle pour créer des environnements protecteurs et résilients face aux crises futures. L'étude souligne ainsi l'importance d'un engagement stratégique et opérationnel des acteurs de développement dans la prévention des conflits et la promotion des droits humains, contribuant ainsi à la stabilité et au développement durable dans la région.

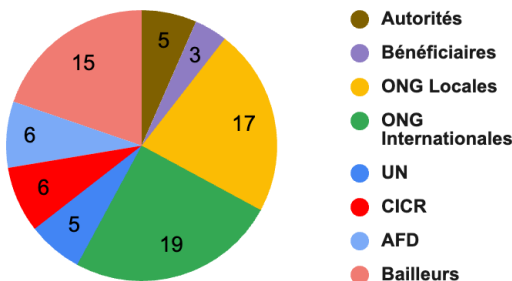
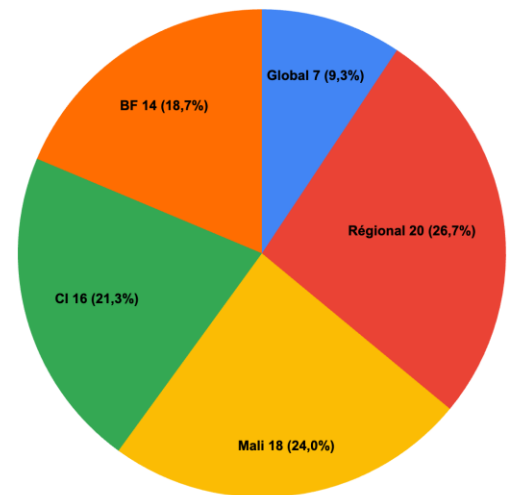
● PARTIE II. COLLECTE, CONSTATATION, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS.

I. LA COLLECTE DE DONNEES.

La collecte de données, effectuée de mi-juillet à mi-septembre 2024, a permis de réaliser **74 entretiens**. Les experts principaux ont conduit 30 entretiens portant à la fois sur les enjeux globaux, stratégiques de la protection et les enjeux régionaux Sahel & pays côtiers du Golfe de Guinée affectés par le *spill over*. Les consultants nationaux, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali ont mené un total de 44 entretiens complétant l'analyse générale par des analyses pays Mali, Burkina Faso et Côte d'Ivoire.

Modalités des entretiens. La majorité des entretiens ont été réalisés **de manière individuelle**, et dans de rares occasions en binôme ou en groupe, selon les opportunités. Tous les entretiens ont été menés **de manière ouverte ou semi-dirigée**, en se **basant sur le guide d'entretien** fourni dans le rapport de démarrage. Chaque entretien a été incrémenté dans une base de données commune, permettant de dégager de nombreux constats qui seront présentés dans la section suivante.

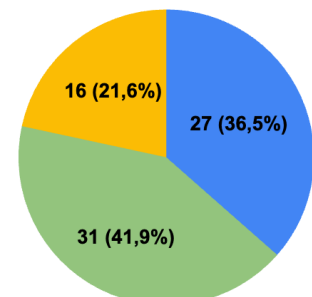
Le graphique ci-joint représente la **répartition géographique équilibrée des entretiens** réalisés dans le cadre de l'étude, avec une couverture répartie entre le niveau national, régional, et global, assurant une diversité d'approches et d'analyses.



L'équipe a veillé à la **diversité des profils des acteurs interviewés** afin d'assurer une diversité de point de vue. Les ONGI et le CICR sont un peu plus représentés car ces structures ont été approchées au niveau pays, région et parfois aussi au niveau global. Les ONG locales, les autorités et les bénéficiaires sont surtout issus des entretiens pays.

Le profil humanitaire / développement des personnes interviewées a été suivi et analysé pour assurer le point de vue des acteurs de développement souvent moins outillés sur les questions de protection.

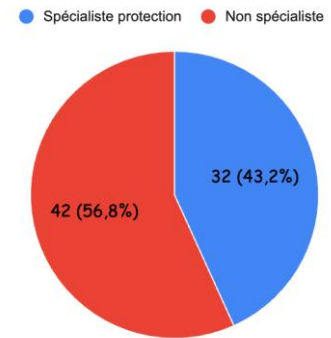
● Humanitaire ● Les deux ● Développement



Le caractère spécialisé ou non des personnes interrogées en matière de protection. Au regard de la thématique abordée, il était nécessaire d'approcher

des acteurs spécialistes en protection, qui en maîtrisent les enjeux techniques et stratégiques, mais également des personnes non spécialistes pourtant confrontés à cette problématique.

Une approche qualitative suffisamment large pour illustrer l'analyse. L'étude a suivi une méthodologie essentiellement qualitative. L'échantillon de 74 personnes auditionnées est illustratif des courants de pensée, des expériences et des points de vue échangés sur le sujet.



Documentation : La documentation manquante au moment du rapport de démarrage, et plus spécifiquement les données projets ont été transmises en cours de phase de collecte. Il s'agit plus précisément des portefeuilles de projet Mali, Burkina Faso des 10 dernières années et Côte d'Ivoire depuis 5 ans, ainsi que la liste des projets MINKA. En outre, une documentation projet plus détaillée a été transmise concernant les appuis SDNM, 3 Frontières, et Yéréтали, ainsi que le projet JUGÉ - Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (VBG).

Difficultés particulières : La collecte de données a rencontré quelques difficultés mineures, notamment un léger retard par rapport au calendrier prévu en raison de contraintes administratives, et l'indisponibilité de certains interlocuteurs en période de congés estivaux ou d'hivernage. Malgré cela, ces obstacles ont été globalement surmontés et la collecte s'est déroulée de manière satisfaisante, sans impact sur les conclusions.

Toutefois, les consultants nationaux ont parfois constaté une certaine réticence de la part des ONG nationales et internationales, qui craignaient que leur participation à un entretien soit perçue par les autorités comme une forme de collaboration avec l'AFD, contraire aux recommandations politiques et opérationnelles en lien avec la situation politique au Mali et au Burkina Faso. Cependant, il est important de souligner que parallèlement, certains membres des autorités ont, eux, accepté de répondre aux questions des consultants nationaux.

II. LES CONSTATS

Quelques précisions préliminaires sont nécessaires avant d'aborder les constats :

Définition de la protection utilisée : Lors des entretiens, le terme "protection" s'est révélé peu pratique, souvent mal compris et source de confusions. En se basant sur la définition très englobante utilisée en pratique par l'Alliance Sahel, une double terminologie a été adoptée pour faciliter les échanges. D'une part, celle liée au **maintien des services essentiels pour répondre aux besoins de base de la population**, dans une approche proche de celle des humanitaires concernant la protection des civils, et d'autre part, une terminologie axée sur la **cohésion sociale**, plus orientée vers le développement, prenant en compte les relations sociales, parfois conflictuelles, entre populations. Cette définition et les terminologies associées sont largement reprises dans cette partie II de l'étude consacrée aux résultats.

L'AFD et les bailleurs de développement : Cette étude a été commandée par l'AFD, et ses conclusions se concentrent principalement sur cette institution. Cependant, il est essentiel de

souligner que nous avons également pris en compte les bailleurs de développement dans leur ensemble, afin d'effectuer des analyses plus larges sur les pratiques et positions partagées par de nombreux acteurs du développement.

De ce fait, cette étude **ne constitue pas une évaluation des financements de l'AFD, ni au niveau global ni au niveau national, et ne doit pas être interprétée comme telle**. Elle ne vise pas non plus à analyser en détail les contrats ou conventions de financement, ce qui n'était pas son objectif. Il s'agit d'analyser les expériences des acteurs internes et externes pour nourrir les réflexions stratégiques, opérationnelles mais aussi administratives et financières des bailleurs de développement, à commencer par l'AFD.

Organisation du document : Pour assurer une continuité logique entre les questions de recherche, le guide d'entretien, la collecte de données et le rapport final, les résultats sont présentés selon l'ordre des 4 questions de recherche posées durant l'étude.

○ **Question de recherche 1 : Déterminer comment l'AFD se perçoit et se situe dans le spectre des actions possibles en matière de protection.**

Cette première question de recherche analyse la manière dont l'AFD se perçoit et se positionne dans le champ des actions de protection des populations, spécifiquement en contextes fragiles. L'étude examine trois aspects clés, chacun associé à une sous-question : premièrement, la manière dont les programmes de développement, notamment ceux visant les ODD 2030, contribuent à la protection des populations (sous-question 1.1) ; deuxièmement, comment la protection est intégrée dans les approches des bailleurs de développement, dont l'AFD (sous-question 1.2) ; et enfin, l'efficacité perçue de ces programmes dans les zones de crises actuelles et potentielles du Sahel et du Golfe de Guinée (sous-question 1.3).

Sous question 1.1. Comment les programmes de développement (AFD et autres bailleurs) ayant dans l'objectif l'atteinte des ODD 2030, participent-ils à améliorer la protection des populations ?

La sous-question 1.1 cherche à déterminer comment les programmes de développement, notamment ceux soutenus par l'AFD et d'autres bailleurs, contribuent à la protection des populations dans le cadre des ODD 2030. L'étude examine comment ces programmes créent un environnement protecteur, préviennent les risques, et répondent aux besoins des populations vulnérables, tout en évaluant si les approches sont orientées par les politiques publiques ou centrées directement sur les communautés.

L'analyse de cette sous-question a révélé **deux constats principaux**. D'une part, bien que les programmes de développement financés par l'AFD et d'autres bailleurs **contribuent à la protection des populations**, cette contribution est principalement **indirecte**, se manifestant par le soutien aux politiques publiques des pays bénéficiaires et le renforcement des secteurs sociaux (constatation 1.1.1). D'autre part, on observe une évolution progressive vers une **intégration plus directe des enjeux de protection dans certains programmes**, notamment à travers des initiatives axées sur la cohésion sociale et la gouvernance locale, bien que cela reste encore limité (constatation 1.1.2).

➤ **Constatation 1.1.1 La majeure partie des projets financés par les bailleurs de développement dont ceux de l'AFD contribuent indirectement à créer ou soutenir un environnement protecteur.**

Dans les contextes fragiles, les projets financés par les bailleurs de développement, dont l'AFD, contribuent généralement à créer ou soutenir **indirectement** un environnement protecteur pour les populations.

En effet, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005¹, **les acteurs de développement se positionnent traditionnellement en appui aux politiques prioritaires des pays bénéficiaires**. Les programmes de l'AFD visent à répondre aux demandes des autorités, qui restent les principaux garants de la protection de leur population. Ces investissements se traduisent souvent par des approches sectorielles, comme des prêts pour le développement rural ou des subventions pour l'éducation, visant à promouvoir les droits de l'homme et à améliorer les conditions de vie.

Cependant, dans ce cadre classique de coopération, et bien qu'il existe des nuances selon les pays et une évolution des positionnements des acteurs, **la protection est rarement une priorité explicite des bailleurs de développement et reste souvent associée aux actions humanitaires**, relativisant la centralité de cette question qui devrait pourtant être une préoccupation partagée surtout en matière d'approche sensible aux conflits.

Pour autant les acteurs et bailleurs de développement restent actifs en matière de protection, en abordant fréquemment cette question sous l'angle du maintien des services de base à la population et de la cohésion sociale, en réponse aux tensions croissantes dans la région. Ces initiatives visant à renforcer la cohésion sociale sont perçues comme essentielles à la fois par les bénéficiaires, les opérateurs mais aussi par les autorités pour répondre aux déterminants profonds des crises comme la pauvreté, la sensation d'exclusion, etc. et ce en rapprochant l'État des citoyens. Mais ces appuis influent souvent très indirectement sur l'environnement de protection, car la protection ou la cohésion est rarement affichée comme une priorité, mais plutôt comme une finalité implicite, un impact secondaire indirect des projets.

En outre, **les modalités d'appui traditionnelles des acteurs de développement laissent d'ailleurs peu de place à des analyses approfondies en protection** qui pourraient, si elles étaient réalisées systématiquement, aiguiller plus directement la programmation. En effet, les interventions reposent souvent sur des demandes ministérielles à grande échelle, sans véritable analyse des vulnérabilités locales et des risques de protection. Par exemple, les appuis sont généralement orientés vers des populations identifiées comme vulnérables selon des indicateurs comme l'IDH (ex les femmes, les enfants, etc.), mais ces démarches manquent souvent de précisions sur les dynamiques de conflit spécifiques et les vulnérabilités associées. Les analyses de vulnérabilités, les analyses «Ne Pas Nuire», les analyses de sensibilité aux conflits, peuvent être évoquées dans le narratif des projets, mais dans les faits, ces mentions restent le plus souvent théoriques, les analyses effectives n'étant pas fréquemment réalisées.

Enfin, il arrive opportunément que les actions de protection plus directes (protection spécifiques) comme le soutien aux VBG ou à la protection des enfants des rues qui sont pertinentes soient financées via des appuis projets. Toutefois, ces appuis restent généralistes visant à garantir les droits des personnes, ce qui reste tout à fait pertinent mais souvent avec un lien minime avec le contexte de fragilités. L'action proposée est souvent sans lien ou avec un lien faiblement marqué avec un conflit présent dans une région du pays ou une crise qui touche les communautés.

¹ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, 2 mars 2005. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264098091-fr.pdf?expires=1727449846&id=id&acname=quest&checksum=1B91F2E0684CB18AE13CEAC01EF2B79F>.

Ces appuis traditionnels des bailleurs de développement sont perçus par eux-mêmes comme des bases sur lesquelles les acteurs humanitaires peuvent intervenir. En favorisant le développement économique et social, ils contribuent à poser des fondations pour la résilience des populations face aux crises futures, permettant d'approcher des communautés moins pauvres, mieux éduquées, plus conscientes de leurs droits, moins susceptibles de sombrer dans des crises. En cas de survenue d'une crise, ce socle de développement est perçu par ses promoteurs comme une base sur laquelle les acteurs humanitaires peuvent intervenir, la protection étant alors vue comme leur domaine d'expertise principal.

➤ **Constatation 1.1.2. Toutefois, une dynamique plus directement attentive aux questions de protection en contextes fragiles, en prévention des crises et des violations se développe progressivement chez les bailleurs de développement.**

1. Effectivement, des interventions plus ciblées en matière de protection, en lien avec des risques de protection ou des menaces de crise clairement identifiées, apparaissent ponctuellement selon les pays et dans les portefeuilles. Ces interventions sont majoritairement présentes dans les programmes ayant pour objectif global la stabilisation ou le nexus humanitaire-développement, et abordent les questions de protection sous les thèmes de la cohésion sociale ou de la gouvernance locale. Cela inclut des actions spécifiques de cohésion sociale ou des programmes multisectoriels dont un volet porte sur la cohésion sociale ou la gouvernance locale.

2. Ces appuis peuvent promouvoir des actions de protection aux axes variés. Premièrement, par des actions préventives axées sur le développement, anticipant les violations et préparant les populations à ces risques. Cela peut inclure des mécanismes de surveillance (analyses de conflit, monitorings de protection, etc.) et des activités de prévention telles que la réhabilitation des mécanismes de dialogue et de justice traditionnelle dans des zones sensibles. Deuxièmement, par des mesures de préparation aux risques de violations, telles que l'élaboration de plans de contingence et la préparation des services sociaux pour la prise en charge des victimes. Troisièmement, une coordination claire est établie avec les acteurs humanitaires capables d'intervenir en urgence, qui peuvent être les mêmes opérateurs, mais financés par d'autres sources. Quatrièmement, cela peut inclure également des activités de relèvement en post ou sortie des crises, en soutien aux victimes après les violations.

3. Ces appuis présentent des spécificités techniques, étant souvent accompagnés d'analyses de sensibilité aux conflits et de l'approche "«Ne Pas Nuire»". L'idée est de permettre aux équipes de projet d'adapter leurs interventions en fonction de l'évolution du contexte, pour limiter les risques pour les équipes et s'assurer que les appuis restent pertinents ceci sans aggraver la situation des bénéficiaires et en maximisant les impacts des projets.

4. Sur le plan contractuel, ces appuis présentent également des particularités, combinant les facilités administratives propres aux interventions humanitaires avec les volumes et la durée d'un appui au développement. Ils sont mis en œuvre rapidement grâce à une procédure simplifiée de sélection des partenaires, souvent des ONG ou des consortiums d'ONG internationales et locales. Les décaissements sont rapides et les projets bénéficient d'une grande flexibilité financière et opérationnelle, avec une durée de projet variant de 1 à 4 ans, permettant de couvrir de vastes régions déstabilisées.

5. L'implication des autorités est adaptée à ce format hybride, alliant urgence et développement. Les autorités sont impliquées dans les décisions stratégiques globales, tandis que la mise en œuvre opérationnelle et financière est confiée aux opérateurs pour assurer des décaissements rapides et traçables. Les services techniques de l'État et des municipalités participent au suivi technique des opérations.

Il est important de souligner que ces types d'appuis sont relativement récents, ayant vu le jour au cours de la dernière décennie, en réponse conjuguée à la crise migratoire européenne et à la montée des tensions dans la région du Sahel.

6. Des exemples de ces appuis directs des bailleurs de développement à la protection.

Ces appuis se retrouvent au sein des portefeuilles de plusieurs bailleurs de développement à commencer par l'Union européenne dans le cadre de l'**EUTF** - European Union (emergency) Trust Fund sur la fenêtre le Sahel avec les programmes **PUS-BF et ProGEF** par exemple au Burkina Faso, **Key** au Mali, et **FFU** sur l'ensemble du Sahel.

Au sein de la coopération suisse, dont la programmation est peu segmentée entre actions humanitaire et de développement, cette dynamique se retrouve sur des projets comme le **Programme de Protection Sociale Adaptative pour le Sahel (SASPP)**, les programmes de **résilience**, ou encore les projets communautaires pour la cohésion sociale.

En ce qui concerne les appuis allemands, l'approche **Leave No One Behind** mise en œuvre au Burkina Faso, le **Partenariat de Résilience du Sahel** et le **projet de gestion des ressources partagées** ou encore des initiatives d'accès à l'eau, à l'éducation et à l'alimentation visent à renforcer la cohésion sociale et à améliorer les moyens de subsistance des populations via sur la gestion des ressources naturelles pour prévenir les conflits entre groupes communautaires (agriculteurs/éleveurs).

Ces différents programmes veulent agir directement sur la protection des populations et la prévention des violations de leurs droits en mettant l'accent sur l'adaptation des mécanismes nationaux d'aide sociale aux crises, la gestion collective des ressources, l'implication des populations dans des actions communes pour la paix et le développement, la réduction des tensions internes notamment entre agriculteurs et éleveurs, et en renforçant les liens au sein des communautés locales.

7. Au sein du portefeuille d'action de l'AFD et des témoignages reçus, cette dynamique est également perceptible :

- **Par l'intégration ponctuelle d'approches de protection** comme les questions de «Ne Pas Nuire» et de sensibilité aux conflits, en plus des analyses de protection partagées par les acteurs humanitaires dans les processus d'identification réguliers des appuis développement réalisés dans des zones fragiles. Ainsi, la protection est abordée sous l'angle de la cohésion sociale dans un certain nombre de projets et d'appuis financiers au Burkina Faso et au Mali. Ces appuis souvent issus du fonds Paix et Résilience MINKA (mais pas exclusivement), peuvent faire l'objet d'analyses «Ne Pas Nuire» et de sensibilité aux conflits au moment de l'identification (et, théoriquement, itérativement pendant la vie du projet).
- **Par des projets proposés par des ONG dont tout ou partie du projet est dédié à une action spécifique de protection d'une population précisément ciblée en lien avec une crise clairement identifiée.** Exemple du Projet JUGE mis en œuvre par Avocats Sans Frontières au Mali.
- **Par la contractualisation d'acteurs souvent non étatiques formés en protection**, disposant d'un accès et de méthodes opérationnelles plus adaptées aux contextes évolutifs de conflit. Ex-programmes ADELAK sur le lac Tchad.
- **Par l'adaptation des équipes projet aux contextes fragiles**, incluant des formations spécifiques à la mise en œuvre de projet dans des contextes de crise et des recrutements d'agents aux profils hybrides humanitaires / développement sensibilisés à la centralité de la protection et aux approches nexus.

Cette dynamique, au sein de l'AFD principalement promue par la division Fragilités, Crises et Conflits (CCC) et systématiquement en zone MINKA est perçue comme très pertinente par les acteurs expérimentés en zone de crise et formés à la protection (humanitaires et non

humanitaires) car elle permet aux bailleurs de développement de rester dans leur cœur de métier, le développement, l'appui aux politiques des autorités, tout en faisant le lien avec les acteurs humanitaires assurant les réponses de crise. De plus, l'utilisation des analyses «Ne Pas Nuire» et de sensibilité aux conflits permettent de réduire notablement le risque de contribuer à l'aggravation de la crise par des appuis insuffisamment ancrés socialement.

Cependant, à l'exception des zones MINKA où l'approche est systématique, cette dynamique reste encore limitée, principalement en raison de l'absence d'une politique ou d'une stratégie interne durable pour l'encadrer. Les procédures associées ne sont pas appliquées de manière complète et systématique, et cette approche demeure sporadique. Par conséquent, malgré sa pertinence, la capacité de cette nouvelle dynamique à intégrer les problématiques de protection chez les bailleurs de développement, et plus spécifiquement au sein de l'AFD, est perçue comme faible, bien que prometteuse.

En conclusion de la sous-question 1.1, dans les contextes fragiles comme le Sahel et les pays côtiers du Golfe de Guinée, les projets financés par les bailleurs de développement, dont l'AFD, contribuent à la protection des populations et à la cohésion sociale mais de manière indirecte, avec une capacité limitée à prévenir ou à anticiper les risques de violations du droit. Cependant, il est essentiel de reconnaître l'émergence d'une nouvelle dynamique d'appui direct à la protection, bien que celle-ci reste encore minoritaire et limitée. Cette évolution témoigne tout à la fois d'une prise de conscience croissante des enjeux de protection au sein des interventions de développement, de la pertinence des outils d'analyse de protection et des dynamiques de conflit dans la conception des projets.

Sous question 1.2 Comment la problématique de la protection est-elle abordée par les bailleurs de développement dont l'AFD ?

La sous-question 1.2 examine comment l'AFD intègre la problématique de la protection dans ses interventions. Elle évalue le niveau de compréhension et de technicité de l'AFD en matière de protection, ainsi que son intégration dans les actions et programmes. À partir des entretiens réalisés, trois constatations émergent : d'abord, des lacunes existent dans la compréhension des enjeux de protection (Constatation 1.2.1), l'intégration des enjeux de protection au sein des actions de l'AFD s'avère faible (Constatation 1.2.2) ; et enfin, il est constaté une insuffisance des ressources et des compétences mobilisées pour assurer une protection efficace et cohérente dans ces programmes (Constatation 1.2.3).

➤ Constatation 1.2.1. Des lacunes dans la compréhension et la maîtrise des enjeux techniques de protection, particulièrement préoccupantes dans les contextes fragiles du Sahel et du Golfe de Guinée.

Selon les acteurs extérieurs interviewés, **la compréhension des enjeux et la maîtrise des aspects techniques fondamentaux de la protection apparaissent souvent comme insuffisantes chez les bailleurs de développement**, tandis que les opérateurs locaux sur le terrain semblent bénéficier d'une formation adéquate ou, du moins, d'une meilleure appréhension des enjeux de protection.

Concernant spécifiquement l'AFD, bien que les membres de la division Fragilités, Crises et Conflits (CCC) au siège et en région soient sensibilisés à ces questions et que certains agents possèdent individuellement une connaissance approfondie, **la compréhension et la maîtrise technique générale des enjeux de protection restent souvent théoriques et insuffisamment développées.**

Nicola Dahrendorf soulignait au Mali en 2019² que la protection souffre d'une définition complexe, souvent interprétée différemment selon les acteurs, ce qui complique la mise en place de stratégies pertinentes et efficaces.

Si ces lacunes ne semblent pas poser de problème majeur dans des contextes de développement stable, elles sont perçues par les techniciens du secteur comme **critiques en situations de fragilité** ou de crise, comme au Sahel et dans le Golfe de Guinée, où les enjeux de protection sont cruciaux. Dès lors, **une connaissance technique standard est essentielle pour éviter des erreurs élémentaires mais significatives**. En effet, une compréhension limitée peut compromettre l'efficacité des actions de prévention ou de réponse aux violations et, dans certains cas, exacerber les tensions préexistantes.

➤ **Constatation 1.2.2. Une faible intégration des enjeux de protection dans les actions et programmes de l'AFD**

L'intégration de la protection dans les actions et programmes de l'AFD demeure limitée, bien que certaines évolutions, telles que celles observées au Burkina Faso, apportent une nuance à ce constat. À ce jour, il n'y a pas de stratégie institutionnelle clairement définie pour traiter cette problématique. Que les interventions répondent aux demandes des autorités, soient proposées dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt par des ONG, ou relèvent des dispositifs d'appels à projets initiés au siège ou sur le terrain, la protection reste insuffisamment priorisée.

Bien que les enjeux de protection et de cohésion sociale soient mentionnés dans le narratif des appuis, ils sont rarement intégrés comme objectifs centraux ou axes stratégiques de mise en œuvre, bien que cela se produise parfois. Certaines initiatives, bien qu'utiles, demeurent ponctuelles. Cette approche, bien qu'elle puisse être pertinente à l'échelle locale, reste fragmentée et engendre un manque de cohérence à l'échelle régionale ou nationale, ce qui limite la capacité à produire un effet levier significatif sur les problématiques de protection, malgré les investissements conséquents.

➤ **Constatation 1.2.3. Une insuffisance des ressources et compétences mobilisées dans les projets pour une protection efficace et cohérente.**

Que les projets soient spécifiquement orientés vers la protection ou non, les ressources externes et les compétences nécessaires ne sont pas toujours mobilisées de manière optimale. Les entretiens ont souligné plusieurs points critiques :

Analyses de contexte : Les analyses traitant des problématiques de conflit, qu'elles soient anthropologiques, économiques ou sociales, sont cruciales pour adapter les interventions. Par exemple, le suivi des dynamiques de conflits, les conflits fonciers et liés aux ressources naturelles au Sahel sont souvent insuffisamment intégrés dans l'analyse de base, limitant leur prise en compte dans la planification des projets.

Ciblage des bénéficiaires : Des outils de ciblage fondés sur des analyses approfondies des risques de protection et de vulnérabilité sont indispensables pour répondre aux besoins spécifiques des populations. Leur utilisation limitée dans les projets peut restreindre l'impact des interventions, en ne ciblant pas toujours les personnes les plus vulnérables. Il est crucial de ne pas présumer la vulnérabilité de certains groupes sans une évaluation rigoureuse. Par exemple, bien que les femmes soient souvent affectées par les conflits, elles ne doivent pas être ciblées

² Dahrendorf, Nicola. 2019. Intégrer une approche centrée sur la protection au nexus humanitaire et de développement au Mali.

a priori, sans une analyse précise de leur situation. Sans cette démarche, le risque est de ne pas répondre de manière adéquate à leurs besoins spécifiques. Les dynamiques de conflit exacerbent effectivement les inégalités de genre et augmentent la vulnérabilité des femmes, mais une réponse efficace nécessite d'aller au-delà des hypothèses générales pour proposer des actions véritablement adaptées.

Approches "«Ne Pas Nuire»" et sensibilité aux conflits : Bien que ces approches soient cruciales, elles sont rarement appliquées de manière adéquate, surtout dans les prêts et l'aide budgétaire, souvent en raison de réticences politiques. Lorsqu'elles sont utilisées, c'est souvent de manière superficielle, sans réelle efficacité. Pour être pertinentes, ces analyses doivent être mises à jour régulièrement pour s'adapter aux évolutions des conflits. L'absence d'évaluations itératives expose les bailleurs et porteurs de projet au risque d'aggraver les tensions locales, un problème fréquemment observé dans les projets d'infrastructure et de gestion des ressources naturelles au Sahel et dans le Golfe de Guinée.

Coordination stratégique : La coordination autour des enjeux de protection est très limitée, avec une participation partielle des bailleurs et une sous-utilisation du dialogue politique. Le nexus humanitaire-développement-paix (HDP) nécessite l'établissement d'objectifs stratégiques communs pour permettre une contribution efficace de divers acteurs. Cependant, ce besoin est souvent négligé, en raison d'une coordination faible et d'une absence d'analyses adéquates. Bien que des initiatives comme l'Alliance Sahel tentent de favoriser une coordination complémentaire, les questions de protection demeurent souvent marginalisées, et la coordination des bailleurs à l'échelle mondiale se développe souvent sans participation significative de la France, qui est souvent insuffisamment représentée au sein de mécanismes de coordination opérationnelle des réponses aux crises (participation au sein de clusters thématiques globaux par exemple).

Sous question 1.3. Au Sahel et dans les pays côtiers du Golfe de Guinée, quelle est l'efficacité ressentie des programmes de développement, en matière de protection face à la dégradation du contexte ?

Cette sous question se penche sur l'efficacité des programmes de développement, financés par l'AFD, en matière de protection dans le Sahel et les pays côtiers du Golfe de Guinée, notamment face à la détérioration des contextes.

Les entretiens montrent que l'efficacité des programmes de développement financés par l'AFD varie selon le type de soutien (Constatation 1.3.1). Bien qu'il y ait un engagement significatif, ce soutien reste souvent insuffisant pour répondre aux besoins critiques des populations et prévenir les violations de droits dans un environnement dégradé (Constatation 1.3.2).

➤ Constatation 1.3.1. Les facteurs clés de l'efficacité des appuis développement sur la protection : prise en compte du contexte de conflit et maintien des services administratifs et sociaux au plus près des populations

Au regard de la complexité des questions de protection, de très nombreux facteurs peuvent influencer sur l'efficacité des appuis dans ce secteur ou qui ont cette finalité. Toutefois, en s'appuyant sur les retours d'expérience, il ressort que **l'efficacité des appuis réalisés en matière de protection, qu'il s'agisse de projets spécifiques de protection ou non, dépend de plusieurs facteurs, potentiellement conjugués. Premièrement**, elle est liée à la bonne utilisation des

analyses de contexte et l'agilité développée en conséquence sur les appuis. Deuxièmement, le **maintien des services étatiques, administratifs et sociaux** au plus près des populations se révèle particulièrement pertinent. Troisièmement, l'approche adoptée doit être **locale**, holistique et flexible, afin de répondre aux besoins des populations affectées par des crises interconnectées. Enfin, l'impact des projets est influencé par leur caractère isolé ou **coordonné**, déterminant leur capacité à générer des effets leviers.

1. La prise en compte du contexte et l'agilité associée dans les appuis

Quel que soit le type d'appui, qu'il s'agisse de petits projets, d'appuis sectoriels par le biais d'aide budgétaire, ou de prêts, **le principal déterminant de l'efficacité en matière de protection des populations réside dans la bonne prise en compte du contexte** lors de l'identification de l'appui et de sa mise en œuvre, **associée à des adaptations éventuelles en cours de progression**.

Cela implique **l'utilisation effective des analyses de contexte** (ex des monitorings de protection, des analyses multirisques, etc.) ainsi que **des approches "«Ne Pas Nuire»"** et **de sensibilité aux conflits**. Concernant les adaptations potentiellement nécessaires en cours de mise en œuvre, celles-ci peuvent prendre la forme de réorientations mineures, d'inclusion de bénéficiaires initialement marginalisés ou absents lors des premiers ciblage, ou encore de mécanismes de compensation pour des politiques de plus grande envergure. Cela peut se traduire par des ajustements mineurs dans le projet ou l'ajout d'une ingénierie sociale plus conséquente, mise en œuvre parallèlement à l'appui principal.

Ces éléments ressortent principalement des témoignages des experts en protection qui soulignent que les projets mis en œuvre au Sahel ou dans les pays du Golfe de Guinée impliquant des questions foncières ou affectant l'accès traditionnel aux ressources naturelles, ou l'équilibre entre communautés, peuvent aggraver involontairement les tensions locales s'ils ne prennent pas en compte des analyses comme le "«Ne Pas Nuire»" ou la sensibilité aux conflits. Les exemples cités par les personnes interrogées incluent des projets d'infrastructure, comme la construction du quatrième pont d'Abidjan, ou des projets de soutien aux filières agricoles dans le nord du Bénin, au Burkina Faso ou dans le sud-est du Mali. Ces initiatives, par exemple du fait de l'expropriation de populations, peuvent modifier les équilibres locaux et sociaux en termes d'accès partagé aux ressources et, par extension, de répartition des pouvoirs. Ces actions peuvent être perçues comme injustes si elles ne s'accompagnent pas d'un dialogue social préalable (pas d'une simple annonce) et de compensations appropriées. Il a ainsi été mentionné que les appuis aux filières, notamment dans les pays du nord du Golfe de Guinée, suivaient souvent cette dynamique. Concrètement, lors de leur arrivée dans la zone, les populations déplacées, réfugiées ou demandeuses d'asile issues du monde agricole en recherche d'activité pour subvenir aux besoins de leurs familles peuvent se voir prêter ou donner des terres non cultivées, car peu rentables ou non défrichées, et ce, généralement sans aucun document formel. Après plusieurs mois de travail acharné pour rendre ces terres productives, il est fréquent que les propriétaires expulsent alors les exploitants réfugiés, pour intégrer ces parcelles désormais défrichées et cultivées aux programmes de soutien aux filières gouvernementaux soutenus par les bailleurs de développement. Les populations exploitantes, laissées sans solution et avec un fort sentiment d'injustice, ne peuvent pas se retourner vers les tribunaux en raison de l'absence de documents contractuels. Ce ressentiment, couplé au désespoir, peut les amener à trouver légitime le discours des groupes armés non étatiques (GANÉ) sur la corruption et à être attirées par les formes d'aide proposées par ces groupes en échange d'une affiliation. À contrario, l'intégration d'analyses continues de sensibilité aux conflits et un véritable effort d'inclusion sociale dans les projets ("*protection mainstreaming*") peuvent non seulement limiter ces risques, mais aussi accroître leur impact protecteur en répondant mieux aux réalités locales et aux besoins des populations.

2. Les appuis qui rapprochent l'État des citoyens, maintenant la fonctionnalité des services administratifs et sociaux.

Les retours d'expérience montrent que toutes les actions visant à **affirmer la présence de l'État administratif et social**, qu'il s'agisse de **services sociaux** (santé, éducation, protection sociale), **administratifs** ou **de justice**, en zones fragiles et en période de crise sont considérées comme très protectrices pour les populations. Au-delà du maintien des services de santé pour les victimes, généralement soutenus par les acteurs humanitaires, c'est la préparation et **la continuité des services administratifs, de justice, et de l'éducation, jusqu'au dernier kilomètre**, qui sont perçus comme particulièrement efficaces.

Cependant, il convient de noter que tant au niveau des pays qu'à celui de la région, **la question de la sécurité, c'est-à-dire la protection physique par les forces de défense et de sécurité, n'a jamais été mentionnée dans les discussions**. Il peut s'agir d'un biais cognitif des acteurs du secteur de l'aide interrogés et de l'équipe d'analyse, les actions de développement (civiles) étant rarement associées à des programmes de soutien des secteurs de la sécurité. Idem concernant les acteurs de la protection civile.

Les personnes interrogées soulignent que **l'injustice et l'impunité alimentent les tensions locales**. Bien qu'aucun projet spécifique n'ait été identifié, des soutiens comme l'appui à la réforme de la justice, l'accès à celle-ci, et la simplification des procédures sont jugés pertinents pour protéger les personnes avant et après une crise. L'interconnexion entre la justice traditionnelle et officielle, ainsi que le soutien aux mécanismes de dialogue communautaire pour résoudre les conflits liés à la gestion des terres et des ressources, sont également essentiels.

La possession d'un document d'identité est considérée comme la première protection, garantissant un statut juridique et l'accès à des droits fondamentaux tels que l'éducation et les soins de santé. En situation de conflit, l'enregistrement des naissances et la documentation légale aident à protéger les populations vulnérables en facilitant l'accès à l'assistance humanitaire et en prévenant l'exploitation ou l'apatridie. Cela préserve les droits de citoyenneté et soutient les processus de paix post-conflit.

La sécurisation des titres fonciers et des contrats d'usage atténue les tensions liées à la terre, réduit les litiges, et prévient les violences entre communautés, en particulier pour les populations vulnérables comme les femmes et les déplacés. En période post-conflit, disposer d'un titre facilite le retour des réfugiés et soutient la reconstruction économique. La modernisation et la numérisation des données sont également essentielles pour préserver les informations individuelles et les cadastres en cas de destruction des administrations.

=> L'appui à la fonctionnalité des services locaux a un impact protecteur très marqué. Dans les zones fragiles où ces services sont souvent absents, le soutien à leur maintien, même de manière minimale, contribue à préserver une forme de normalité, limite le recrutement par des groupes armés, et maintient le lien avec l'État. Ces efforts aident à réduire les besoins humanitaires tout en facilitant la réponse d'urgence lorsque cela est nécessaire.

3. Le caractère local, intégré et flexible : des éléments clés pour répondre aux besoins interconnectés et évolutifs des populations en matière de protection.

En effet, le caractère local, communautaire, apparaît comme un élément déterminant en matière de protection et de cohésion sociale. Les programmes labellisés "nexus" ou "stabilisation", qui mettent l'accent sur la protection ou la cohésion sociale avec une entrée locale, présentent des retours d'expérience très positifs quant à leur impact sur la protection des personnes. Des projets comme ceux financés par l'UE dans le cadre de l'EU Emergency Trust Fund, tels que les

programmes Key et PDU au Mali, le programme SDNM - Sécurité Développement Nord Mali, et le projet multi-pays Yéréfali de l'AFD, illustrent cette efficacité.

Ces initiatives permettent une assistance rapide et réactive, adaptée aux tensions et aux conflits locaux. Bien que pensés **localement**, ces programmes bénéficient d'un soutien conséquent et de large envergure, ce qui leur confère un impact significatif. Ils favorisent une hybridation entre les activités humanitaires et de développement, en se concentrant sur la résilience des communautés tout en préservant l'activité économique. L'ancrage local valorise le leadership des acteurs communautaires et des autorités municipales, tout en intégrant des modalités opérationnelles issues des standards humanitaires. Ce sont ces efforts conjugués qui permettent aux populations de se sentir protégées dans leurs droits.

Néanmoins, les acteurs interrogés soulignent certaines limites à ces appuis nexus. Leur durabilité dépend de leur ancrage institutionnel technique, car ces programmes sont souvent mis en œuvre par des entités extérieures. Ils peuvent aussi être perçus comme une phase initiale pour établir les bases d'un soutien plus structuré et autonome, permettant ainsi une transition vers un système institutionnel pérenne.

4. Coordination et intégration des projets de protection dans des initiatives plus larges : un facteur clé d'efficacité. Les bailleurs de développement soutiennent souvent des projets spécifiques de protection, visant à promouvoir un droit ou à répondre à un besoin identifié. Des projets de prévention des VBG ou de promotion de l'égalité hommes-femmes en sont des exemples. Bien que ces initiatives aient généralement des résultats satisfaisants dans les zones fragiles, le sentiment de protection associé est souvent très localisé et peu durable à cause de du caractère fréquemment isolé de ces projets.

Cependant, lorsque ces projets spécifiques de protection présentent des éléments tels qu'une réponse à un risque de protection clairement identifié, une technicité adaptée aux zones en tension, des analyses "«Ne Pas Nuire»", et une coordination opérationnelle cohérente, les résultats peuvent être considérablement amplifiés et durables.

➤ **Constatation 1.3.2. Un effort consenti important mais non suffisant pour la protection des droits des populations en amont des crises.**

Lorsqu'elles sont consultées à une échelle macro, globale ou régionale (Sahel et Golfe de Guinée), les personnes interrogées partagent une perception claire : **malgré les efforts des acteurs de développement en matière de protection et de cohésion sociale en amont des crises, l'impact global de ces initiatives est jugé insuffisant.** Bien que certains programmes, qu'ils soient formellement labellisés "protection" ou non, présentent des effets positifs et que des avancées récentes aient été faites pour mieux intégrer la protection dans les projets de développement, ces efforts sont encore trop limités et peu structurés et n'arrivent pas à freiner significativement l'occurrence et l'intensité des crises ni les violations des droits qui y sont associées. De plus, un décalage persiste entre la fin des actions de développement et l'intervention des acteurs humanitaires.

À ce niveau de réflexion, les personnes consultées estiment que la protection en amont des crises, souvent abordée sous l'angle de la cohésion sociale, **nécessite un soutien accru et des financements pour être véritablement efficace.** L'idée que les appuis au développement préviennent intrinsèquement et indirectement les crises et les violations de droits est jugée insuffisante. **Un engagement stratégique, non seulement financier mais aussi organisationnel et réfléchi, est indispensable.** Il est essentiel de positionner la protection et la cohésion sociale comme des objectifs centraux, intégrés systématiquement dans tous les types d'appuis, avec une coordination renforcée sur le terrain.

Les retours obtenus suggèrent que **cet engagement ne doit pas nécessairement aboutir à un remplacement des appuis sectoriels par des soutiens spécifiques à la protection, mais plutôt à une intégration transversale de la protection dans tous les projets en zones fragiles, quel que soit le secteur concerné.** Cela implique d'établir des objectifs clairs de protection, de réaliser des analyses de sensibilité aux conflits, et de favoriser autant que possible des externalités sociales positives. Il est crucial de penser stratégiquement l'équilibre entre des appuis rapides et dynamiques et des programmes sectoriels plus structurés et durables, afin de maximiser l'impact tout en répondant aux besoins des populations dans un contexte évolutif.

○ **Question de recherche 2 : Déterminer si les interventions régulières des acteurs de développement (dont l'AFD) ont un effet protecteur et plus spécifiquement préventif sur les violations de droit attendues dans le cadre d'un contexte en dégradation.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie française "Prévention, Résilience et paix durable", l'AFD a pris l'engagement d'investir dans la prévention des risques de violations des droits dans les contextes fragiles. Cette question de recherche vise à examiner la perception des acteurs sur le terrain de l'effet préventif des interventions de l'AFD ainsi que celles d'autres bailleurs de développement. L'analyse se structure autour de trois axes : premièrement, elle évalue le caractère préventif des programmes en distinguant clairement prévention et anticipation. Deuxièmement, elle détermine si les projets sont capables d'identifier, dès leur conception, les crises potentielles et leurs facteurs déclencheurs. Enfin, elle explore si les efforts de prévention reposent sur des objectifs bien définis et, le cas échéant, s'ils sont élaborés en concertation avec les autorités nationales et les partenaires techniques, tels que les Nations Unies.

Sous-question 2.1 Dans quelle mesure, les programmes réguliers de développement (y compris ceux financés par l'AFD) dans des contextes fragiles et dégradés, présentent-ils un caractère protecteur et préventif des violations de droit ?

En s'appuyant sur les informations fournies par l'AFD et les entretiens réalisés, cette sous-question s'intéresse au caractère préventif des programmes financés par l'AFD en matière de protection. Elle fait la distinction entre la prévention, qui cherche à éviter l'émergence de risques, et l'anticipation, qui implique l'identification de ces risques et la mise en place de plans de contingence pour en atténuer les conséquences. L'analyse vise à évaluer la manière dont les programmes s'inscrivent dans ces deux dimensions et leur capacité à renforcer l'efficacité de la protection des droits.

➤ **Constatation 2.1.1. Appuis principalement préventifs, mais leur faible caractère protecteur nécessite une mise en perspective.**

Sur la base des informations transmises par l'AFD et des entretiens, malgré le nombre limité de réponses sur cette question, les acteurs interrogés perçoivent les appuis des acteurs de développement comme ayant un caractère plutôt préventif. Les appuis, souvent indirects, sont plutôt orientés vers la prévention des violences, et moins vers l'anticipation des risques.

Le caractère diffus des appuis de développement en matière de protection rend difficile une distinction claire entre leur dimension préventive et anticipatrice. Il est ainsi possible que certaines actions contribuent aux deux objectifs, mais leur impact est difficile à évaluer. Par ailleurs, la préparation et l'anticipation³ nécessitent une approche très concrète des risques,

³ Il y a 3 concepts dont 2 extrêmement proches:

Prévention : mesures pour éviter qu'une crise / un risque ne survienne, en s'attaquant aux causes sous-jacentes (ex. : réduction des risques, amélioration des conditions de vie, politiques de gouvernance).

Préparation aux crises (*preparedness*) : mesures préventives visant à renforcer la capacité de réponse rapide à une crise lorsqu'elle survient (ex. : systèmes d'alerte précoce, plans d'urgence).

Approches anticipatives (dernier né des concepts du genre) (*anticipatory approaches*) : Actions déclenchées avant qu'une crise ne se produise, basées sur des prévisions ou des données de risque pour

un aspect qui, comme constaté dans une question précédente, est peu abordé dans les appuis actuels, la protection étant principalement traitée de manière indirecte. Des nuances existent et certains programmes, comme Yérétaï, intègrent des mesures de contingence face à des phénomènes identifiés, tels que les déplacements de population.

Sous question 2.2 Dans les contextes fragiles, dans quelle mesure les appuis développement incluent-ils la possibilité d'une dégradation du contexte ?

Pour travailler efficacement en prévention dans les contextes fragiles, il est essentiel de comprendre le contexte afin d'identifier les déterminants des crises et les facteurs déclencheurs. Cette connaissance doit être intégrée dès l'identification des projets, permettant aux acteurs de développement d'adapter leurs interventions. De plus, des procédures flexibles, négociées en amont, facilitent l'ajustement / l'adaptation / la réorientation des opérations en cas de dégradation. Cette sous-question vise à déterminer dans quelle mesure ces éléments sont intégrés aux appuis de développement en zone fragile, surtout si ces appuis visent in fine un effet protecteur préventif.

➤ Constatation 2.2.1. Intégration limitée des risques de dégradation et flexibilité insuffisante des procédures dans les approches de projet

La prise en compte des risques de dégradation du contexte et la flexibilité des procédures sont souvent citées dans les échanges avec les agents de l'AFD, d'autres bailleurs et des acteurs partenaires, comme essentielles pour aborder et répondre aux questions de protection et de cohésion sociale dans les contextes fragiles. En situation de crise, une réponse rapide aux tensions sociales et aux violations des droits est cruciale pour atténuer les impacts négatifs sur les populations. Cependant, les procédures actuelles ne permettent pas toujours cette réactivité, malgré la reconnaissance de ces risques. Les points suivants explorent les défis liés à l'intégration des risques et à la flexibilité des mécanismes de réponse.

1. Reconnaissance stratégique des risques de dégradation du contexte mais une intégration opérationnelle limitée. La plupart des projets en zones fragiles reconnaissent les tensions potentielles et les risques de dégradation. Bien que ces risques soient souvent mentionnés dans le contexte et l'analyse des mécanismes de contingence, les questions spécifiques de protection et de cohésion sociale sont rarement abordées en profondeur. La dégradation du contexte, bien qu'identifiée, n'est que peu intégrée opérationnellement dans la conception ou la mise en œuvre des activités. Une distinction apparaît entre les différents types d'appuis : les programmes à long terme semblent moins prendre en compte ces risques, contrairement aux programmes nexus, notamment ceux financés par l'instrument MINKA de l'AFD, où ces risques sont intégrés dans les analyses et interventions.

2. Flexibilité contractuelle, « crisis modifiers » et changement d'opérateur : des outils existants mais difficiles à mobiliser. Les conventions de financement des projets incluent des clauses permettant des ajustements contractuels pour s'adapter aux évolutions. Cependant, pour les contrats de grande ampleur financière, d'aide budgétaire globale ou sectorielle, les prêts de grands volumes, ces clauses sont rarement activées en cas de dégradation d'un contexte déjà fragile lors de la signature. Les témoignages indiquent que certains opérateurs préfèrent abandonner une activité plutôt que de modifier l'opération, car le processus peut prendre jusqu'à un an. En revanche, les appuis MINKA bénéficient d'une plus grande flexibilité

limiter son impact.

administrative, facilitant des ajustements rapides selon les évolutions contextuelles (flexibilité instrumentale via, par exemple, un budget indicatif du projet modifiable sur simple ANO + une ligne « divers et imprévus » à hauteur de 20% possible).

Les "crisis modifiers" ou mécanismes d'adaptation de crise, sont des mécanismes conçus pour réagir rapidement aux crises imprévues, permettant une réallocation rapide des fonds et une adaptation des activités sans passer par des procédures lourdes. Bien que ces outils soient largement utilisés dans les contrats humanitaires, leur exploitation par les bailleurs de développement dans les contextes fragiles reste limitée, malgré leur potentiel pour offrir une flexibilité essentielle.

Concernant le changement d'opérateur, il est souvent difficile à mettre en œuvre, surtout dans des régions comme le Sahel où l'augmentation des tensions rend la présence des autorités ou des porteurs de projets impossible. Les procédures permettant de passer d'une mise en œuvre ministérielle à une exécution par une ONG sont à la fois rares et contraignantes. De plus, lorsque ce transfert a lieu, les ONG en charge de la mise en œuvre doivent se soumettre à un double contrôle administratif, à la fois de la part du bailleur et du ministère précédemment responsable. Cette double supervision alourdit considérablement le processus et décourage souvent les ONG de s'engager, même en cas de besoin urgent.

3. Le positionnement de l'AFD parmi les bailleurs : hors appuis MINKA, des procédures toujours perçues comme plutôt rigides Les entretiens ont permis de comparer le fonctionnement de l'AFD à celui d'autres bailleurs de développement, mettant en lumière des différences notables en matière de flexibilité des procédures. **Hors des projets MINKA**, les procédures de l'AFD sont souvent perçues comme plus rigides par rapport à d'autres bailleurs, malgré les efforts déjà entrepris pour assouplir ses approches dans les contextes fragiles.

Ce constat place l'AFD dans un groupe de bailleurs caractérisés par des processus longs, complexes et rigides, similaires à ceux de la coopération belge. En revanche, certains bailleurs, notamment ceux des Pays-Bas, de la Suisse ou des pays nordiques, adoptent une approche plus souple, ne faisant souvent pas de distinction stricte entre humanitaire et développement. Ils sont plus enclins à systématiser les approches nexus et les procédures flexibles, facilitant ainsi que l'adaptation aux besoins émergents dès lors que la zone présente une forme de fragilité. Des bailleurs comme la GIZ, LuxDev et l'Union européenne se situent entre ces deux approches, offrant une flexibilité intermédiaire.

Sous question 2.3 Les objectifs de protection des projets sont-ils définis sur la base d'objectifs communs établis entre les acteurs humanitaires et de développement à un niveau stratégique élevé ?

Dans le cadre du nexus humanitaire-développement, le *New Way of Working* recommande que tous les acteurs présents dans les zones fragiles et en crise collaborent, chacun selon son mandat, ses moyens et ses limites, pour atteindre des objectifs stratégiques de protection, considérés comme l'objectif fondamental de l'aide internationale. L'objectif est donc, en théorie, de créer un effet levier pour mieux protéger les populations et prévenir les crises. En conséquence, cette sous-question de recherche examine comment les acteurs interviewés perçoivent l'alignement des appuis des bailleurs de développement avec d'éventuels objectifs communs établis entre les autorités, ainsi que les acteurs humanitaires et de développement à un niveau stratégique élevé.

Au cours des entretiens, peu d'acteurs ont répondu à ces questions. Par conséquent, ce rapport ne produira pas de constatation marquée. Cependant, de manière modérée, voici les tendances de réponses pouvant néanmoins faire sens :

1. Un alignement sur des priorités nationales floues. Dans les contextes analysés, les bailleurs de développement semblent aligner leurs interventions sur les priorités des autorités nationales, conformément à la Déclaration de Paris, qui souligne le respect de la souveraineté des États. Cependant, la protection et la cohésion sociale, souvent considérées comme des sujets sensibles, ne font pas l'objet de discussions systématiques entre les autorités et leurs partenaires. En Côte d'Ivoire, par exemple, la cohésion sociale est abordée de manière informelle et intégrée dans les stratégies nationales, avec des actions telles que l'inclusion des zones nord dans les politiques de développement et la réactivité face à l'arrivée de populations réfugiées, comme le montre le programme Yérétali de l'AFD. En revanche, au Togo, ce sujet demeure délicat et difficile à aborder publiquement. L'absence de priorité nationale déclarée sur ces questions fait que la protection et la cohésion sociale restent implicites et sans coordination réelle, affaiblissant leur alignement avec les interventions des bailleurs.

2. A l'instar d'autres contextes, une coordination stratégique en deçà des attentes. La coordination stratégique autour des enjeux de protection et de cohésion sociale est souvent faible, et cette tendance n'est pas exclusive aux contextes étudiés ici. Nicola Dahrendorf a souligné dans son analyse sur le Mali en 2019 que, même lorsque ces sujets sont discutés, la coordination n'est généralement pas suffisamment solide pour définir des objectifs communs. Les répondants notent également une faible complémentarité entre les autorités, les acteurs humanitaires et de développement, ainsi qu'un manque de cohérence dans les réponses apportées à ces enjeux.

3. Une coordination fragmentée entre acteurs : Les entretiens montrent que les bailleurs de développement s'engagent généralement dans les cadres de concertation côté développement, mais leur participation aux systèmes de concertation humanitaire est sporadique. Les bailleurs axés sur le nexus, tels que la Suisse ou les Pays-Bas, affichent une approche plus équilibrée. Cependant, malgré ces efforts, la coordination reste fragmentée. En Côte d'Ivoire, par exemple, la coordination est dirigée par le Ministère de l'Intérieur, tandis qu'au Togo et au Bénin, les cadres de concertation sont perçus comme peu propices à un dialogue constructif. Cette fragmentation conduit à un manque d'objectifs stratégiques communs et à des interventions isolées, souvent peu cohérentes.

En résumé : L'absence d'objectifs communs en matière de protection et de cohésion sociale et de coordination stratégique solide sur ce sujet, associée à la participation fragmentée des acteurs, entraînerait des interventions plutôt isolées et une efficacité réduite dans la protection et la prévention des risques.

Question de recherche 3 : De quelles approches les bailleurs de développement comme l'AFD pourraient-ils s'inspirer pour améliorer la prévention et la préparation face aux risques croissants de violations des droits et à la dégradation des contextes fragiles ?

Cette troisième question de recherche visait d'une part à identifier des initiatives pertinentes en matière de protection, et spécifiquement en prévention, en amont des crises, adaptées à une approche de développement (sous-question 3.1) et d'autre part, à analyser leur pertinence au regard du contexte des pays du Golfe de Guinée affectés par la crise sahélienne (sous-question 3.2).

Les retours d'expérience et l'analyse des projets transmis (AFD et autres opérateurs) ont permis de faire émerger **neuf grands axes thématiques complémentaires regroupant 20 outils opérationnels**. Chacun de ces axes s'inscrit **dans une approche de développement** visant à mieux anticiper les violences et violations de droits liées aux crises, tout en apportant des réponses adaptées pour maintenir la protection ou rétablir les droits des populations affectées.

Certaines approches peuvent paraître évidentes et déjà intégrées, tandis que d'autres le sont moins. Les informations disponibles varient, allant de détails précis à de simples indications, selon le caractère public ou confidentiel des appuis. Si certaines approches ne sont pas illustrées par des exemples concrets, c'est parce que les auteurs de l'étude n'ont pas eu connaissance de projets spécifiques à citer alors même que des recommandations marquées ont pu être faites par les personnes interviewées.

→ **Axe 1 : Soutenir la veille contextuelle en protection.**

Il est souvent constaté que les acteurs du développement, y compris les bailleurs de fonds, et parfois aussi les acteurs humanitaires, manquent d'informations détaillées sur les risques spécifiques de protection. Ces risques peuvent inclure des menaces directes envers les populations ou des limitations d'accès aux services sociaux de base, ainsi que des violations des droits humains qui restent parfois invisibles en période de crise.

Pour combler cette lacune, il est crucial de disposer, ou à défaut de promouvoir la mise en place **d'un système de veille contextuelle, régulier et coordonné/commun**. Ce mécanisme permet d'assurer une connaissance approfondie du contexte et des phénomènes déjà présents avant / en marge de la crise et des évolutions en cours, et ce afin de permettre une meilleure réactivité pour prévenir l'aggravation des situations. Bien que certaines données, comme celles issues des services de santé, soient souvent déjà disponibles, il est nécessaire de renforcer la collecte d'autres informations cruciales. Cela nécessite de promouvoir, créer et financer des mécanismes d'analyse partagés entre les différents acteurs, et des autorités nationales.

La confidentialité des analyses doit être évaluée au cas par cas. Dans certains contextes, la publication de violations peut dissuader les auteurs de violences, tandis que dans d'autres, elle peut aggraver les situations en incitant à plus de violences. Il est donc essentiel de gérer ces informations et analyses avec prudence pour garantir la sécurité des victimes.

Les systèmes de veille contextuelle en zones fragiles peuvent inclure tout ou partie des éléments suivants, en fonction des spécificités locales, et peuvent être pris en charge ou soutenus par des acteurs différents ou intégrés selon le contexte :

➤ Outil 1. Un système de veille contextuelle pour le suivi des tendances.

Un système de veille contextuelle vise à fournir des analyses approfondies sur les risques spécifiques auxquels une région ou une population peut être confrontée, en s'appuyant sur diverses sources d'information, allant des études politiques aux analyses sociales. Ce système permet de mieux comprendre les dynamiques sous-jacentes à un conflit, une crise ou une instabilité, et d'anticiper les menaces afin de mieux orienter les interventions et stratégies de protection. En général les différents acteurs et bailleurs disposent déjà de ce type d'analyses macro. Toutefois, ces dernières ne mettent pas toujours en évidence les risques de protection, tels que les violations des droits humains ou les menaces pesant sur les populations.

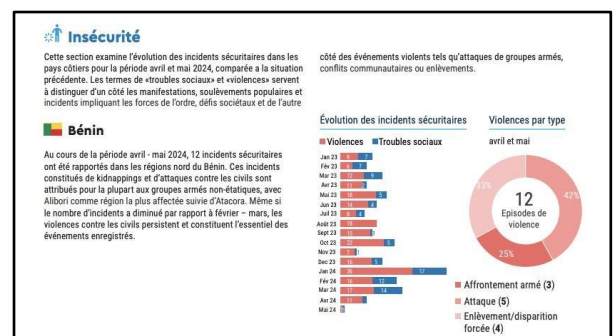
De nombreux acteurs sont spécialisés dans **ces analyses géopolitiques et de conflit**. Par exemple, et sans exhaustivité, **International Crisis Group (ICG)** propose des analyses stratégiques globales ou spécifiques à des contextes de crise et publie régulièrement des rapports sur des zones sensibles, incluant des recommandations pour améliorer la sécurité et la protection. **Promédiation** est un autre acteur connu pour ses analyses géopolitiques et ses initiatives de médiation au Sahel. Le **Netherlands Institute of International Relations Clingendael** est une autre entité qui aide à décrypter les dynamiques de conflits dans les pays du Golfe de Guinée.

Les analyses anthropologiques proposées par des structures comme **l'IRD** ou **le CNRS** pour la France, ou encore le **LASDEL** au Niger, complètent efficacement les études géopolitiques en offrant une compréhension fine des dynamiques internes des populations, notamment en contexte de crise. Elles permettent de saisir des tensions interethniques, comme au Sahel, où les conflits intercommunautaires alimentent les violences, ou d'examiner l'accès aux services de base et l'impact des déplacements de population. Disposer d'une connaissance générale à l'échelle du pays mais aussi régionale, ou thématique, ethnique, sectorielle, des tendances sociales, régulièrement mise à jour est très utile pour adapter les grandes tendances d'appui. Pour être utilisables au quotidien, ces analyses doivent être fréquentes et multiples, surtout dans le cadre de contextes fragiles et dynamiques comme celui du Golfe de Guinée.

➤ Outil 2. Les outils de veille multirisques et les analyses de conflits et d'accès.

Les outils de veille multirisques permettent de centraliser et analyser des données sur un large éventail de menaces, qu'elles soient sécuritaires, économiques, environnementales ou géopolitiques. Dans les pays côtiers du Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin), confrontés aux retombées de la crise sahélienne, un tel outil permet d'avoir une vue d'ensemble des risques et de coordonner les réponses en temps réel.

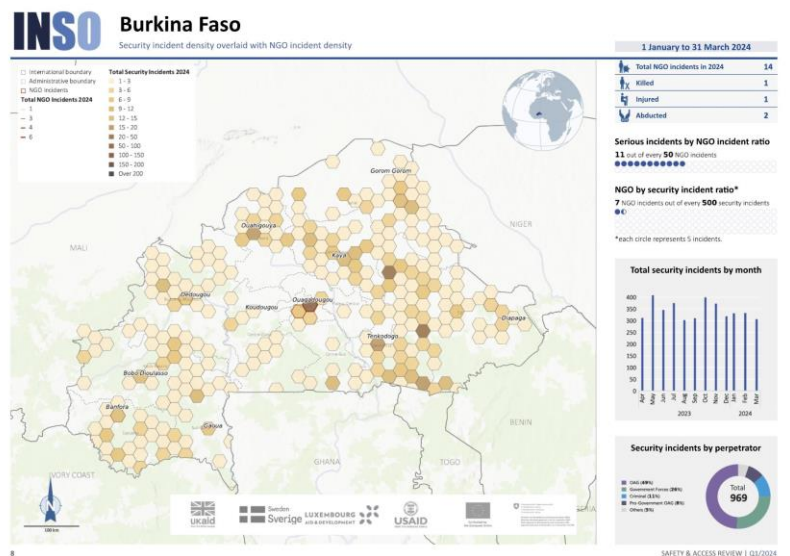
Exemple : L'outil GRANIT⁴, utilisé dans la région du Golfe de Guinée, est un exemple de plateforme de veille multirisques. Il se concentre sur les menaces spécifiques liées à la crise sahélienne, telles que l'expansion des groupes armés violents, la criminalité transnationale, les flux migratoires incontrôlés, et les trafics illicites. Cet outil documente les événements de sécurité et fournit des analyses actualisées, assurant une compréhension fine du contexte, et nourrissant la programmation des réponses. Le format de cet outil est très pertinent pour une utilisation quotidienne : visuel, clair, itératif et concis.



⁴ <https://dtm.iom.int/fr/reports/afrique-de-louest-et-du-centre-groupe-regional-danalyse-intersectorielle-granit-rapport-1>

Les analyses d'accès et de conflits portées par des structures comme **INSO**⁵, mais aussi parfois intégrées aux analyses multirisques sont un outil de veille pertinent pour comprendre les difficultés auxquelles sont confrontées les autorités, les populations, les opérateurs pour accéder aux populations. Les analyses d'INSO présentent différents niveaux de publicité et d'analyse répondant à des règles strictes afin de garantir la protection des équipes INSO. Ces règles limitent généralement le partage des analyses sensibles aux seuls utilisateurs (ONG) et ponctuellement, sous certaines restrictions spécifiques, aux bailleurs d'INSO.

=> Le financement de ce type d'outil, qu'il s'agisse des plateformes de veille multirisques ou les analyses d'accès, peut être des plus utiles pour un acteur intervenant en zone sensible, y compris pour un bailleur de développement. Dans les pays du Golfe de Guinée, le GRANIT est à priori le seul outil disponible, assurant les analyses de sécurité et de déplacement des populations. Il n'aborde pas directement les questions d'accès.



➤ Outil 3 : Le monitoring de protection

Le monitoring de protection collecte des données sur les violations des droits humains, suivant leur évolution pour ajuster les réponses politiques et humanitaires. Il documente des phénomènes souvent sous-déclarés, comme l'accroissement des inégalités de genre, les violences sexuelles ou les disparitions forcées, et comble les lacunes d'information en contexte de crise, permettant une réactivité accrue des acteurs.

En situation de crise, des violations telles que les viols ou les disparitions restent souvent sous-déclarées en raison de la sensibilité des sujets ou de la peur des victimes et de leur entourage. À l'inverse, certains événements peuvent être exagérés par les médias, comme les massacres de Timisoara ou les rumeurs de viols en Libye sous Kadhafi. Le monitoring de protection permet d'éviter ces biais en offrant des données objectives et régulières, non seulement en temps de crise mais aussi sur les tendances préexistantes.

Les mécanismes de monitoring, largement utilisés dans le domaine humanitaire, sont promus par les clusters protection en situation de crise. Historiquement, seul le recueil de certaines violations, comme celles liées au genre, étaient standardisées via le système GBVIMS (*Gender-Based Violence Information Management System*)⁶. Aujourd'hui, une nomenclature officielle des risques de protection et violations des droits humains⁷ permet de classifier l'ensemble des

⁵ <https://ngosafety.org/> Dernier rapport juin 2024
<https://indd.adobe.com/view/89dc7885-0b16-47f7-829b-1d59fd4c1701>.

⁶ <https://www.gbvims.com/>.

⁷ Global Protection Cluster. 2024. Note explicative sur les risques de protection. https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2023-06/04_note_explicative_risques_protection_v2302_fr.pdf.

violations, obligeant les acteurs à signaler les cas selon ces normes tout en garantissant leur confidentialité.

Pour être efficaces, les dispositifs de monitoring de protection doivent combiner des données factuelles sur la survenue d'événements et des analyses de perception afin de limiter les biais. En effet, certains phénomènes, comme les violences sexuelles, sont souvent sous-déclarés, tandis que d'autres, tels que le sentiment de sécurité ou d'insécurité, sont rarement mesurés par des indicateurs spécifiques. Le croisement de ces deux types de données est donc recommandé pour obtenir une évaluation plus complète et précise.

Cependant, en dépit de cette nomenclature unifiée, de nombreux systèmes de monitoring autonomes persistent, chaque organisation ayant souvent son propre mécanisme. L'enjeu est d'établir un système unique et harmonisé, fiable et utilisé par l'ensemble des parties prenantes, tant humanitaires que de développement. En effet, ils permettent de suivre les dynamiques à long terme des violations et d'ajuster les interventions en matière de prévention des risques et de renforcement institutionnel. Un tel système, lorsqu'il est commun à tous les acteurs d'un contexte améliore la cohérence des analyses, facilite la prise de décision stratégique et renforce l'efficacité des réponses aux risques de violations.

Au-delà des défis techniques liés à la fiabilité des données, l'accès aux informations, la confiance des populations et la gestion de la confidentialité, les mécanismes de monitoring de protection sont coûteux et nécessitent un soutien constant pour garantir des mises à jour régulières. C'est une des raisons pour lesquelles il est pertinent pour les acteurs du développement de les financer sur le long terme, car cela assure une fiabilité accrue et une continuité dans la collecte et l'analyse des données.

Toutefois, il est à noter que la sensibilité des données collectées peut entraîner des résistances, notamment de la part des autorités, qui peuvent refuser que ces informations soient collectées ou publiées, par crainte de répercussions sur leur réputation. Cette réticence peut compliquer la collecte et la diffusion des données, limitant ainsi l'efficacité du monitoring.

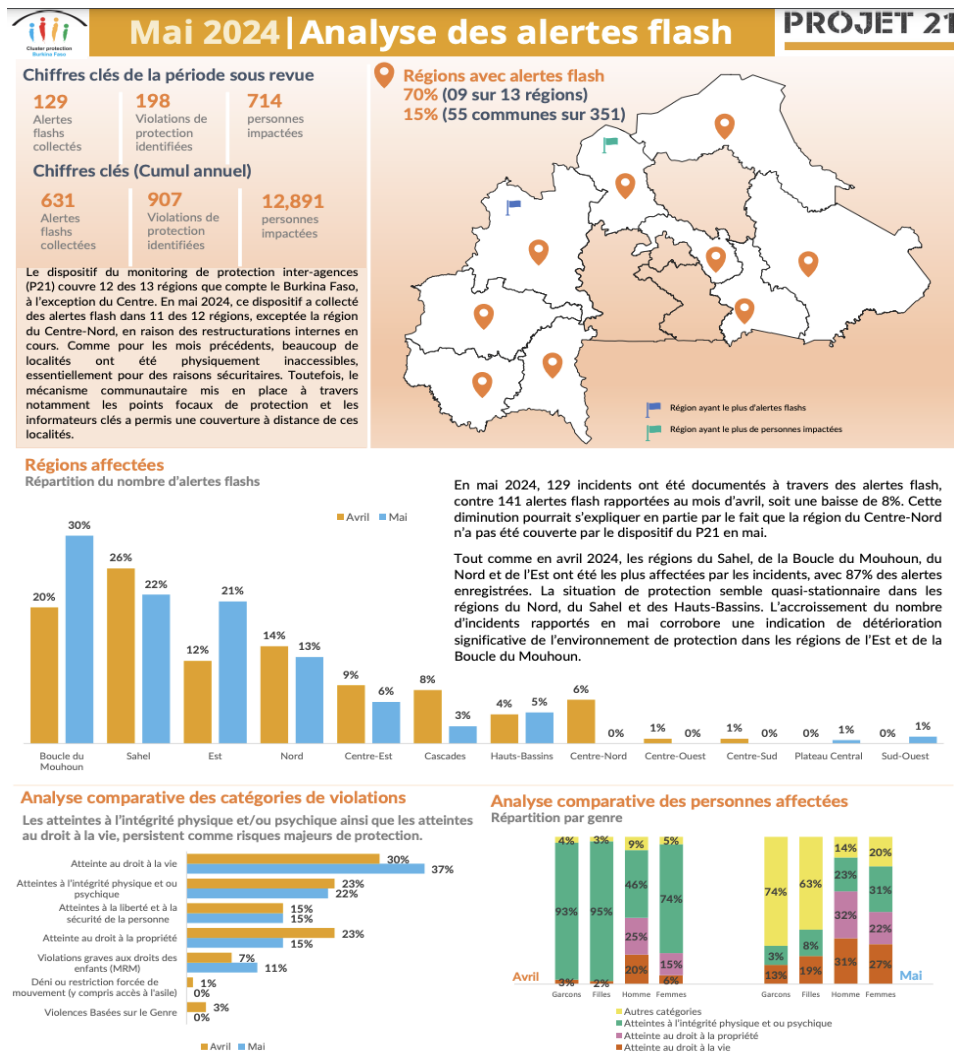
Exemple : Le Projet 21⁸ est un système de monitoring de protection mis en place dans la région du Sahel, porté par le HCR en tant que leader des clusters protection. Ce mécanisme, basé essentiellement sur des données de perception, après avoir prouvé son efficacité au Sahel, est en cours d'extension aux pays côtiers du Golfe de Guinée. Il est soutenu par de nombreux bailleurs de fonds en raison de son utilité en tant que mécanisme unifié, permettant une meilleure coordination et une collecte de données fiables dans des contextes fragiles.

Cependant, le Projet 21 fait l'objet de critiques de la part de techniciens de la protection. Ces derniers lui reprochent de se baser davantage sur le ressenti d'insécurité des populations plutôt que sur des événements concrets permettant d'appliquer la classification officielle des violations de droits humains. De plus, certains bailleurs intervenant dans les pays du Golfe de Guinée estiment que le projet ne produit pas encore d'analyses suffisamment pertinentes pour nourrir et orienter la programmation des interventions. Cependant, il est important de noter que cette étude n'a pas pour but d'évaluer ce mécanisme, et ces critiques peuvent donc ne pas refléter une réalité objective.

De plus, ce mécanisme, ainsi que le HCR qui en assure la gestion, sont soumis à des pressions de la part des autorités des pays du Golfe de Guinée couverts par le projet. Ces autorités sont parfois réticentes à la diffusion de statistiques jugées défavorables, notamment celles concernant les refoulements de populations en provenance du Burkina Faso. Cette réticence

⁸ <https://data.unhcr.org/en/situations/rbwca> Exemple de rapport
https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2024-06/bfa_analyse_alerte_flash_mai_2024.pdf

semble être motivée par les risques réputationnels que de telles informations pourraient engendrer pour les gouvernements concernés.



=> En conclusion de cet axe 1, les systèmes conjugués de veille contextuelle, de veille multirisque, et de monitoring de protection sont essentiels, non seulement pour les humanitaires, mais aussi pour les acteurs du développement. Ils permettent de mieux comprendre les contextes, d'anticiper les évolutions et d'intervenir en amont des crises en ciblant précisément les risques émergents. Toutefois, un financement à long terme et prévisible est indispensable pour garantir la mise à jour régulière des données et, par conséquent, la fiabilité et la crédibilité des analyses. De plus, privilégier des formats concis, visuels et dynamiques facilite la compréhension des résultats et encourage leur utilisation plus fréquente, contribuant à un suivi plus efficace des contextes fragiles.

→ **Axe 2 : Systématiser l'utilisation des analyses «Ne Pas Nuire» et de sensibilité aux conflits pour permettre le maintien et l'adaptation des opérations dans des zones fragiles en dégradation.**

Dans les contextes stables, les opérateurs de projet ont une connaissance approfondie des zones d'intervention, acquise au fil des ans, ce qui leur permet de minimiser les externalités négatives. Cependant, dans les zones fragiles, où les dynamiques évoluent rapidement, cette connaissance doit être constamment mise à jour, augmentant le risque d'aggraver involontairement les tensions locales. Bien que les méthodes de «Ne Pas Nuire» et de sensibilité aux conflits aient été développées par les humanitaires, elles sont avant tout des outils essentiels pour intervenir efficacement dans des contextes fragiles, qu'il s'agisse d'acteurs humanitaires ou de développement. Dans ces environnements, ces analyses constituent un standard opérationnel incontournable, permettant aux opérateurs de projet de s'adapter en permanence aux dynamiques locales et d'agir de manière à limiter les risques de déstabilisation.

➤ **Outils 4 & 5 : Les analyses «Ne Pas Nuire» et les analyses de sensibilité aux conflits.**

Ces deux types d'analyses permettent d'évaluer dans quelle mesure une intervention peut involontairement générer des effets négatifs sur le contexte, en exacerbant les tensions entre bénéficiaires, et en présentant potentiellement des risques réputationnels significatifs pour le bailleur, l'opérateur de mise en œuvre, ou les soutiens. Ces externalités négatives peuvent également accroître les ressentiments envers l'opérateur de mise en œuvre et poser des risques sécuritaires pour les équipes sur le terrain. Réalisées de façon **itérative**, ces analyses permettent de repérer et, si nécessaire, de corriger les externalités négatives engendrées involontairement par l'intervention, en proposant des repositionnements adéquats, et en alignant l'appui sur la dynamique conflictuelle de la zone d'intervention. Idéalement, ces analyses permettent d'atténuer les potentiels impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs.

Bien que développées par les acteurs humanitaires, ces techniques sont tout à fait accessibles aux acteurs et opérateurs de projets de développement. Proches, elles présentent néanmoins certaines nuances, mais ces analyses peuvent tout à fait être réalisées conjointement.

État actuel des pratiques : Actuellement, chez les bailleurs et opérateurs de développement, les questions de «Ne Pas Nuire» et de sensibilité aux conflits sont généralement évoquées dans les projets, mais sans pour autant se traduire par des analyses approfondies. Malheureusement, ces analyses sont fréquemment externalisées et effectuées une seule fois en début de projet au lieu d'être internes et itératives, réduisant considérablement leur pertinence et leur impact sur le projet. Elles restent encore très souvent perçues comme une contrainte additionnelle dont il faut se débarrasser rapidement. Pour autant, selon les retours d'expérience des acteurs opérant en zone de crise, ces analyses sont cruciales dans les contextes fragiles. => **L'intégration de ces analyses est pourtant la principale recommandation des acteurs consultés dans le cadre de cette étude.**

Pour être utiles, ces analyses doivent respecter impérativement les modalités suivantes :

- **Réalisation interne :** Bien que le recours à un consultant spécialisé soit pertinent pour animer et conduire le processus, il est essentiel que les équipes de projet s'approprient le travail. Le processus de réflexion est aussi crucial que les conclusions.

- **Caractère itératif** : Ces études doivent être réalisées de manière itérative, dès la signature du projet jusqu'à sa conclusion, avec une mise à jour tous les six mois à un an, selon la dynamique des tensions et des conflits.
- **Format léger, clair et visuel** : Bien que ces analyses soient incontournables, elles doivent rester légères pour éviter que les équipes de projet ne perdent trop de temps ou ne se découragent à l'idée de les mettre à jour.

Intégration dans les projets : Il est recommandé d'inclure ces analyses comme activités obligatoires des projets menés en zones sensibles dont les conclusions sont à inclure dans le reporting régulier fait au bailleur. Elles peuvent être intégrées aux analyses socio-économiques préalables à la mise en place des projets, en veillant toutefois à ce qu'elles restent bien itératives, réalisées en interne, et sous un format léger au cours de la mise en œuvre du projet. Ces analyses doivent être associées à des modalités opérationnelles de projet flexibles, permettant d'adapter les activités du projet en fonction des conclusions, par exemple en incluant de nouveaux bénéficiaires ou en révisant les activités pour mieux répondre aux circonstances.

Adaptation dans le cadre des appuis budgétaires ou des prêts : Si ces analyses sont difficiles à intégrer dans le cadre de la contractualisation, par exemple pour les appuis budgétaires ou les prêts, les risques demeurent similaires à ceux des projets. Il est donc indispensable d'intégrer des questions spécifiques sur la sensibilité aux conflits et la cohésion sociale dans les études environnementales et sociales préalables aux interventions, telles que :

- L'appui envisagé risque-t-il de créer, même involontairement, des divisions au sein de la communauté ou des insatisfactions ?
- Quelle en serait l'intensité ?
- Exclut-il certaines personnes ou communautés spécifiques ? Si oui, peut-on compenser ces exclusions, sans toutefois susciter des attentes excessives ?

Prévoir une marge d'adaptation des activités associées aux appuis : Bien que les projets puissent ajuster leurs activités pour compenser, il est recommandé de prévoir une marge d'aménagement, interne ou externe, afin d'adapter l'appui ou de compenser les personnes affectées négativement par l'intervention.

=> Face aux tensions qui agitent les régions nord des pays côtiers du Golfe de Guinée, notamment en raison de l'arrivée de nouvelles populations (déplacées ou réfugiées), des tensions intercommunautaires et de la stigmatisation des populations peules, la grande majorité des personnes interviewées considère désormais le développement de ce type d'analyses comme indispensable, en accompagnement de tous les projets à réaliser sur la zone.

→ **Axe 3 : Cohésion et protection : renforcer l'impact des projets par une approche locale**

Il ressort des entretiens que **l'approche locale dans les projets est clé pour garantir l'efficacité des interventions en matière de protection des populations**. En ancrant les projets de développement au plus près des communautés, il devient possible de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et d'adapter les réponses en conséquence.

Cependant, il ne s'agit pas de jouer le local contre le national. Au contraire, il est essentiel d'imbriquer ces deux niveaux dans la réflexion stratégique, la mise en œuvre et le reporting. Systématiser l'approche communautaire au sein de tous les projets permet d'allier une vision d'ensemble, à l'échelle, à une opérationnalisation par le bas. Cela nécessite **la combinaison des deux perspectives pour être efficace et pertinent**, tant du côté des autorités centrales que des initiatives locales. L'intégration de cadres logiques avec des données agrégées et des indicateurs comparables doit être accompagnée d'adaptations locales permanentes.

Enfin, le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux s'avère absolument nécessaire pour assurer la réactivité des interventions. Plusieurs répondants ont souligné que, face à des situations de dégradation rapide, les acteurs locaux, qu'il s'agisse d'organisations communautaires ou d'ONG locales, sont souvent mieux placés pour réagir rapidement. Cependant, les modalités contractuelles actuelles de l'AFD n'intègrent pas systématiquement des mécanismes facilitant cette collaboration.

Cette démarche s'inscrit pleinement **dans l'agenda de la localisation**, en renforçant le rôle central des acteurs locaux dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets, tout en promouvant une collaboration étroite avec les autorités nationales pour assurer une appropriation durable et une meilleure réactivité face aux crises émergentes.

Une orientation vers les communautés apparaît ainsi comme particulièrement pertinente, intégrant non seulement **les appuis spécifiques en matière de protection (Outil 6)**, mais aussi **les initiatives de gouvernance, telles que le soutien à la justice (Outil 7), et l'accès à la documentation civile (Outil 8)**. Cette approche favorise également la création de liens de confiance entre l'État, les acteurs de développement et les bénéficiaires.

➤ **Outil / recommandation 6 : Poursuivre les appuis spécifiques à la protection en focalisant sur les vulnérabilités découlant des tensions et des risques de crise.**

Les appuis traditionnels de protection spécifiques tels que la protection contre les VBG, la protection de l'enfance, la promotion de l'égalité de genre par exemple la participation des femmes à la prise de décision, l'accès des femmes à des services, ainsi que toute autre forme de protection répondant à un besoin spécifique ou à une situation de discrimination identifiée continuent d'être des sujets d'intervention pertinents qui méritent d'être poursuivis.

Toutefois, il est recommandé d'adapter ces appuis pour qu'ils prennent en compte les fragilités et les vulnérabilités particulières liées aux éventuelles crises en développant des axes de soutien spécifiques à ces situations en parallèle, en plus des appuis traditionnels.

Pour garantir l'intégration d'un soutien axé sur les fragilités spécifiques du pays, ou pour développer une approche adaptée aux zones sous tension, il est impératif de demander aux porteurs de projets d'inclure systématiquement les éléments suivants :

- **Une analyse contextuelle localisée**, utilisant autant que possible les données issues des outils de veille multirisques et de monitoring de protection, et des approches socio-anthropologiques, si disponibles dans le pays afin d'identifier les zones de besoins, les risques de protection qui y sont spécifiques. Cette analyse doit également inclure idéalement une cartographie des acteurs présents localement et leurs dynamiques. De fait, les questions de sensibilité aux conflits et d'identification des connecteurs et diviseurs (comme dans l'analyse « Ne pas Nuire », sont à inclure autant que possible dans cette analyse.
- **Une analyse de protection centrée sur les bénéficiaires, permettant de répondre à l'équation de protection** : vulnérabilités, capacités, menaces/risques. Cette analyse doit identifier les bénéficiaires cibles de manière précise et justifiée.
- **La participation active de la structure aux mécanismes de coordination opérationnelle**, en collaboration avec les autorités locales et les autres acteurs présents sur le terrain.
- Envisager des **modalités contractuelles souples et optionnelles** sur ces axes de projet pour les zones fragiles.

Exemple type de projet possible : Projet de réduction des VBG dans un pays donné dans lequel les discriminations dont sont victimes les femmes sont documentées de longue date. Le projet est le second appui sollicité sur la question. Il vise principalement à poursuivre la sensibilisation des communautés et des autorités sur ces pratiques discriminatoires documentées souvent illégales dont sont victimes les jeunes femmes. Jusqu'ici le projet est identique à un projet traditionnel de VBG dans le pays. Le projet pourrait toutefois contenir un volet additionnel spécifique se focalisant sur une zone du pays affectée par une crise, ou des tensions, qui se traduisent par une forme spécifique de VBG documentée par le monitoring de protection : le mariage précoce et forcé des jeunes femmes.

Les entretiens ont révélé que **les appuis à la gouvernance et à la promotion des droits humains**, bien que non spécifiquement axés sur la protection, offrent des effets protecteurs et préventifs significatifs en général et spécifiquement quand ils interviennent au plus près des bénéficiaires.

➤ **Outil 7 : Justice : appuis à l'accès à la justice dans les zones fragiles.**

Dans les zones fragilisées du Sahel et des pays du Golfe de Guinée, il apparaît fréquemment que les tensions et conflits sont liés à des questions foncières, d'accès aux ressources ou à des conflits d'usage. Ces tensions se développent lorsqu'une partie, se sentant dans son bon droit, formel ou non, se considère victime d'une injustice non reconnue ou non sanctionnée. Cela est exacerbé par l'absence ou l'éloignement de la justice étatique, souvent perçue comme dysfonctionnelle, coûteuse et difficilement accessible en raison de la complexité administrative (documents écrits indisponibles ou non délivrés). Dans ces contextes, la justice traditionnelle, bien que plus proche et souvent mieux acceptée par les communautés, peut aussi être marginalisée et insuffisante pour répondre aux besoins croissants des populations.

Les conflits dans ces régions sont également amplifiés par le fait que les personnes traditionnellement chargées de rendre la justice, qu'elles appartiennent au système étatique ou aux autorités traditionnelles, ont souvent dû se déplacer en raison de l'instabilité, des violences ou des crises locales. Cette absence laisse un vide juridique, dans lequel les litiges non résolus aggravent les tensions sociales et économiques.

Exemple de projet : Le concept des parajuristes, développé par l'ONG américaine NAMATI (cf Photo ci jointe) dans le monde entier⁹, souvent cité comme un modèle d'appui au développement pertinent dans ces contextes, repose sur des individus ayant un niveau d'éducation secondaire et formés en droit de base. Ils ne sont pas des avocats, mais ils jouent

⁹ <https://namati.org/>; <https://namati.org/what-we-do/grassroots-legal-empowerment/>

un rôle clé dans l'accès à la justice, particulièrement dans des contextes où les systèmes juridiques formels sont soit inaccessibles, soit coûteux, ou encore inadaptés aux besoins des populations. Ils interviennent en milieu rural ou dans des communautés marginalisées, là où l'accès à un avocat est extrêmement difficile.

Les parajuristes répondent à plusieurs besoins de protection essentiels :

- **Accès à la justice** : Ils aident les populations marginalisées à comprendre leurs droits et à entreprendre des actions légales, notamment dans les cas de VBG, de conflits fonciers ou de discriminations.
- **Résolution de conflits** : Ils jouent un rôle de médiateur dans les zones où la justice formelle est lente ou absente, en intervenant dans des litiges fonciers et des conflits intra-communautaires.
- **Sensibilisation et formation juridique** : Les parajuristes forment les citoyens aux droits humains et aux procédures juridiques, facilitant l'accès à des systèmes souvent complexes.
- **Assistance administrative** : Ils accompagnent les populations dans des démarches telles que l'obtention de documents d'identité ou l'enregistrement de propriétés.
- **Plaidoyer** : Ils identifient les violations des droits humains et transmettent ces informations aux organisations pour soutenir des actions de plaidoyer à plus grande échelle.



=> Le concept des parajuristes s'avère être une solution particulièrement adaptée pour répondre à ces problématiques dans les zones fragiles. Bien qu'ils ne remplacent pas les juges ni ne rendent la justice à leur place, les parajuristes maintiennent une base de justice fonctionnelle en l'absence des autorités judiciaires traditionnelles ou formelles. Ils aident à préserver un minimum de système juridique local en assurant la continuité des services juridiques de première ligne, notamment à travers la médiation, l'accompagnement des populations vulnérables et la sensibilisation aux droits.

➤ **Outil 8 : Le développement et le maintien de l'accès à la documentation légale civile dans les zones fragiles.**

Dans les zones évoquées, les communautés locales souffrent d'un manque de documents légaux pour prouver leurs droits, tels que les actes de naissance, les cartes d'identité, les titres de propriété foncière et les baux d'usage. L'absence ou l'éloignement des services administratifs et judiciaires, souvent perçus comme inaccessibles ou inefficaces, aggravent les tensions. En conséquence, les populations se retrouvent sans moyens pour sécuriser leur statut juridique, ce qui intensifie les injustices vécues et complique la résolution des litiges. Dans les zones de crise, la modernisation des services d'état civil et la numérisation du cadastre sont des actions pratiques qui aident à sécuriser les droits et à prévenir leur perte en cas de destruction des bâtiments et des registres administratifs.

Exemple de projet : Le programme ICLA (*Information, Counselling and Legal Assistance*) du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC)¹⁰. ICLA, concept et programme développé par NRC, fournit aux populations vulnérables un soutien juridique essentiel en trois volets :

information(1), conseil (2), et assistance juridique (3). Il aide ainsi 1. Les communautés à comprendre leurs droits (comme l'accès à la documentation d'identité ou la sécurisation des terres), 2. à obtenir des conseils personnalisés pour résoudre leurs problèmes légaux, et 3. les accompagne dans leurs démarches administratives et juridiques d'accès à la documentation légale.

Ce programme est essentiel pour garantir que les communautés disposent des outils nécessaires pour faire valoir leurs droits, en particulier dans les domaines de l'identification personnelle et des droits fonciers.

Les actions du programme ICLA :

- **Accès à la documentation d'identité** : Le programme ICLA facilite l'obtention de documents officiels tels que les certificats de naissance et les cartes d'identité, indispensables pour accéder aux services publics et aux droits fondamentaux, en particulier pour les personnes déplacées ou les communautés marginalisées.
- **Sécurisation des droits fonciers** : Dans les contextes où les litiges fonciers sont fréquents, comme c'est le cas au Sahel où approximativement 80% de demandes auprès d'ICLA concernent les questions foncières, ICLA aide les populations à obtenir des titres de propriété ou des documents prouvant leur droit d'usage sur des terres.
- **Assistance juridique** : Le programme fournit une assistance pour que les communautés puissent naviguer dans les systèmes administratifs et judiciaires. Que ce soit pour des litiges fonciers ou d'autres conflits liés à des droits légaux, ICLA accompagne les populations dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. En outre, ICLA aide également à traiter les questions liées au droit du travail et à la régularisation du statut des migrants et réfugiés, en leur permettant d'obtenir des documents légaux pour accéder à des opportunités d'emploi et à des services de base.
- **Information et sensibilisation** : En plus de l'accompagnement direct, ICLA sensibilise les populations à leurs droits légaux et aux procédures à suivre pour les faire respecter. Cette approche permet aux communautés de mieux comprendre et de défendre leurs droits.

=> Le programme ICLA répond aux besoins des populations dans les zones où l'absence de documentation et l'éloignement des institutions judiciaires créent des vulnérabilités. En facilitant l'accès aux documents légaux et en offrant une aide concrète dans les démarches juridiques, il contribue à réduire les tensions et à stabiliser les communautés. Cependant, ICLA ne vise pas à remplacer les autorités, ni à structurer le système judiciaire, mais à les appuyer en les aidant à délivrer ces services dans les zones reculées. Il constitue donc un complément



Forty-year-old Zia Gull has seven children, and her family is so poor that she could not apply for an ID card by herself. NRC helped her obtain the document in Kabul, Afghanistan. Photo: Enayatullah Azad/NRC

¹⁰ <https://www.nrc.no/what-we-do/activities-in-the-field/icla/>

pragmatique aux réformes administratives et aux initiatives internationales comme UNLIA¹¹, qui cherchent à développer l'identité légale dans le monde.

→ **Axe 4 Réinvestir plus fortement les programmes traditionnels de développement local intégré et d'équilibre agro-pastoral.**

Les programmes de soutien au pastoralisme et de développement local intégré ont connu leur apogée principalement dans les années 1970 et 1980 en Afrique. À cette époque, ces initiatives étaient au cœur des stratégies de développement rural, notamment dans les zones sahéniennes et subsahariennes, où le pastoralisme représentait un pilier économique et social. Toutefois, à partir des années 1990, on a observé un recul de ces politiques au profit de nouveaux programmes plus centralisés et axés sur les filières agricoles. Ces approches étaient considérées comme plus modernes et dynamiques, particulièrement en lien avec des initiatives de développement à l'échelle nationale, visant à répondre aux exigences du marché global et à promouvoir une intégration plus large des économies rurales. Cependant, les programmes d'appui au pastoralisme et de développement local intégré, notamment à travers des initiatives comme **les projets de développement local intégré (Outil 9) et le soutien à la filière élevage (Outil 10)**, conservent toute leur pertinence dans les régions sahéniennes, où l'élevage pastoral reste une activité essentielle et adaptée aux réalités climatiques et économiques locales.

➤ **Outil 9. Relancer les programmes de développement local intégré dans les zones sensibles pour une approche holistique des défis liés aux conflits fonciers, à l'accès et à l'usage des ressources.**

Les questions foncières, l'accès équitable aux ressources et les conflits d'usage sont des problématiques récurrentes dans les zones sensibles du Sahel et du Golfe de Guinée. Ces zones fragiles, marquées par l'instabilité et les tensions, voient souvent des conflits surgir autour de la répartition des ressources naturelles, l'usage des terres, et l'inégalité d'accès à l'eau, à la terre, aux pâturages, aux biens essentiels.

Exemple de projet : Les programmes de développement local intégré sont un outil pertinent recommandé par divers acteurs interrogés dans le cadre de l'étude pour répondre de manière durable à ces défis. Ces programmes sont une modalité opérationnelle ancienne et bien connue, souvent mise en œuvre dans les zones stables, mais leur relance et adaptation dans les zones sensibles est cruciale. Ils visent à traiter simultanément les enjeux socio-économiques, environnementaux et politiques en lien avec les conflits d'accès aux ressources. L'idée est d'adopter une approche holistique qui inclut la gestion des terres, l'amélioration de la production et la gouvernance locale.

Objectifs clés :

- Accroître la disponibilité et l'accès aux ressources : Dans les zones où les ressources naturelles sont limitées ou inégalement réparties, il est crucial de travailler à augmenter la production (agricole, hydraulique, énergétique) et à garantir un accès équitable à ces ressources. Cela peut passer par le soutien à l'agriculture durable, la gestion de l'eau, ou encore l'amélioration des infrastructures locales.
- Gouvernance des ressources et gestion des conflits : Les conflits d'usage émergent lorsque plusieurs groupes, souvent divisés par des facteurs ethniques ou économiques, se disputent les mêmes terres ou ressources. Ces programmes doivent aborder la question de la gouvernance locale en établissant des mécanismes de concertation

¹¹ <https://unstats.un.org/legal-identity-agenda/>

entre les différents acteurs concernés, afin de prévenir et de résoudre les conflits. Ces mécanismes peuvent inclure des comités locaux chargés de décider de la répartition équitable des ressources.

- Appropriation locale et répartition équitable : Un des principes fondamentaux de ces programmes est la décision locale sur la répartition des ressources. Il ne s'agit pas uniquement d'augmenter la production, mais aussi de s'assurer que les bénéficiaires locaux sont impliqués dans les décisions concernant l'allocation des ressources. Cette appropriation locale est essentielle pour garantir que les ressources profitent équitablement à l'ensemble des parties prenantes, réduisant ainsi les tensions entre communautés.

Un programme de développement intégré dans une zone sensible pourrait inclure des actions telles que :

- La création de comités locaux de gestion des ressources, composés de représentants des différentes communautés pour superviser l'allocation des terres et des ressources naturelles.
- Le soutien à l'agriculture durable par l'amélioration des pratiques agricoles, l'accès à des outils modernes et des techniques de gestion de l'eau pour augmenter la productivité.
- Des initiatives pour améliorer l'accès à l'eau grâce à des infrastructures locales, afin d'éviter les conflits liés à la rareté de cette ressource vitale.

=> Les **programmes de développement local intégré** sont essentiels pour réduire et prévenir les tensions en zones sensibles, notamment en renforçant la **protection des populations** par une gestion équitable des ressources. Malgré les défis liés à l'insécurité, à l'instabilité politique et aux effets du changement climatique, ces programmes apportent des solutions durables pour stabiliser les régions fragiles. En impliquant les communautés dans la prise de décisions et en complétant les efforts globaux de gestion environnementale, ils participent de manière significative à la protection des communautés vulnérables et à la consolidation de la cohésion sociale.

➤ **Outil 10. Relancer les appuis à la filière élevage et plus largement à la promotion du pastoralisme, dans une dynamique d'équilibre avec l'appui au secteur agricole.**

Dans la zone sahélienne, qui comprend les pays du Sahel mais aussi les régions Nord du Golfe de Guinée, le secteur primaire est le moteur de l'économie locale et de l'économie des ménages car il représente souvent la majeure partie des revenus. **Ce secteur repose sur un équilibre fragile entre agriculture pluviale et pastoralisme.** Ces deux activités, complémentaires, sont adaptées aux conditions climatiques semi-arides de la région. De manière très synthétique, l'agriculture dépend des rares pluies saisonnières, tandis que le pastoralisme se fonde sur la mobilité des troupeaux, permettant l'utilisation flexible des pâturages et des points d'eau, essentiels à la survie des animaux.

Le poids économique du pastoralisme est considérable. Il représente plus d'un tiers du PIB agricole dans les pays sahéliens comme le Mali et le Niger, et pourrait atteindre jusqu'à 50 % si l'on inclut ses contributions indirectes, telles que la fourniture de fumure pour les cultures ou la traction animale. Il permet aussi de générer des revenus à travers la vente de produits comme la viande, le lait et les peaux, tout en soutenant l'emploi et les services annexes (transport, services vétérinaires).

Cependant, d'après les témoignages recueillis, les politiques publiques nationales en Afrique de l'Ouest ont, au fil des décennies, successivement favorisé soit l'agriculture au détriment du pastoralisme, soit le pastoralisme au détriment de l'agriculture, sans parvenir à les appuyer de

manière équilibrée et complémentaire, alors que les deux secteurs nécessitent un soutien simultané. Ce déséquilibre entre agriculture et élevage a, dans un premier temps, été négligé, mais il est aujourd'hui de plus en plus évident que la marginalisation du pastoralisme comporte un fort potentiel de déstabilisation qui s'est déjà matérialisé au Sahel et qui se poursuit dans les pays du Golfe de Guinée. A l'inverse, sa survalorisation ajoute à la stigmatisation dont sont victimes les populations peulhs, accusées par ailleurs de soutenir les Groupes Armés non étatiques. La concurrence pour l'accès aux ressources entre agriculteurs sédentaires et éleveurs mobiles a accentué les tensions intercommunautaires et favorisé l'insécurité dans plusieurs régions du Sahel. La prise de conscience de ces enjeux par les acteurs de développement arrive tardivement, mais elle est désormais essentielle pour repenser les politiques de gestion des ressources naturelles et éviter des conflits supplémentaires.

Dans le cadre de l'étude, de nombreux témoignages ont mis en lumière des aspects critiques autour du pastoralisme et son rôle au Sahel et dans les pays du Golfe de Guinée. Premièrement, bien que le potentiel de déstabilisation du pastoralisme soit reconnu, le pastoralisme apparaît aussi comme un facteur de stabilité et de résilience lorsqu'il est correctement valorisé. Le petit élevage joue un rôle crucial dans l'amélioration des moyens de subsistance des ménages, permettant de compléter les revenus agricoles souvent limités dans ces régions. Cette synergie entre agriculture locale et pastoralisme, lorsqu'elle est encouragée, favorise un cercle vertueux de complémentarités qui renforce la résilience économique des ménages tout en stimulant la croissance locale.

Deuxièmement, la stigmatisation des populations peulhs au Sahel, et de plus en plus dans les pays du Golfe de Guinée, accentue les tensions. Ces populations, traditionnellement associées au pastoralisme, sont particulièrement touchées par les restrictions imposées au passage des troupeaux le long de l'axe Nord-Sud, reliant le Sahel aux marchés du Golfe de Guinée. Cette interruption des flux commerciaux entraîne une déstructuration de l'économie pastorale, avec des répercussions négatives sur les éleveurs, qui perdent l'accès à des revenus essentiels pour leur subsistance.

Dans les pays du Golfe de Guinée, les animaux bloqués au sud sont contraints à des mouvements latéraux Est-Ouest, ce qui pourrait exacerber les tensions locales avec les agriculteurs sédentaires, car les pasteurs chercheront à accéder à des ressources en eau et en pâturages dans des zones où ils ne se rendaient pas habituellement. Cela risque d'accentuer les conflits intercommunautaires et de créer des frictions entre les pays côtiers, aggravant l'instabilité régionale.

Ces témoignages soulignent donc la nécessité de revaloriser le pastoralisme en tant que facteur clé de stabilité et de résilience, tout en soutenant les politiques publiques pour favoriser une coexistence harmonieuse entre agriculture et élevage dans ces zones fragiles.

→ **Axe 5 : Soutenir les institutions nationales de sécurité sociale et de contingence pour une intégration proactive des enjeux de protection.**

Les institutions nationales dédiées à la prévention et à l'anticipation des risques jouent un rôle crucial dans la gestion des crises, en intégrant **des aspects de contingence (Outil 11)** et de **protection sociale (Outil 12)**. Ces institutions nationales soulignent leur pertinence en tant que mécanismes souverains, structurels et efficaces, **à condition** qu'ils soient réactifs aux évolutions du contexte et qu'ils prennent en compte les risques spécifiques de protection. En renforçant ces institutions, il est possible d'assurer une réponse proactive et intégrée face aux défis posés par les crises.

➤ **Outil 11 : Intégration des questions de protection dans les mécanismes de contingence multirisques**

L'idée ici est d'élargir la portée des mécanismes de contingence, traditionnellement axés sur les catastrophes naturelles, pour inclure une approche multirisque intégrant des aspects de protection, de cohésion sociale, et idéalement de promouvoir le développement de mécanismes d'alerte précoces en matière de protection. En prenant en compte des menaces variées telles que les déplacements forcés, les arrivées massives de populations ou les conflits, il devient possible d'anticiper, de développer une alerte précoce et de répondre de manière proactive aux vulnérabilités des populations affectées.

Exemple de réalisation : L'intégration des questions de protection dans les plans de contingence de la région de Mopti (Mali) en 2021.

Ce plan de contingence suit une structure classique comprenant entre autres l'analyse des risques, la définition de scénarios d'urgence, et la mise en place de mécanismes de coordination. Sa spécificité réside dans l'inclusion des questions de protection, notamment les risques liés aux déplacements de population résultant de la crise sécuritaire et des conflits armés. Il envisage ainsi l'arrivée de plus de 180 000 personnes déplacées comme un risque probable induisant des défis majeurs pour les communautés locales en matière de ressources et d'infrastructure. Le plan envisage non seulement l'arrivée de populations vulnérables, mais également les risques de violences et de vulnérabilités associées. Ce risque de déplacement est assumé comme n'importe quel autre risque potentiel, et décline des actions appropriées et ciblées pour chaque situation d'urgence.

PLAN DE CONTINGENCE REGIONAL POUR L'ASSISTANCE HUMANITAIRE	
REGIONS DE MOPTI, BANDIAGARA ET DOUENTZA : Juin 2021-Mai 2022	
Contingences	
1	Conflits armés et intercommunautaires : Mouvements de populations
2	Catastrophes Naturelles : Inondations, Sécheresse
3	Epidémies : COVID-19, Méningite, Rougeole, Cholera, Crimée Congo, Ebola. Epizooties : PPCB, Pasteurellose Bovine, Pasteurellose Ovine, Charbon Symptomatique, Fièvre Aptieuse, DNCB, Maladie de Newcastle, Variole Aviaire, Rage canine.

Autre exemple de projet. Le développement de solutions foncières temporaires¹².

Le projet de GIZ au Burkina Faso, « Projet d'Appui aux Déplacés Internes et du Renforcement de la Résilience des Communes d'Accueil » (PDICA), offre un autre exemple pertinent de solutions de contingence innovantes. Dans le cadre de ce programme, des parcelles de terre sont mises à disposition des déplacés internes en tant que **foncier de contingence**, leur permettant de cultiver temporairement la terre. Cela favorise leur autosuffisance en leur fournissant un moyen de subsistance, tout en réduisant la pression sur les ressources des communautés hôtes. Ce modèle de gestion temporaire du foncier, appliqué dans un contexte de crise, permet non seulement de répondre aux besoins immédiats des déplacés, de réduire la pression sur les populations locales et réduit les tensions entre les déplacés et les communautés hôtes.

Burkina Faso : appui aux personnes déplacées internes et renforcement de la résilience des communes d'accueil

Soutenir les personnes déplacées internes et les populations hôtes vulnérables des communes d'accueil, à travers le renforcement des capacités des structures et des acteurs locaux chargés de leur prise en charge.

Nous aidons
Depuis 2016, le Burkina Faso est une situation de crise. La migration de la situation sécuritaire a entraîné un flux massif de déplacés internes. En mai 2021, le pays comptait 2 062 236 personnes déplacées internes. Parmi elles, 402 000 personnes ont été déplacées de force. Le Burkina Faso est le pays le plus touché par les déplacements de population en Afrique de l'Ouest. Les personnes déplacées de force sont vulnérables et ont besoin de services de base adaptés à leurs besoins et à leurs connaissances locales de la région.

PDICA
Projet d'Appui aux Déplacés Internes et du Renforcement de la Résilience des Communes d'Accueil

Objectifs
- Renforcer les capacités des structures locales chargées de la prise en charge des personnes déplacées internes et des populations hôtes vulnérables.
- Appuyer les personnes déplacées internes et les populations hôtes vulnérables des communes d'accueil.
- Renforcer la résilience des communes d'accueil.

Financement
- 100% financé par le Gouvernement du Burkina Faso.

Partenaires
- GIZ (Allemagne), Burkina Faso et le Gouvernement du Burkina Faso.

Site web
- www.giz.de

¹² <https://www.giz.de/de/downloads/giz2023-fr-factsheet-PDICA.pdf>

=> **En intégrant les questions de protection dans les mécanismes de contingence multirisques**, comme l'illustrent l'exemple du Mali, les pays du Golfe de Guinée peuvent non seulement anticiper et atténuer les vulnérabilités des populations face aux crises, mais aussi promouvoir une approche plus résiliente et inclusive qui répond efficacement aux défis complexes de la région.

➤ **Outil 12 : Soutenir l'adaptabilité des mécanismes de protection sociale non contributifs en promouvant l'intégration des enjeux de protection.**

Depuis les années 2010, les programmes de protection sociale en Afrique de l'Ouest se sont progressivement consolidés, en réponse aux vulnérabilités chroniques et aux crises récurrentes. Avec le soutien de la Banque mondiale, à travers des initiatives telles que le Sahel Adaptive Social Protection Program (SASPP) et des projets comme le Projet Filets Sociaux Productifs en Côte d'Ivoire, ces mécanismes ont évolué vers des approches plus adaptatives et réactives. Ces réformes avaient pour objectif d'accroître la capacité des filets sociaux à répondre rapidement aux chocs économiques, climatiques et sociaux, en augmentant les prestations pour les populations déjà vulnérables (intégration verticale) et en élargissant la couverture à de nouveaux groupes affectés par les crises (intégration horizontale).

Malgré ces avancées considérables dans la construction de systèmes plus adaptatifs et réactifs, les crises complexes du Sahel et du nord des pays côtiers du Golfe de Guinée, caractérisées par des conflits, des déplacements massifs et des chocs climatiques, montrent la nécessité d'aller encore plus loin. Ces contextes exigent une capacité d'adaptation encore plus rapide et flexible.

Les personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont souligné la pertinence de ces mécanismes, en termes de couverture et de rapidité de réponse, tout en restant sous le contrôle des autorités nationales, notamment face aux tensions actuelles dans les pays du Golfe de Guinée. Plusieurs recommandations émergent à cet égard :

- **Accroître la réactivité du mécanisme**, afin d'identifier le plus rapidement possible les nouvelles personnes vulnérables, qu'elles se trouvent dans des zones fragiles ou ailleurs, et ainsi intégrer sans délai celles nécessitant un appui.
- **Renforcer la flexibilité**, permettant aux personnes inscrites dans les registres de recevoir leur soutien avec facilité, même en cas de déplacement dans une autre localité que leur localité d'origine ou d'inscription.
- **Accentuer l'intégration verticale**, (aussi appelée cohésion sociale verticale au sein de l'AFD) c'est-à-dire augmenter les prestations sociales pour les personnes déjà identifiées comme vulnérables dans les registres existants. L'objectif est non seulement d'augmenter les montants versés, mais aussi de garantir à ces bénéficiaires un accès automatique aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.).
- **Étendre l'intégration horizontale** (ou cohésion sociale horizontale) en considérant de nouvelles formes de vulnérabilité comme devant bénéficier d'un appui social, par exemple **les déplacements internes** liés aux tensions. **La question de l'intégration des personnes réfugiées** ou ayant un statut similaire peut être discutée selon le contexte. Par exemple, depuis 2019, la Mauritanie, dans le cadre de son programme national Tékavoul, intègre les réfugiés du camp de Mbera dans son registre social national¹³. Il est également recommandé que, lors de l'octroi de prestations sociales à des personnes étrangères, réfugiées ou déplacées, les communautés hôtes vivant dans les

¹³ <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2024/09/05/afw-transforming-lives-in-mauritania-through-adaptive-social-protection> et <https://tekavoul.gov.mr/>

mêmes zones soient soutenues à un niveau équivalent, voire supérieur, afin de prévenir l'émergence de tensions.

=> Dans les pays du Golfe de Guinée, renforcer le caractère adaptatif des mécanismes de protection sociale non contributifs permettrait d'inclure des individus qui, jusqu'à présent, n'étaient pas considérés comme nécessitant une protection sociale, notamment en prenant en compte le déplacement comme un facteur aggravant de vulnérabilité et en facilitant le versement des appuis sociaux sur l'ensemble du territoire, pas seulement dans les localités d'origine, en particulier celles associées aux zones de départ de populations déplacées. Par ailleurs, bien que l'intégration des réfugiés mérite d'être examinée, il serait préférable d'aborder cette question sous un angle technique pour éviter tout aspect symbolique ou la crainte d'un effet d'appel, garantissant ainsi une réponse adaptée et sécurisée aux défis humanitaires.

Un appui auprès des institutions nationales dans un cadre très souverain, est d'autant plus pertinent qu'il pourrait renforcer l'État et rapprocher des citoyens, participant à une meilleure prise en compte de leurs besoins de protection.

→ **Axe 6 : Contribuer à la prévention et à la réduction de la conflictualité au niveau local**

Prévenir ou réduire la conflictualité au niveau local nécessite des initiatives qui impliquent activement les communautés. Dans des zones fragiles et en tension, où les petits conflits peuvent rapidement s'étendre, il devient essentiel d'identifier et de réduire les sources de conflit par des approches participatives. Les initiatives **d'identification et de réduction des sources de conflit au niveau local (Outil 13) et de protection à base communautaire (Outil 14)** soulignent l'importance de mobiliser les acteurs locaux pour détecter les risques et mettre en œuvre des solutions adaptées.

➤ **Outil / approche 13 : Identifier et réduire les sources de conflit au niveau local / "Community based prevention".**

Dans les zones fragiles et en tension, un petit conflit peut rapidement s'étendre et embraser une région entière. Les tensions intercommunautaires, bien que localisées, ont souvent des répercussions sur des conflits plus larges. Cette section met en avant l'importance de soutenir les initiatives visant à identifier les sources de tension et de conflit locales, et à apaiser les facteurs qui alimentent ces tensions avant qu'elles ne deviennent ingérables, dans le cadre de mécanismes traditionnels de résolution des conflits. L'approche se veut pragmatique, avec des ambitions modestes, cherchant à contribuer de manière significative à la stabilité globale par des actions ciblées au niveau local, voire idéalement communautaire.

Exemple d'approche : Prévention (des conflits) basée sur la communauté (Community-Based Prevention). La prévention communautaire vise à empêcher l'émergence ou la résurgence de crises, de violences ou de violations des droits humains en renforçant la cohésion sociale et en réduisant les tensions au sein des communautés. Elle met également l'accent sur la participation de la communauté, mais son objectif est d'éviter que les risques ne dégénèrent en menaces concrètes. Très concrètement, ces approches incluent :

- **L'anticipation et la réduction des risques :** La communauté est impliquée dans l'identification des facteurs de risque de violence ou de conflit et dans la mise en œuvre de mécanismes généralement traditionnels préexistants pour atténuer ces risques avant qu'ils ne deviennent des problèmes majeurs.

- **Un travail sur la cohésion sociale** : L'approche de prévention favorise le dialogue entre les différents groupes communautaires afin de renforcer la solidarité et la coopération, diminuant ainsi les risques de tensions ou de conflits.
- **Un mécanisme d'alerte précoce** : Elle repose souvent sur des systèmes communautaires d'alerte précoce pour détecter les signes avant-coureurs de violence ou de violation des droits humains, permettant ainsi une réaction rapide et adaptée.
- **La résolution pacifique des conflits** : L'accent est mis sur le développement de mécanismes communautaires pour résoudre les différends de manière pacifique, souvent à travers des médiateurs locaux ou des structures **traditionnelles** de résolution des conflits.

Ayant été largement développée par des acteurs humanitaires spécialistes de protection, cette approche est promue par des entités comme le UNHCR et pratiquée au quotidien par des ONG internationales comme IRC, DRC, NRC, ou Search for Common Ground. Toutefois, elle peut être utilisée également par des acteurs de développement, comme ce fut le cas dans la zone des 3 frontières dans l'exemple ci-dessous.

Exemple de projet : Dans le Liptako-Gourma coté malien, la conjonction de 3 appuis pour réduire les sources de conflit local :

- **La promotion du dialogue communautaire pour l'identification des sources de conflit local** dans le cadre du Projet de Renforcement de la Cohésion Sociale et de la Résolution des Conflits, porté par Humanitarian Dialogue sous financement EUTF. Ce projet de dialogue communautaire visait à faire émerger par les communautés elles-mêmes, les tensions locales, les sources de frustrations communautaires et les solutions spécifiques qu'elles pensaient pertinentes à promouvoir pour apaiser ces tensions et les dépasser. Le projet s'était entre autres soldé par l'identification de petits investissements élémentaires à promouvoir dans la zone du projet pour favoriser la cohésion sociale, comme un nouveau point d'eau pour éviter des conflits d'usage sur le point précédent, la réparation d'une infrastructure permettant le maintien du bétail en dehors des zones de culture, etc.
- **L'intégration de ces petits investissements dans les plans de développement communal, sous la supervision des autorités locales** dont les capacités de gestion locales étaient renforcées par les programmes SDNM et 3 frontières de l'AFD (entre autres activités).
- **Financement et gestion concertée de ces petits investissements élémentaires pour la cohésion sociale locale** assuré entre autres dans le cadre des projets SDNM et 3 frontières et complétés par le programme PDU (Programme d'Urgence) de l'EUTF, via des consortia d'ONG internationales et locales, qui travaillaient également à soutenir la gestion locale et concertée de ces ouvrages.

La synergie de ces trois appuis s'est révélée particulièrement pertinente, car ils étaient ancrés au plus près des populations, à l'échelle communautaire, tout en renforçant le leadership local dans une optique locale. Bien qu'axés sur des interventions de proximité, ces programmes couvraient ensemble une vaste superficie. Ils ont joué un rôle protecteur essentiel en réduisant les frustrations et les petites conflictualités, contribuant ainsi à limiter les facteurs alimentant des conflits plus larges et plus profonds.

➤ **Outil / méthode 14 : La protection à base communautaire ("Community based protection").**

Cette approche, très proche de la prévention à base communautaire, vise à impliquer directement les communautés locales dans la mise en œuvre de mesures de protection. Il s'agit de mobiliser les membres de la communauté pour qu'ils identifient eux-mêmes les risques

de protection, les violations des droits, et qu'ils proposent des solutions adaptées à leur contexte. Cela inclut :

- **Approche participative** : Les communautés sont au centre du processus décisionnel, et les solutions de protection sont conçues avec leur participation active.
- **Renforcement des capacités** : L'un des objectifs est d'autonomiser les communautés afin qu'elles puissent se protéger elles-mêmes à long terme. Cela inclut la formation aux droits humains et aux mécanismes de protection.
- **Ciblage des vulnérabilités spécifiques** : L'accent est souvent mis sur les groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées ou les personnes déplacées, avec une approche inclusive qui tient compte des besoins diversifiés au sein de la communauté.
- **Approche durable** : La protection ne se limite pas à une aide d'urgence, mais cherche à établir des systèmes communautaires résilients capables de perdurer après le départ des acteurs humanitaires.

Il s'agit là encore d'une approche très pratiquée par les acteurs humanitaires, comme par **exemple dans le cadre du Programme de Protection Communautaire dans le nord du Mali** mis en œuvre par DRC sous financement ECHO depuis 2014. Ce programme vise à renforcer la protection des communautés affectées par les conflits armés dans des régions comme Bamako, le centre et le nord du Mali. Ses principaux objectifs sont de réduire les violences armées, d'améliorer l'accès aux services essentiels, de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir des mécanismes locaux d'alerte précoce pour prévenir les conflits.

Cette approche peut également être adaptée dans des contextes de développement avec divers partenaires, comme en témoigne **le programme SOLiD**, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le DRC. Ce programme, lancé en 2020, vise à promouvoir le dialogue social dans la région sud-méditerranéenne, notamment en Tunisie, au Maroc, en Jordanie, et s'étend également à l'Algérie, au Liban et à la Palestine. Il cherche à renforcer les mécanismes de dialogue entre syndicats, employeurs et société civile, tout en favorisant la cohésion sociale et en encourageant la formalisation de l'économie informelle.

Élément pratique et fondamental à prendre en considération : la question de la motivation. Si tant est qu'il existe une recette pour la réussite des projets, dans ce type de projets il convient de faire attention à l'élément clé qu'est la motivation intrinsèque des communautés à participer à ces mécanismes. La motivation à résoudre des conflits ne se remplace pas par des per diems. Au contraire, la présence de per-diems dans le cadre de ce type de projet peut les compromettre en les transformant en mécanismes de rente, très éloignés de leur objectif principal.

=> La prévention et la réduction de la conflictualité au niveau local reposent sur des initiatives qui mobilisent activement les communautés. En identifiant et en réduisant les sources de conflit, ces approches participatives contribuent à instaurer un climat de paix et de sécurité. Dans ce contexte, la pertinence de l'approche de prévention communautaire est particulièrement marquée pour les pays du Golfe de Guinée, où des solutions ancrées dans les réalités locales peuvent jouer un rôle clé dans la stabilisation et la cohésion sociale, alors que même si les tensions sont marquées, la conflictualité entre communautés n'est pas "encore" très développée.

→ **Axe 7 : Maintien de l'accès aux services essentiels y compris durant les pics de crise : l'approche de "protection multisectorielle intégrée".**

Maintenir l'accès aux services essentiels, y compris durant les pics de crise, représente un défi majeur dans les contextes de fragilité, où les institutions locales peuvent être déstabilisées. L'approche de protection multisectorielle intégrée reconnaît que la protection ne dépend pas uniquement d'interventions directes, mais aussi d'actions sectorielles qui, souvent conjuguées, exercent un effet protecteur. Par exemple, garantir l'accès à l'eau dans un village peut réduire les risques de VBG, en limitant les déplacements à l'extérieur du village. **Les programmes d'appui multisectoriels adaptables et intégrés (Outil 15)** offrent une réponse flexible et adaptée aux besoins des populations vulnérables, en renforçant les capacités locales et en assurant la continuité des services publics, ce qui est particulièrement pertinent dans les zones fragiles du Sahel et des pays côtiers affectés par le *spill over*.

➤ **Outil 15 : Programmes d'appuis multisectoriels adaptables et intégrés.**

Dans les contextes de fragilité, l'accès aux services essentiels devient un défi majeur, souvent accentué par la possible déstabilisation des institutions locales. L'approche de protection intégrée consiste à reconnaître que la protection ne repose pas uniquement sur des interventions directes, mais également sur des actions sectorielles qui ont un effet protecteur. Par exemple, l'accès à l'eau dans un village peut réduire les risques de VBG, en limitant les déplacements à l'extérieur du village. Dans les zones les plus fragiles, où les vulnérabilités et les facteurs de risque sont multisectoriels, c'est souvent la combinaison de différentes actions qui permet de réduire efficacement les risques et de préserver les droits des populations. Ainsi, cette approche s'appuie sur des interventions multisectorielles pour stabiliser les individus et leurs communautés, tout en répondant à la fois aux besoins immédiats et aux enjeux à long terme.

Les programmes d'appuis multisectoriels abordés ici, aussi nommés programmes de résilience ou parfois programmes de stabilisation, abordent généralement plusieurs domaines de manière conjuguée (protection, santé, nutrition, résilience économique, gouvernance, etc) afin de s'adapter aux spécificités de chaque contexte. L'objectif étant d'assurer le maintien de l'accès aux services de base et par extension la satisfaction des besoins essentiels, les porteurs de projet qui sont en général des ONG, ou des consortia d'ONG se positionnent avant tout en soutien à la fonctionnalité des services et au cas par cas, le moins souvent possible en substitution. Cela peut inclure des mécanismes de "Surge", c'est-à-dire de soutien temporaire le temps d'absorber le pic d'urgence du service concerné. Voici les piliers thématiques d'intervention les plus courants dans ce type de projets :

- **Soutien aux moyens d'existence / Transferts monétaires** : Des aides financières sont déployées pour garantir la couverture des besoins de base des ménages, agissant comme un filet de sécurité temporaire en situation de crise, en attendant, en complément ou en l'absence de système national de sécurité social adaptatif.
- **Santé et nutrition** : Ce bloc vise à renforcer les capacités des infrastructures de santé locales, afin d'assurer la continuité des soins et la gestion des urgences.
- **Résilience économique, développement des moyens d'existence** : Des formations, des appuis plus durables sont offerts pour améliorer la productivité et sécuriser les revenus des ménages, favorisant ainsi l'autonomie et la résilience économique des populations. Ce bloc peut inclure également des appuis aux AVEC - associations villageoises d'épargne et de crédit, aux tontines / saving groups, etc.
- **Abris / Wash / NFI** : en fonction des besoins, des situations.
- **Éducation** : programmes d'éducation en urgence, soutien à l'éducation locale.

- **Protection spécifique** : cela peut inclure l'identification des cas, la prise en charge de victimes d'une violation de droit ou de personnes très à risque, et la référence auprès de services spécialisés comme l'assistance psychosociale par exemple.
- **Soutien à la gouvernance locale / au maintien des services administratifs essentiels** : comme la délivrance d'actes de naissance, le soutien au fonctionnement régulier de la municipalité, au leadership local, etc.
- **Cohésion sociale et dialogue communautaire** : La cohésion sociale est renforcée par des dialogues intercommunautaires qui préviennent les tensions et contribuent à la stabilité des régions affectées.

Au Sahel, ce type de programme a été très largement mis en œuvre :

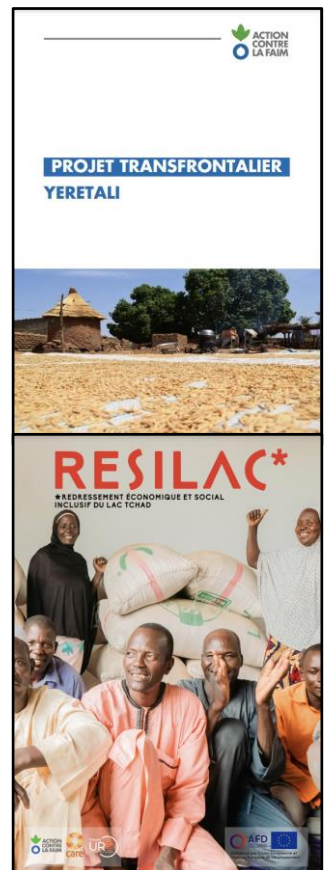
Exemple 1 : Le Programme Yéréтали au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire¹⁴. Ce programme, mis en œuvre au Nord de la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, est principalement financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables à travers des transferts monétaires (quand ils sont autorisés), des interventions en santé, des appuis à l'accueil des déplacés / réfugiés.

Exemple 2 : Le Programme d'Urgence (PDU)¹⁵. Ce programme financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (EUTF), est mis en œuvre dans les zones frontalières du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso, et Tchad). Avec un budget d'environ 147 millions EUR, il soutient la stabilisation à travers les piliers d'intervention suivants : cash transferts d'urgence, santé & nutrition, renforcement des moyens d'existence des communautés, et promotion de la cohésion sociale.

Exemple 3 : Le programme RESILAC au bassin du lac Tchad¹⁶. Ce programme (Redressement Économique et Social Inclusif du Lac Tchad), financé à hauteur de 36,1 millions EUR par l'Union Européenne et l'AFD, est mis en œuvre par un consortium d'ONG Internationales et coordonné par le Groupe URD. Couvrant le Tchad, le Niger, le Nigéria, et le Cameroun, il vise à renforcer la résilience des populations locales touchées par la crise de Boko Haram et les changements climatiques. Avec un focus sur la cohésion sociale et l'accès à l'emploi pour les jeunes.

Modalités et éléments indispensables à la mise en œuvre de ces programmes :

- Porteurs de projets disposant d'une part de compétences dans la mise en œuvre de projets en situation de conflit, disposant des procédures adéquates et du personnel formé dans ce sens, et d'autre part de compétences en développement local intégré, en mise en œuvre de programmes de développement.
- Les porteurs de projet doivent disposer d'un accès et d'un ancrage préalable dans la zone.
- Les modalités contractuelles doivent nécessairement être très flexibles pour que le contenu du programme puisse s'adapter dans le temps à des situations évolutives, et parfois très dynamiques.



¹⁴ <https://www.actioncontrelafaim.org/wp-content/uploads/2023/04/FICHE-YERETALI.pdf>

¹⁵ https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/programme-durgence-pour-la-stabilisation-des-espaces-frontaliers-du-g5-sahel-pdu_en?prefLang=fr

¹⁶ https://www.resilac.net/files/ugd/04c082_169b5e91c84f454c83c70cd74887b80a.pdf https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/resilac-redressement-economique-et-social-inclusif-du-lac-tchad_en?prefLang=fr

=> Ces programmes multisectoriels sont très pertinents dans les situations de fragilité du Sahel et des zones des pays côtiers affectées par le *spill over* car ils fournissent une réponse flexible et adaptée aux besoins des populations vulnérables, en renforçant les capacités locales et en assurant la continuité des services publics. Leur approche intégrée permet de stabiliser les communautés tout en favorisant un développement durable et une résilience à long terme.

→ **Axe 8. Synergies multi-niveaux et dialogue politique pour une réponse coordonnée.**

Dans les contextes de fragilité, créer des synergies à tous les niveaux, local, national et international, est crucial pour maximiser l'impact des interventions humanitaires et de développement. **La promotion des synergies humanitaires-développement à l'échelle nationale (Approche 16)** renforce la coordination entre acteurs autour des questions de protection, tandis que **le plaidoyer et le dialogue politique (Approche 17)** peuvent aligner les priorités stratégiques des bailleurs autour des enjeux de vulnérabilité. **La coordination opérationnelle sur le terrain (Approche 18)** et **la participation active aux groupes de travail mondiaux (Approche 19)** favorisent à chaque niveau une réponse concertée et assurent la centralité de la protection dans les stratégies de crise.

➤ **Approche 16 : Promotion des synergies humanitaires-développement à l'échelle nationale**

Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude plaident globalement pour un renforcement de la coordination entre les acteurs humanitaires et ceux du développement à l'échelle nationale, tant sur le plan général que thématique. Elles soulignent l'importance du partage d'informations contextuelles, telles que les analyses macroéconomiques, les données issues des outils multirisques et les monitorings de protection, afin d'adapter la programmation opérationnelle aux réalités locales. Cette coordination peut être facilitée par OCHA, notamment par le biais du Cluster Protection lorsqu'il est présent, ou soutenue par ses mécanismes. Lorsque la coordination nécessaire dépasse les mandats ou capacités des acteurs de terrain, le Cluster Protection peut être sollicité pour renforcer ces efforts.

Par ailleurs, la création d'espaces de dialogue stratégique impliquant activement les autorités nationales est indispensable pour harmoniser les interventions et définir des priorités communes. La participation active des bailleurs, notamment de l'AFD, dans ces dialogues politiques et techniques est essentielle pour appuyer ces efforts.

➤ **Approche 17 : Plaidoyer et dialogue politique pour une coordination stratégique**

Si en théorie, le dialogue politique autour des questions de vulnérabilité et de protection semble une approche essentielle pour aligner les priorités des acteurs humanitaires, de développement et des autorités nationales, il est en réalité souvent difficile à mettre en pratique. De nombreux acteurs de l'étude expriment de fortes attentes vis-à-vis des capacités d'influence des bailleurs de développement et des banques, notamment dans la facilitation de ce dialogue stratégique. Cependant, pour les coopérations bilatérales et les institutions financières, se positionner dans un champ d'influence politique est délicat et sensible. Malgré ces défis, il existe une forte demande pour que ces acteurs usent de leur influence avec

subtilité afin de créer des conditions favorables à un dialogue stratégique aligné sur les priorités nationales, tout en respectant les sensibilités politiques du contexte.

➤ **Approche 18 : Coordination opérationnelle et complémentarité sur le terrain**

Bien que la coordination opérationnelle soit fréquemment évoquée par les porteurs de projets, elle reste trop souvent au stade théorique ou intellectuel. Les acteurs interrogés soulignent qu'en pratique, cette coordination est rarement mise en œuvre de manière tangible. Pourtant, il est essentiel d'aller au-delà des principes d'efficacité et de bonne gestion : la coordination effective entre projets à un impact direct sur les questions de protection. Un manque de coordination expose les populations vulnérables à des risques accrus, notamment par des lacunes dans la couverture des besoins essentiels ou des réponses fragmentées. Il est donc nécessaire de contraindre les porteurs de projets financés à s'engager activement dans cette coordination, en assurant que leurs interventions soient véritablement complémentaires et synchronisées avec celles des autres acteurs. Cela permet de mieux protéger les populations vulnérables en garantissant une réponse coordonnée et cohérente sur le terrain.

➤ **Approche 19 : Participation active aux groupes de travail "mondiaux" sur la protection et renforcement de la coordination des bailleurs**

La participation active aux groupes de travail et de coordination des bailleurs sur les questions de protection, à l'échelle mondiale, est cruciale pour promouvoir une approche concertée et alignée. Un groupe informel, regroupant des bailleurs humanitaires comme ECHO ainsi que des acteurs du développement soutenant les dynamiques de nexus, se réunit régulièrement au niveau mondial. Ce groupe technique constitue un espace clé pour harmoniser les efforts et promouvoir la "centralité de la protection" dans les réponses aux crises. Parallèlement, la participation des acteurs de développement aux réflexions du Global Protection Cluster est fortement encouragée. Leur contribution permet de renforcer l'articulation entre les interventions humanitaires et de développement, en soutenant un nexus plus opérationnel qui fédère les différents acteurs tout en respectant les spécificités de chacun.

→ **Axe 9 : Post-conflit, soutenir les initiatives de justice réparatrice et transitionnelle**

Dans les contextes post-conflit, soutenir les initiatives de justice réparatrice et transitionnelle permet de répondre aux violations des droits humains et de favoriser la reconstruction sociale. Les mécanismes judiciaires traditionnels s'avèrent souvent insuffisants, rendant nécessaire l'adoption d'approches complémentaires qui visent à restaurer la cohésion sociale et à prévenir le retour de la violence. **Les Commissions Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) (Outil 20)** illustrent cette approche en combinant médiation, réparation des victimes et réformes institutionnelles. En impliquant les communautés locales et en étant flexibles face aux dynamiques évolutives, ces initiatives contribuent à un processus de réconciliation durable, important pour établir un climat de paix et de stabilité à long terme.

➤ **Outil 20 : Les Commissions Vérités Justice et réconciliation (CVJR)**

Après un conflit, les mécanismes judiciaires traditionnels sont souvent insuffisants pour répondre aux violations des droits humains et permettre la reconstruction individuelle et collective. La

justice réparatrice et la justice transitionnelle sont des approches complémentaires visant à sanctionner les violations, à restaurer la cohésion sociale, et à prévenir le retour des violences et des cycles de vengeance.

La justice réparatrice et transitionnelle combine des mécanismes visant à répondre aux violations des droits humains, à travers la réparation des victimes et la réconciliation sociale. Elle inclut des processus comme la médiation, les commissions vérité, les poursuites judiciaires et les réformes institutionnelles pour renforcer la gouvernance. Ces initiatives doivent être flexibles pour s'adapter aux dynamiques post-conflit, tout en impliquant les communautés locales. Le suivi et l'évaluation sont indispensables pour mesurer l'impact des interventions et assurer une justice durable.

Exemple notable : Les Commissions Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) au Mali. La CVJR au Mali, a été créée en 2014, et visait à faire la lumière sur les violations des droits humains commises depuis 1960, avec un accent particulier sur les événements post-2012. Jusqu'en 2019, elle a permis aux victimes de témoigner et aux responsables de reconnaître leurs actes, favorisant ainsi la réconciliation. En organisant des audiences publiques, en sensibilisant sur les droits humains, et en formulant des recommandations pour réformer les institutions, la CVJR a joué un rôle important dans la réconciliation nationale et la prévention des violences futures jusqu'à la fin de son mandat en 2019.

Modalités et éléments indispensables à la mise en œuvre

- Expertise en justice transitionnelle et réparatrice pour adapter les processus au contexte local tout en répondant aux normes internationales.
- Ancrage communautaire et institutionnel pour garantir la participation active des populations et des autorités locales.
- Flexibilité des approches pour s'adapter aux réalités post-conflit et aux dynamiques évolutives.

=> Ce dernier axe, très pertinent en situation post-conflit, peut être limité dans son action et dans son mandat dans les situations intermédiaires, politiquement encore mouvantes. Au Mali, le mandat de la CJRV est arrivé à son terme sans avoir pu arriver au bout de son travail, et ce du fait de la situation instable du pays, qui n'y était pas propice. C'est un axe qui n'est pas nécessairement pertinent à ce stade dans les pays du Golfe de Guinée mais qui pourrait le devenir dans quelques années.

○ Question de recherche 4 : Les modalités opérationnelles et contractuelles actuelles de l'AFD doivent-elles être ajustées pour soutenir le développement d'approches préventives en matière de protection dans les contextes en dégradation ?

Le Sommet Humanitaire Mondial, le *New Way of Working* et diverses initiatives internationales connexes ont mis en évidence que le cadre contractuel et les procédures associées constituent fréquemment un frein conséquent aux opérations humanitaires et de développement dans les contextes de crise et de fragilité. Les frontières rigides entre les secteurs humanitaires et de développement sont souvent perçues comme des silos imperméables, et la rigidité des procédures administratives et financières limite la capacité à répondre rapidement aux besoins des populations vulnérables, notamment mais pas spécifiquement en matière de protection.

Dès lors, cette question de recherche vise à identifier les aspects et modalités jugés indispensables par les acteurs pour favoriser des interventions axées sur la protection dans des contextes fragiles (sous-question 4.1). Par ailleurs, elle vise à analyser les modalités opérationnelles et contractuelles de l'AFD afin de déterminer si les efforts déjà déployés en matière de flexibilité et d'adaptabilité, notamment à travers les procédures de l'instrument "MINKA", suffisent pour répondre aux ambitions et enjeux liés à l'intervention dans ces zones fragiles (sous-question 4.2).

Sous question 4.1 Quelles sont les modalités contractuelles et les aspects spécifiques à prendre en considération dans des contextes fragiles ?

L'objectif de cette sous-question de recherche est d'identifier les modalités contractuelles qui permettent aux opérateurs de projet de maintenir par leurs actions un soutien essentiel à la protection des populations. Les éléments présentés ci-dessous sont issus de l'expérience opérationnelle ainsi que de la gestion administrative et financière de bailleurs et porteurs de projets de développement en zones fragiles ou en situation de crise. Qu'il s'agisse ou non de projets spécifiquement orientés vers la protection, l'enjeu principal réside dans la capacité des projets et des bailleurs qui les financent à assurer la continuité de l'action dans ces environnements fragiles.

Dans le cadre des entretiens, la discussion sur les modalités contractuelles met en évidence deux aspects essentiels et complémentaires : **la flexibilité est déterminante pour maintenir des opérations en contexte fragile (1)** et **l'anticipation contractuelle des risques de détérioration des conditions de mise en œuvre** est cruciale pour réagir rapidement aux évolutions du contexte (2).

➤ **Constatation 4.1.1. La flexibilité : un élément déterminant.**

La flexibilité des modalités contractuelles est de loin LE point le plus important et le plus mentionné par les acteurs interrogés. La flexibilité limitée dans les modalités contractuelles est très fréquemment perçue comme un frein majeur par de nombreux acteurs interviewés. Elle se décline en plusieurs sous-aspects identifiés ici qui sont autant de défis à surmonter :

1. L'accès aux modalités contractuelles flexibles Les entretiens menés ont montré qu'en contexte fragile et instable, les procédures flexibles proposées aux porteurs de projet sont très appréciées pour leur pertinence. Cependant, l'accès à ces modalités est souvent jugé insuffisant, complexe et long. Sans assurance de modalités flexibles, les porteurs limitent leurs ambitions des appuis simples qu'ils sont assurés de pouvoir réaliser et ce pour éviter tout risque financier.

Les participants ont exprimé le souhait de voir **l'accès à ces procédures normalisé, moins exceptionnel**, sans de longues négociations. Concrètement, cela pourrait se traduire par plusieurs mesures :

- **Intégration des modalités simplifiées dans la réglementation des bailleurs** : Il serait pertinent d'inclure la possibilité d'accéder à des procédures simplifiées lorsque des conditions spécifiques sont remplies, ce qui permettrait de distinguer les situations normales des contextes nécessitant des mesures spécifiques, sans créer de rigidité excessive. Les conditions devraient être claires et souples, tout en étant accompagnées de limites pour éviter les abus.
- **Accès rapide et quasi automatisé** : L'accès à ces procédures devrait être rapide, en quelques jours, dès que les conditions sont réunies, sans nécessiter de validations complexes. L'objectif est de traiter ce recours comme une procédure standard. Les échanges avec les acteurs des pays côtiers du Golfe de Guinée soulignent la pertinence d'instaurer une automatisation technique de la transition vers des procédures simplifiées, sans utiliser de termes irritants. L'utilisation d'un vocable technique et neutre, axé sur la rapidité et la réactivité, en évitant toute interprétation politique négative pourrait réduire la frilosité associée à l'instrument MINKA de l'AFD est perçu comme un irritant par les autorités locales.
- **Création d'un guide des procédures simplifiées** : Si un tel guide n'existe pas, il serait utile d'en élaborer un, précisant les rôles des acteurs impliqués, les types de dépenses éligibles et les limites d'application. Un exemple souvent cité est le "*Practical Guide*" lié au PRAG de l'Union européenne.

L'accès aux procédures simplifiées en cours de contrat : De nombreux contrats, ne prévoyant pas ou ne pouvant anticiper une dégradation du contexte, ne sont pas signés avec des procédures flexibles. Lorsque des détériorations se produisent, les opérateurs rencontrent des difficultés pour s'adapter, car les procédures d'amendement habituelles prennent trop de temps à mettre en œuvre. Il est donc essentiel d'accéder rapidement aux procédures simplifiées durant l'exécution des contrats. Les personnes interrogées estiment que cette possibilité constitue une solution prometteuse pour garantir la continuité et l'adaptabilité des opérations. Cette flexibilité serait généralement plus facile à appliquer avec des ONG, mais pourrait poser des défis supplémentaires pour les projets gérés par les autorités locales, nécessitant ainsi des négociations globales pour intégrer cette option dans les contrats-cadres.

2. La flexibilité dans la détermination des activités et la gestion budgétaire associée. Des témoignages indiquent qu'en zones fragiles, l'évolution du contexte peut rendre certaines activités obsolètes ou moins pertinentes. Cependant, il est courant que les opérateurs choisissent de les maintenir, car les procédures de révision des activités, telles que les avis de non-objection (ANO) ou les amendements, sont souvent perçues comme trop complexes et longues. Pour surmonter ces difficultés, plusieurs recommandations émergent :

- **Redéfinition dynamique des activités** : Permettre une redéfinition des activités au cours du projet, y compris sur de grands volets, tout en respectant les objectifs spécifiques et les résultats attendus. Cela nécessite des orientations générales et des types d'actions prédéfinis, tout en permettant des ajustements rapides en fonction des besoins locaux ou des analyses de sensibilité aux conflits.

- **Fonds de contingence** : Établir des fonds non prédéterminés, utilisables pour couvrir de nouveaux bénéficiaires ou financer des activités ponctuelles spécifiques qui restent cohérentes avec les objectifs globaux de l'appui.
- **Fongibilité des fonds** : Accroître la fongibilité entre les grandes lignes budgétaires, par exemple en relevant le seuil pour nécessiter un amendement à un minimum de 50 %.
- **Simplification des procédures** : Réduire le recours à des procédures complexes pour obtenir des ANO, en favorisant une simple communication par mail ou courrier avec le bailleur. Les amendements devraient être requis uniquement pour des modifications majeures.
- **Validation rapide** : Accélérer le processus de validation des amendements, en fixant un délai maximum de trois semaines à un mois pour finaliser ces processus.

3. La flexibilité dans le portage du projet ou la possibilité de remplacer un opérateur : En cas de dégradation majeure du contexte, la capacité de certains opérateurs à mener leur mission peut être compromise. Il a été suggéré **de permettre le remplacement ou l'ajout d'un opérateur sur un contrat sans alourdir les procédures**. Cela doit se faire rapidement et sans duplication des exigences administratives. Une alternative à un changement radical d'opérateur serait de renforcer l'opérateur initial par un soutien technique d'un second acteur, comme un mécanisme de "surge", **chargé de renforcer les capacités des porteurs de projets**.

4. Agilité associée au timing de la mise en œuvre : le délai de mise à disposition des fonds pour le démarrage (rapide) des activités et la (longue) durée des projets. Dans les **contextes fragiles**, les acteurs soulignent que le **délai de délivrance des appuis au développement** est crucial, même lorsque ceux-ci ne sont pas clairement définis. Les contextes peuvent se détériorer rapidement, et une **réaction rapide** en soutien aux administrations et services locaux est essentielle pour éviter l'aggravation de situations difficiles, souvent en dehors du champ humanitaire. Par exemple, l'arrivée de populations déplacées peut créer des **besoins pressants en éducation**, ou perturber la gestion des cultures agricoles locales avec la présence de bétail. Un **soutien rapide aux communes d'accueil** peut ainsi permettre le renfort en éducation, la construction d'infrastructures pour gérer l'afflux de bétail et protéger les cultures locales.

Pour cela, il est impératif que la **négociation des contrats** soit rapide et que les **décaissements** suivent dans un délai réduit, impliquant une comitologie limitée à l'interne de l'AFD. Face à un phénomène nouveau ou imprévu susceptible de déstabiliser une zone fragile, un **financement rapide** est nécessaire pour réagir, ce qui implique d'éviter les délais d'instruction habituels qui peuvent prendre jusqu'à deux ans. L'objectif ici est de **réduire les délais d'instruction à moins de deux mois**.

Plusieurs options sont envisageables, comme par exemple **prévoir dans les contrats l'éligibilité des dépenses réalisées avant la signature**, à condition qu'elles remplissent certains critères. Pour un événement survenu à la date X, une note conceptuelle de financement pourrait être soumise dans les deux semaines suivant cet événement (X + 2 semaines). Cette note serait ensuite analysée rapidement, idéalement sous une semaine supplémentaire (X + 3 semaines). Si la note est validée, un **décaissement immédiat de 5 %** de l'enveloppe totale pourrait être autorisé, même avant la validation du projet complet. Une autre option, qui nécessite anticipation, est la **pré-identification (mapping) des acteurs locaux** pouvant assurer une mise en œuvre, ainsi que la validation préalable des fournisseurs pour accélérer la contractualisation et le décaissement des fonds.

Parallèlement aux courts délais d'instruction, la **durée des appuis** apparaît comme un autre facteur clé des appuis au développement en zones fragiles. Des **appuis à long terme** sont nécessaires pour générer des effets durables et renforcer la résilience des communautés. Les interventions limitées à un terme court n'ont souvent qu'un impact ponctuel et ne peuvent pas réellement créer de changement durable, exposant ainsi les populations à de nouvelles vulnérabilités une fois les appuis terminés.

Par conséquent, si un appui au développement doit à la fois répondre à un besoin de **décaissement rapide** et à un besoin d'appui dans la durée, la question de la **qualité de l'instruction des projets** se pose. Le **phasage des appuis** pourrait permettre d'initier une intervention rapide pour des actions immédiates, tout en développant en parallèle, au sein de la même intervention ou d'une intervention séparée, des actions plus structurantes, dont l'instruction prendrait plus de temps et pourrait s'appuyer sur les analyses et les résultats de l'intervention rapide.

➤ **Constatation 4.1.2. L'anticipation des risques, l'introduction de "crisis modifiers" dans les contrats.**

Les personnes interviewées ont confirmé que **la gestion des risques** est un point sensible dans la plupart des contrats avec les bailleurs en général et de développement en particulier. Les risques de dégradation sont souvent mal anticipés contractuellement. Généralement abordée de manière générique à la fin des documents de projet, l'analyse des risques manque de profondeur et de mesures concrètes. De plus, les partenaires hésitent à discuter de ces enjeux avec les bailleurs de peur de nuire au financement, conduisant à une sous-estimation des risques, et à de plus grandes difficultés opérationnelles et contractuelles quand les risques se concrétisent.

Au-delà d'une communication entre bailleurs et opérateurs permettant de dialoguer ouvertement de ces enjeux pour mieux les anticiper et de s'adapter aux conditions dégradées, **l'utilisation de "crisis modifiers", c'est à dire de mécanismes d'ajustement applicable en cas de crise est mis en avant comme un outil contractuel des plus pertinents.** Initialement conçu pour le secteur humanitaire, ce mécanisme s'applique aussi à d'autres secteurs lorsque l'intervention est prévue en zone fragile, offrant flexibilité opérationnelle, administrative et financière. Ce dispositif prévoit des fonds et des actions spécifiques activables en réponse à des crises soudaines, qu'elles soient anticipées ou non. Dès la conception du projet, ou dans le premier trimestre qui suit la signature, une analyse approfondie des risques est effectuée, avec des critères de déclenchement clairement définis, tels qu'une aggravation du conflit ou une catastrophe naturelle. Lorsque ces seuils sont atteints, le mécanisme permet de réorienter rapidement les ressources, d'adapter les activités ou de prolonger le projet sans renégociation majeure. **Une révision annuelle** de l'analyse peut être prévue dans le reporting annuel pour ajuster ces seuils, permettant de les relever ou abaisser selon l'évolution du contexte, cette révision devant être simple et rapide.

Premier exemple : déclenchement du crisis modifier pour un risque spécifique identifié. Un projet agro-pastoral fictif en zone sahélienne pourrait identifier comme risque majeur et unique dans la zone, l'arrivée massive de populations déplacées, créant une pression sur les ressources naturelles et l'infrastructure locale. Un seuil de déclenchement fixé à l'arrivée de 2 000 individus permettrait d'utiliser l'enveloppe annuelle de contingence pour fournir une assistance rapide, incluant l'extension des activités de soutien agro-pastoral, comme la fourniture de semences et l'accès à l'eau pour le bétail, ainsi qu'une aide ponctuelle pour les besoins de base des nouveaux arrivants.

Autre exemple : un risque multisectoriel de détérioration généralisée. Une détérioration généralisée des conditions dans la zone de mise en œuvre est anticipée, avec des facteurs tels que des arrivées régulières de réfugiés, des attaques contre les forces locales, ou des tensions entre communautés. Les seuils de déclenchement pourraient être basés sur des conditions cumulatives : si deux des trois conditions sont réunies pendant un mois, une flexibilité budgétaire accrue serait activée, permettant une fongibilité de 5 points de pourcentage entre les lignes budgétaires. Si un troisième élément s'ajoute, cette fongibilité serait augmentée, et une réorientation des activités pourrait être envisagée pour se concentrer sur des besoins immédiats, tels que la sécurité alimentaire et le renforcement des activités de protection des communautés. Et ainsi de suite.

=> En résumé, la **flexibilité** dans l'accès aux procédures agiles, dans la détermination des activités et la gestion budgétaire associée, dans le portage, et concernant les délais de mise en œuvre, ainsi que **l'anticipation dans la gestion opérationnelle et contractuelle des risques** sont **deux modalités contractuelles** considérées comme **cruciales** dans les contextes fragiles. De la prise en compte de ces deux facteurs principaux découle la capacité des opérateurs de développement à se maintenir sur le terrain en cas de dégradation.

Sous question 4.2 Ces aspects sont-ils déjà présents dans les contrats de l'AFD ou nécessitent-ils des ajustements ?

Cette sous-question de recherche visait à déterminer si, au-delà des efforts déjà déployés par un bailleur de développement tel que l'AFD, les modalités contractuelles en vigueur permettent effectivement de répondre aux enjeux de maintien des interventions dans les zones sensibles, et par conséquent, d'assurer une forme de protection préventive pour les populations de ces régions, ou si des efforts sont encore nécessaires. Les réponses, bien que nuancées, montrent clairement que l'AFD a adapté ses modalités contractuelles pour offrir davantage de flexibilité (4.2.1). Cependant, elles soulignent également que ces adaptations restent encore trop rares, même dans les zones fragiles (4.2.2).

Pour mémoire, l'étude présentée n'avait pas vocation à une analyse technique approfondie des contrats signés par les opérateurs de projet, contrairement à l'évaluation des projets MINKA réalisée en 2022¹⁷. Si l'équipe chargée de l'étude présentée ici a pu inclure dans son analyse quelques documents de projet AFD illustratifs, les constatations présentées ci-dessous recourent principalement la perception et les expériences des personnes interviewées, qui proviennent de l'intérieur de l'AFD, de bailleurs partenaires, d'opérateurs terrains qui sont ou qui ont été partenaires de l'AFD.

➤ Constatation 4.2.1. Un effort marqué et apprécié par les partenaires vers plus de flexibilité dans les contrats.

Les retours des entretiens soulignent un effort significatif de l'AFD dans l'utilisation de flexibilité instrumentales, notamment dans le cadre des projets MINKA au Sahel, mais aussi ponctuellement dans d'autres zones fragiles, hors du label MINKA, via des appuis similaires.

Les personnes interviewées confirment plusieurs conclusions du rapport d'évaluation MINKA, en indiquant que, lorsqu'elles sont autorisées, les mesures flexibles sont réellement appliquées de manière souple. Les aspects les plus pertinents mentionnés incluent :

- **La rapidité d'obtention des fonds, ce qui permet aux porteurs de projets de les déployer rapidement sur le terrain**, bien que cela s'accompagne d'un processus d'instruction très rapide, limitant parfois le caractère structurant du projet.
- **L'existence de fonds de contingence "libres"**, non associés à des résultats spécifiques, pouvant être utilisés de manière opportuniste lors de la mise en œuvre.
- **Une souplesse dans la détermination des activités**, tout en respectant un cadre global de résultats ou d'objectifs stratégiques.
- **Une flexibilité importante dans la gestion budgétaire, avec une fongibilité notable entre les lignes budgétaires**. Sur ce point spécifique, à titre indicatif, la fongibilité de 20% accordée dans le cadre des appuis flexibles MINKA est inférieure à la fongibilité

¹⁷ Évaluation du Fonds Minka 2017-2020 et de ses initiatives Sahel, Lac Tchad, Centrafrique et Moyen-Orient. Technopolis group. Mai 2022.

régulière en situation opérationnelle normale accordée sur les fonds européens qui est de 25%. Les appuis ECHO sont quant à eux théoriquement fongibles à 100%, les opérations étant orientées et contractualisées sur la base des résultats et non les moyens ou les activités.

- **Les retours indiquent également une véritable attention et compréhension de la part des équipes de l'AFD, qui accompagnent les porteurs de projets** dans la négociation de cette flexibilité et veillent à la rapidité de mise en œuvre des procédures.

=> Au-delà de la liste des procédures flexibles abordées, c'est surtout un lien direct qui est établi par les porteurs de projet, entre ces procédures flexibles et leur capacité à maintenir et adapter les programmes aux circonstances changeantes, permettant in fine d'assurer une protection accrue grâce aux projets déployés.

➤ **Constatation 4.2.2. Toutefois, le recours aux procédures flexibles reste perçu comme une exception même en zones fragiles.**

Les retours des entretiens sont très clairs sur le fait que **l'octroi des procédures flexibles, qu'elles soient sur instrument MINKA ou non, est possible, mais reste finalement rare** dans les portefeuilles globaux des pays. Cela se reflète dans le volume global de MINKA, estimée à 200 millions d'euros par an, en comparaison avec l'ensemble des autres formes de soutien. De nombreux guichets distincts existent, avec des pratiques séparées. Les procédures flexibles sont davantage valorisées dans le cadre des guichets opérationnels autour de la division Fragilités, Crises et Conflits (CCC), mais elles sont moins évidentes à appliquer au-delà de ce cadre. En conséquence, le recours aux procédures flexibles, même en zones fragiles, est loin d'être systématique.

L'Agence Française de Développement (AFD), en tant que banque de développement, est soumise à une réglementation financière stricte, imposant une traçabilité rigoureuse de l'origine et de l'affectation des fonds investis. Dans ce contexte, le recours à des procédures flexibles pourrait être perçu comme un risque à éviter, ce qui pourrait freiner leur utilisation contractuelle. Néanmoins, cette question n'a pas été spécifiquement abordée lors des entretiens, et les personnes interrogées ne l'ont pas soulevée spontanément, rendant ainsi impossible toute conclusion définitive à ce sujet dans le cadre de cette étude.

De plus, la validation de leur octroi n'est pas facilitée : elle nécessite des négociations à un niveau trop élevé et implique la signature de trop d'intermédiaires, ce qui complique leur adoption rapide. Les procédures et soutiens en zone fragile restent, selon les retours, majoritairement régis par les normes standards de l'AFD, plutôt que par des règles de flexibilité adaptées aux zones fragiles.

=> En somme, bien que l'utilisation de ces procédures flexibles soit pertinente, elle demeure exceptionnelle. De manière plus générale, **l'effort de flexibilisation des procédures doit être encore considérablement renforcé dans les zones fragiles**, afin de permettre des appuis mieux adaptés aux défis spécifiques que ces contextes posent, à commencer par les enjeux de protection.

III. RECOMMANDATIONS.

À la lumière des constats établis, cette étude propose un ensemble de recommandations stratégiques destinées à renforcer l'intervention de bailleurs de développement à commencer par l'AFD dans le domaine de la protection, notamment dans les contextes de crises et de fragilité. Ces recommandations visent à répondre aux enjeux cruciaux en matière de prévention des crises, de protection des populations vulnérables et de soutien aux zones fragiles. Elles s'inscrivent également dans une démarche plus large de contribution à la stratégie française "Prévention, Résilience et Paix".

L'objectif de ces recommandations est de permettre que la protection, sous ses multiples formes, soit pleinement intégrée dans les programmes de développement, en mettant l'accent sur le maintien des services essentiels et la cohésion sociale dans les zones les plus vulnérables. Cela suppose d'adopter une approche institutionnelle stratégique qui favorise la protection des droits humains, tout en répondant de manière pragmatique aux réalités locales et contractuelles.

Les recommandations qui suivent couvrent trois dimensions essentielles : d'abord, **A, des orientations stratégiques pour intégrer la protection au cœur des objectifs institutionnels de prévention des conflits et des violations de droits** ; ensuite, **B, des mesures opérationnelles concrètes pour garantir une mise en œuvre efficace sur le terrain et produire des résultats tangibles pour les populations** ; et enfin, **C, des ajustements contractuels visant à assurer une flexibilité et une adaptation optimale des appuis financiers aux réalités des contextes fragiles et en dégradation.**

A. Ancrer la protection comme priorité institutionnelle stratégique et renforcer la position de l'AFD dans la stratégie française "Prévention, Résilience et Paix"

Cette section propose 4 recommandations / mesures stratégiques (RS) pour renforcer l'intégration de la protection dans les priorités stratégiques de l'AFD.

➤ RS 1 : Faire de la protection une priorité institutionnelle stratégique dans les zones fragiles

Pour démontrer son engagement sur cette question et renforcer l'impact de ses interventions, il est recommandé à l'AFD, comme à tout autre acteur de développement, de faire de la protection des droits humains et du renforcement de la cohésion sociale une priorité explicite, tant au niveau global que spécifiquement dans les zones fragiles. Il ne s'agit pas d'un bouleversement structurel, mais plutôt de l'intégration d'une approche complémentaire, à la manière d'un label de qualité, particulièrement pertinent dans les contextes en tension. Au-delà de la définition d'objectifs stratégiques, cette démarche requiert la sensibilisation générale du personnel aux enjeux de protection, et une formation plus technique et approfondie pour ceux impliqués dans la programmation opérationnelle et stratégique en zones fragiles. À titre d'exemple, des initiatives comme le collectif Inspire, sous la direction du groupe URD, offrent régulièrement ce type de formations pour la Commission européenne et d'autres bailleurs.

➤ **RS 2 : Soutenir la veille pour anticiper et prévenir les crises en zones fragiles**

Pour permettre à toute structure de développement d'anticiper les crises en zones fragiles et d'adapter au mieux ses moyens d'intervention, il est recommandé de disposer d'un système de veille contextuelle à un niveau macro. Ce système doit se nourrir d'analyses nationales ou locales, mais rester concentré sur une perspective stratégique plus large. Il peut s'appuyer sur des données existantes, telles que celles de la Banque mondiale ou d'autres acteurs spécialisés, et être renforcé par des financements alloués à des systèmes de veille complémentaires ou de monitoring de protection déjà en place, sans nécessiter la création de mécanismes internes coûteux. Une fois les zones d'attention déterminées, des appuis spécifiques, comme les "*Prevention and Resilience Allocation*" ou la "*Window for Host Communities and Refugees*" de la Banque mondiale, peuvent être proposés aux autorités, avec des procédures simplifiées et des facilités renforcées, selon les choix internes. Compte tenu des sensibilités autour du terme "fragilité", perçu comme irritant par les pays du Golfe de Guinée, il est conseillé d'adopter une terminologie alternative et un narratif plus technique, tels que "zones à appuis facilités" ou "zones à soutien rapide."

➤ **RS 3 : Participer aux dialogues stratégiques et techniques internationaux sur la protection.**

Pour favoriser l'échange de perspectives, l'enrichissement des connaissances et les complémentarités entre acteurs, il est recommandé à l'AFD de s'engager dans les dialogues stratégiques et techniques mondiaux sur la protection. Ces échanges, au sein de plateformes comme le Global Protection Cluster ou des groupes techniques informels, tels que celui organisé par ECHO, permettent de renforcer le caractère central de la protection. Ils contribuent également au Nexus en facilitant un dialogue constructif entre les acteurs humanitaires et de développement sur ces enjeux. Ces discussions permettent non seulement d'aligner les actions sur les priorités globales, mais aussi d'intégrer les meilleures pratiques et innovations pour la protection des droits humains dans les contextes fragiles.

➤ **RS 4 : Assurer l'intégration et la maîtrise de cadres administratifs et financiers flexibles dans les procédures standards de l'AFD**

Pour permettre une adaptation rapide des projets aux réalités des zones fragiles, il est recommandé aux bailleurs d'intégrer des cadres administratifs et financiers plus flexibles dans leurs procédures standards. Ces mécanismes, tels que la validation accélérée, les "*crisis modifiers*", la fongibilité entre lignes budgétaires, ou encore la présence de fonds de contingence sur les projets sans détermination préalable de leur utilisation, devraient être connus de tous facilement accessibles et dès lors que les conditions préétablies sont réunies. L'objectif est que ces procédures ne restent pas des options exceptionnelles, mais qu'elles deviennent des pratiques courantes. Pour cela, il est nécessaire d'assurer que cette flexibilité soit bien ancrée dans les processus institutionnels.

B. Renforcer l'impact protecteur des appuis développement sur le terrain avec des actions concrètes et efficaces.

La protection est une question éminemment locale et dépendante du contexte. **Il n'existe pas de solution universelle ou de recette miracle. Il s'agit avant tout d'un changement de**

perspective, prenant en compte les dimensions économiques, sociales, communautaires, ethniques, ou autres et les dynamiques de conflit. Ci-après, six recommandations opérationnelles (RO) en cohérence avec la dynamique stratégique institutionnelle proposée pour guider les orientations des programmes :

➤ **RO 1 : Renforcer les analyses contextuelles et de protection pour une meilleure adaptation des réponses**

Les analyses contextuelles doivent être systématiquement renforcées pour mieux comprendre les dynamiques nationales et locales, et afin d'identifier les vulnérabilités spécifiques des populations. Cela inclut l'utilisation et éventuellement la contribution financière pour soutenir les analyses et productions des outils de veille multi risques, d'accès, les monitorings de protection au niveau pays. Cela permettra de concevoir des réponses plus ciblées et adaptées aux réalités du terrain, en tenant compte des facteurs socio-économiques, culturels, etc. locaux, voire communautaires, et des risques de crise émergents. Ces analyses doivent nécessairement inclure les enjeux de protection, les dynamiques de conflit et les vulnérabilités afin de cibler les réponses de manière plus précise.

En parallèle, il est essentiel d'augmenter le niveau d'exigence du côté des bailleurs en matière de protection dans les demandes de financement, quel que soit le guichet d'appui sollicité. Cela implique une attente plus élevée quant à la qualité et à la technicité des analyses de protection et de vulnérabilité, afin de s'assurer que les projets répondent aux besoins réels des populations, garantissant ainsi que les interventions soient stratégiques et pleinement informées.

➤ **RO 2 : Renforcer la protection transversale ("Protection mainstreaming") systématiser des analyses Ne Pas Nuire et de sensibilité aux conflits.**

En tenant compte des enseignements de l'évaluation MINKA, vraisemblablement applicables à la majeure partie des bailleurs de développement en zone fragile, **l'utilisation systématique d'analyses "Ne Pas Nuire" et de sensibilité aux conflits est un outil pertinent** pour promouvoir le développement des éléments transversaux et élémentaires de la protection. En effet, ces outils permettent de limiter, voire d'éviter, les externalités négatives involontaires des projets sur les tensions existantes car elles offrent une garantie de moyen et d'engagement à identifier les adaptations à apporter ou les compensations à proposer en cas de tensions détectées.

Pour être utiles, efficaces et pertinentes, ces analyses doivent toutefois respecter des modalités cumulatives : être itératives et révisées au moins une fois par an, être réalisées dans un format léger et simple à mettre à jour, et être menées en interne avec l'appui d'un consultant externe spécialisé sur la méthode. Un suivi des conclusions dans le rapport annuel est essentiel pour assurer leur mise en œuvre correcte.

Au regard des formats variés de conventions de financement de l'AFD, voici quelques recommandations pratiques sur la manière d'inciter à la systématisation de ces analyses.

- **Dans le cadre d'appuis projets portés des ONG**, et ce, quels que soient les guichets de financement (opérationnel ou société civile), il est recommandé de rendre ces analyses obligatoires lorsque le projet intervient dans une zone fragile identifiée par l'AFD. Ces analyses doivent respecter les modalités précitées. Au-delà d'indiquer aux porteurs de projet leur caractère obligatoire, le fait de rendre la dépense inéligible en cas de non-respect des modalités est une mesure incitative très efficace pour assurer leur bon respect.

- **Dans le cadre d'appuis aux politiques nationales sectorielles nationales**, souvent gérés par une unité de gestion de projet (UGP), ces analyses peuvent être réalisées de manière similaire à celles des ONG ou intégrées aux enquêtes environnementales et sociales préalables aux projets. Toutefois, il est important de prévoir des mécanismes garantissant leur révision annuelle et un format léger. Le fait d'intégrer ces exigences dans le cahier des charges de l'UGP peut être une piste de solution pratique afin d'intégrer ces aspects à la gestion régulière du projet.
- **Dans le cadre des prêts**, la question est plus sensible en raison des réserves des autorités à s'engager sur des sujets potentiellement délicats. Néanmoins, ces analyses conservent toute leur pertinence et pourraient être proposées sous forme de recommandation incitative ou de condition non contraignante, en valorisant leur utilité pour les autorités et les ajustements qu'elles pourraient suggérer. Pour en faciliter l'acceptation, il pourrait être envisagé de garantir un caractère confidentiel à ces études. Cela permettrait également de limiter les risques réputationnels pour le bailleur (ex-Impact social du projet de construction du 4e pont à Abidjan, soutenu par la BAD). Il est également recommandé d'associer à ces études, un appui social complémentaire visant à temporiser voire compenser les externalités négatives potentiellement pointées dans ces analyses.

➤ **RO 3 : Développer les approches locales, communautaires.**

Lorsqu'il s'agit de protection, **il est essentiel de penser en priorité à l'échelle locale**, car les réponses les plus pertinentes sont celles qui prennent en compte les réalités quotidiennes des populations dans les zones fragiles. Même pour les appuis sectoriels traditionnels des bailleurs de développement, la priorité devrait être donnée à des dynamiques locales fortes.

La recommandation qui est faite ici est de **maintenir les appuis traditionnels des acteurs de développement aux secteurs sociaux, mais aussi à la gouvernance, à la justice et à la documentation légale**, qui sont des secteurs d'intérêt pour la protection des personnes tout **en veillant à ce que les interventions se réfléchissent, et concrétisent de manière effective au niveau local**, idéalement au sein des communautés.

En conséquence, **les partenariats avec les ONG locales et autres acteurs de terrain** sont à encourager, car ils permettent de compléter et de rééquilibrer les approches centralisées, en les ajustant aux spécificités locales. Ils facilitent également l'accès et l'acceptabilité des interventions dans les zones difficiles, tout en renforçant les capacités locales, ce qui contribue à maximiser l'impact des actions menées sur le terrain.

➤ **RO 4 : Dans les zones agro-pastorales, promouvoir la résilience qui passe par l'équilibre entre agriculture et pastoralisme.**

Dans les régions nord des pays du Golfe de Guinée, touchées par l'extension de la crise sahéenne, où l'économie repose largement sur l'agro-pastoralisme, les retours d'expérience du Sahel mettent en évidence l'importance d'encourager un équilibre entre agriculture et pastoralisme, tout en appuyant les contributions stabilisatrices du pastoralisme. L'AFD et plus largement les bailleurs de développement pourraient ainsi promouvoir des projets de développement local intégré favorisant la coexistence harmonieuse entre éleveurs et agriculteurs, et encourager le dialogue communautaire pour promouvoir une gestion pacifique des conflits d'usage.

➤ **RO 5 : Soutenir les mécanismes nationaux de contingence et de protection sociale adaptative pour une réponse souveraine aux crises.**

Dans un contexte de crises récurrentes, ou attendues, il est important de renforcer les mécanismes nationaux, qu'il s'agisse de dispositifs de contingence ou de systèmes de protection sociale, afin d'assurer une réponse rapide et souveraine aux besoins des populations.

Les mécanismes de contingence nationaux jouent un rôle crucial dans la gestion des crises et des urgences. En appuyant ces dispositifs souverains, notamment en y intégrant des éléments de protection, il devient possible de mieux anticiper et répondre aux crises, tout en garantissant une coordination efficace avec les autres acteurs. Le soutien des bailleurs de développement, sous la forme d'appuis techniques ou financiers, peut permettre de renforcer ces mécanismes, en veillant à ce que les aspects liés à la protection des populations vulnérables soient pris en compte dès les premières phases de réponse aux crises.

Les mécanismes de protection sociale représentent un outil précieux car ils permettent aux gouvernements de répondre directement aux besoins de leurs citoyens. En période de tensions, il est pertinent pour un bailleur de développement de **soutenir la fonctionnalité** de ces mécanismes souverains en apportant, par exemple, un appui financier visant à **élargir la couverture des bénéficiaires**. Cela peut se traduire par des extensions horizontales, telles que l'inclusion de populations déplacées (voire de réfugiés lorsque les conditions politiques le permettent), ainsi que par des extensions verticales, avec l'élargissement de la gamme de services offerts pour répondre à des besoins non encore couverts, comme la prise en charge de la vulnérabilité due aux déplacements. Face aux défis actuels dans les pays du Golfe de Guinée, il est également important de **renforcer le caractère adaptatif de ces mécanismes**, afin qu'ils puissent s'adapter et répondre rapidement aux nouveaux besoins, tant en matière de couverture qu'en termes de modalités pratiques pour les bénéficiaires.

➤ **RO 6 Mettre en place des mécanismes de stabilisation et de résilience multisectoriels en réponse aux crises imminentes**

Lorsque la survenue d'une crise devient probable, il est essentiel de mettre en place des mécanismes ou des projets locaux intégrés et multisectoriels pour stabiliser rapidement la situation et renforcer la résilience des communautés. Ces projets doivent répondre aux besoins essentiels des populations en maintenant l'accès aux services de base et inclure des mesures à court terme, proches de l'humanitaire, tout en prévoyant des appuis à plus long terme, modulables en fonction de l'évolution du contexte, avec une attention particulière portée à la cohésion sociale et au dialogue communautaire.

➤ **RO 7 : Dépasser les limites de l'aide projet, renforcer les synergies opérationnelles, promouvoir la coordination stratégique.**

Pour accroître la portée des interventions en matière de protection, il convient de dépasser le caractère individuel des projets, et plus généralement les limites de l'approche projet pour promouvoir un effet levier, en conjuguant les efforts avec les autorités et les autres bailleurs. Au niveau stratégique, soutenir les orientations nationales en matière de protection et de cohésion sociale, tout en renforçant la concertation entre bailleurs, permettrait d'aligner les actions et d'amplifier leur impact. Une participation plus active de l'AFD et des autres acteurs du développement à des plateformes telles que le Cluster Protection, la coordination

humanitaire en plus des réunions communes entre bailleurs de développement contribuerait à renforcer la cohérence du dialogue politique avec les autorités et à consolider le nexus protection. Sur le plan opérationnel, encourager la participation des projets aux groupes techniques et clusters thématiques, tout en poussant à plus de complémentarités, comme des systèmes de référence entre projets, permettrait de renforcer les synergies et d'opérationnaliser concrètement le nexus protection.

C. Adapter les mécanismes contractuels, administratifs et financiers pour plus de flexibilité opérationnelle dans les zones fragiles.

Les recommandations contractuelles ci-dessous ont pour objectif d'ajuster les outils tout au long du cycle de gestion de projet, depuis la demande de financement jusqu'à la gestion administrative et financière, afin de permettre aux porteurs de projets et aux équipes des bailleurs de mieux clarifier les attentes en matière de protection. Cela permettra de renforcer l'impact des interventions dans les contextes fragiles en intégrant plus efficacement les enjeux de protection au sens large dans les appuis sollicités.

Comme souligné dans les conclusions de la question de recherche 4, portant sur les modalités opérationnelles et contractuelles, ces recommandations ne se limitent pas aux pays côtiers du Golfe de Guinée affectés par la crise sahélienne, mais sont probablement pertinentes pour l'ensemble des contextes fragiles.

➤ Dans le document de la demande de financement

Justification de la demande d'appui, partie descriptive de la demande.

- **Inclure une analyse de contexte** intégrant les **dimensions de conflit et de protection**, en complément des analyses sectorielles nécessaires.
- **Réaliser une analyse de protection** fondée sur l'équation « vulnérabilité, capacité, menace » pour mieux cibler les populations spécifiques et les zones à couvrir, en évitant des cibles trop larges comme « toutes les femmes » ou « tous les enfants ».
- **Prioriser les zones fragiles** dans la mesure du possible, ou assurer qu'elles soient couvertes par les appuis de plus grande couverture.
- **Confirmer les capacités d'accès du porteur de projet**, y compris pour les ONG, démontrant leur acceptation locale, leur expérience antérieure et leurs capacités d'intervention en zones complexes (Ressources Humaines, SOP, formations adaptées).

Cadre logique du projet :

- **Projets sectoriels** : Pour les projets soutenant une politique nationale, prévoir un résultat spécifique lié à l'appui ou au renforcement d'une approche locale, particulièrement dans les zones fragiles.
- **Ajout d'un résultat spécifique protection et coordination** : Inclure un résultat spécifique dédié à la protection et à la coordination avec :
 - Activités obligatoires** : Réalisation des analyses « Ne Pas Nuire » et de sensibilité aux conflits, à mener au moins une fois par an.
 - Activités de protection spécifiques** : Intégrer ces activités dans ce résultat.
 - Activités de coordination** : Préciser les mécanismes de coordination entre les projets, tels que la mise en place de références inter-projets, des protocoles d'accord avec d'autres acteurs, et la participation aux groupes de travail, clusters, et réunions de coordination locales, régionales et nationales.

Annexes obligatoires :

Inclure l'analyse initiale « Ne Pas Nuire » et de sensibilité aux conflits, à réaliser dans le mois suivant les premières activités.

Ajouter des scénarios liés à un mécanisme d'ajustement de crise (« *crisis modifier* »).

➤ **Contrat et convention de financement**

Éléments de flexibilité administrative :

Définir des objectifs et résultats rigides, tout en permettant une flexibilité des activités.
Les modifications mineures peuvent être gérées par des échanges de lettres ou mails avec les référents de l'AFD, tandis que les changements majeurs (objectifs, zones couvertes, opérateurs) nécessitent des avenants formels.

Éléments de flexibilité budgétaire :

Prévoir une fongibilité budgétaire accrue, voire totale entre les lignes budgétaires.
Inclure des fonds de contingence sans objectif prédéfini.
Insérer un article spécifique pour l'utilisation d'un mécanisme d'ajustement de crise (« *crisis modifier* »).

➤ **Gestion administrative et financière de l'appui par le bailleur**

Simplification des procédures : Assurer que les procédures de financement flexibles sont accessibles et maîtrisées par les équipes, afin de répondre rapidement aux urgences et aux contextes évolutifs.

Assurer une sélection rapide des projets financés : Garantir un processus d'approbation rapide pour les projets financés, en réduisant les délais d'instruction et en assurant une validation efficace des projets, afin de permettre une mise en œuvre dans des délais resserrés.

Reporting annuel :

Ajouter au reporting normal une analyse situationnelle et de conflit, mise à jour chaque année, avec un suivi des activités « Ne Pas Nuire » et de sensibilité aux conflits.

Le reporting doit inclure les conclusions principales et les ajustements apportés aux activités du projet en fonction des résultats de ces analyses.

IV. CONCLUSION DE L'ETUDE

Synthèse des constats.

La protection constitue un sujet d'une complexité remarquable, tant par sa définition large que par les interprétations variées qu'elle engendre. Bien qu'affirmée comme une priorité centrale par les institutions internationales, la protection reste principalement associée au secteur humanitaire et est souvent perçue comme une thématique délicate et sensible par les bailleurs de développement et les pays fragiles eux-mêmes. En conséquence, la protection n'est pas réellement inscrite dans les priorités stratégiques des bailleurs de développement en général, y compris dans les zones fragiles, même si les positions évoluent progressivement au Sahel et pour quelques bailleurs de développement ayant un engagement marqué dans le nexus humanitaire développement.

Cependant, en exposant les contenus liés à la protection et en les associant à des concepts plus accessibles tels que la cohésion sociale et le maintien des services essentiels, il est possible d'identifier des appuis concrets en protection financés par les bailleurs de développement. Ces appuis, souvent indirects, reposent sur l'idée que des investissements dans des secteurs tels que l'éducation, la santé ou les infrastructures contribuent à atténuer les risques de protection. De plus, des projets spécifiques en matière de protection sont fréquemment financés par les bailleurs de développement, mais généralement de taille modeste, ils interviennent souvent sur des problématiques sans lien avec la fragilité et les risques de protection des zones fragiles.

L'efficacité de ces appuis en protection, qu'ils soient directs ou indirects, dépend de quatre facteurs majeurs. Premièrement, l'appréhension fine et approfondie du contexte local, en intégrant les dynamiques de conflit, les risques de protection, et la sensibilité aux conflits. Deuxièmement, la dynamique de rapprochement entre l'État, en tant qu'entité protectrice, et ses citoyens, à travers l'administration, la justice et les services sociaux, cruciale dans les zones où les citoyens se sentent délaissés. Troisièmement, le caractère local, et idéalement, communautaire et inclusif des appuis pour réellement répondre aux besoins identifiés par les populations dans les zones fragiles. Enfin, la coordination des efforts est indispensable, car elle permet de bénéficier de dynamiques collectives et d'effets leviers impossibles à atteindre dans le cadre d'actions non coordonnées. Malheureusement, malgré les appuis réalisés, leurs effets en protection sont diffus et peu tangibles et l'impact des appuis des acteurs et bailleurs de développement en matière de protection dans les zones fragiles peine à être démontré.

En outre, ces zones sensibles induisent des changements de contexte fréquents, ce qui nécessite des adaptations dans les appuis pour continuer à répondre aux besoins évolutifs, y compris ceux de protection. Or, les appuis de développement, identifiés en amont et associés à des procédures plutôt rigides, ne peuvent se maintenir efficacement s'ils ne peuvent pas être modifiés au gré du contexte. C'est ce qu'a compris l'AFD, qui a déployé des efforts notables pour renforcer la flexibilité contractuelle et l'agilité opérationnelle dans le cadre du Fond Paix et Résilience Minka. Au-delà du fait que quelques aménagements ponctuels soient encore nécessaires pour renforcer la flexibilité contractuelle et l'agilité opérationnelle des appuis, il est crucial que ces procédures flexibles et agiles ne demeurent pas une exception, mais deviennent la norme en zones fragiles.

Synthèse des recommandations

Pour adapter ses programmes d'appui et prévenir plus efficacement les risques de violations des droits dans les contextes fragiles, notamment dans les pays côtiers du Golfe de Guinée, l'AFD, à l'instar d'autres bailleurs de développement, doit envisager la mise en œuvre d'une

série de recommandations concrètes qui s'appuient sur les leçons tirées de l'expérience au Sahel.

Au niveau stratégique, l'enjeu consiste à ancrer la protection comme priorité institutionnelle au sein de l'AFD et à renforcer sa position dans la stratégie française "Prévention, Résilience et Paix". Pour affirmer son engagement et améliorer l'impact de ses interventions, l'AFD pourrait établir la protection des droits humains et la cohésion sociale comme priorités explicites dans les zones fragiles. Cela nécessiterait un soutien aux systèmes de veille mondiaux pour bénéficier des analyses, anticiper les crises et comprendre leurs dynamiques. L'intégration des mécanismes et des fora de dialogues internationaux sur la protection entre bailleurs ou au niveau plus technique comme le Global Protection Cluster pourrait favoriser l'échange d'expertises et d'innovations, tout en permettant d'aligner les actions de l'AFD sur les priorités globales du secteur. Enfin, garantir plus largement une flexibilité et une agilité accrues dans les procédures d'appui aux zones fragiles offrirait la possibilité de mieux s'adapter aux réalités locales et de répondre rapidement aux besoins évolutifs.

Cela permet d'assurer que les interventions, en particulier celles qui influencent les dynamiques communautaires, économiques, sociales, foncières ou d'accès aux ressources, répondent effectivement aux besoins des populations sans exacerber les tensions existantes. Il est également primordial de concevoir les appuis en tenant compte du contexte local et de favoriser le dialogue communautaire, qui s'avère incontournable pour prévenir les risques et réduire les conflits. Dans les zones agro-pastorales, la reconnaissance du rôle stabilisateur du pastoralisme et la promotion de l'équilibre entre agriculture et pastoralisme, renforce la résilience des communautés dans une dynamique apaisée. De plus, soutenir la structuration, l'agilité et l'intégration des questions de protection au sein des mécanismes nationaux de contingence et de protection sociale contribue à renforcer la souveraineté des réponses apportées et à rapprocher l'État social et protecteur de ses concitoyens. Enfin, en dépassant les limites de l'aide projet et en favorisant des synergies stratégiques opérationnelles autour de la protection, l'AFD pourrait accentuer son positionnement dans le nexus humanitaire-développement, s'inscrivant ainsi dans une dynamique d'objectifs partagés.

Enfin, au niveau contractuel, l'étude recommande d'adapter les mécanismes contractuels, administratifs et financiers permettant d'accroître la prise en compte de la protection dans le contenu des projets et d'améliorer la flexibilité opérationnelle dans les zones fragiles. Cela implique, tout d'abord, de garantir une meilleure intégration de la protection dans les demandes de financement de tous les projets d'appui, qu'ils soient spécifiques à la protection ou non. L'analyse des besoins doit être techniquement plus solide sur cette thématique et s'appuyer sur l'équation de protection. Le cadre logique de l'intervention devrait également comprendre des activités obligatoires, telles que les analyses "Ne Pas Nuire" et de sensibilité aux conflits. En outre, des recommandations pratiques sont proposées pour assurer l'accès à des procédures flexibles et garantir une véritable agilité dans ces procédures, tant au niveau contractuel qu'au cours de la gestion administrative lors de la mise en œuvre des projets.

Conclusion finale.

En réponse à la problématique, à savoir comment l'AFD et les autres bailleurs de développement peuvent adapter leurs approches pour prévenir efficacement les violations de droits dans des contextes fragiles comme le Sahel et le Golfe de Guinée, cette étude démontre que :

La protection n'est pas l'apanage des acteurs humanitaires ; les bailleurs et acteurs du développement ont un rôle légitime à jouer dans ce domaine, en soutenant les États partenaires pour mieux protéger les droits des populations. La centralité de la protection exige

en effet que tous les acteurs convergent vers l'objectif commun de préserver les populations des crises et des violations de droits qui en découlent.

Pour cela, les bailleurs de développement, dont l'AFD, doivent adopter une stratégie claire en matière de protection, permettant d'engager progressivement un dialogue politique et technique constructif avec les autorités sur ces enjeux sensibles.

Sur le plan opérationnel, un soutien implicite et indirect à la protection via des appuis sociaux, bien qu'utile, demeure insuffisant pour produire un impact significatif. **Il est donc essentiel d'améliorer la qualité globale des interventions de développement en matière de protection.** La protection n'est pas limitée à un secteur spécifique mais concerne l'ensemble des domaines opérationnels du développement. Pour en relever la qualité, il est nécessaire de définir des objectifs de protection clairs **dans tous les projets, tous secteurs confondus**, d'accroître la capacité d'analyse et les exigences techniques en matière de protection, et de sensibiliser et former davantage le personnel à ces enjeux. Cela ne requiert pas une révision majeure des objectifs institutionnels, mais bien une adaptation qualitative des approches.

Deux éléments techniques restent clés : le renforcement des analyses contextuelles en matière de protection (veille, équation de protection, etc.) et la systématisation des analyses « Ne pas nuire » et sensibles aux conflits pour toute intervention en zone fragile. Il ne s'agit pas d'un prérequis administratif de plus, mais bien une base pragmatique et essentielle pour éviter d'aggraver involontairement les tensions et mieux construire les réponses, les adaptant au fil de la mise en œuvre.

Agir en matière de protection, prévenir les violations en amont ou les limiter en période de crise, implique de maintenir les opérations de développement même dans des contextes instables. Cela **requiert une approche contractuelle plus ouverte, fondée sur une flexibilité opérationnelle, administrative et financière accrue, ainsi qu'une gestion des risques adaptée, avec des mécanismes tels que les « crisis modifiers »**. Cette approche, déjà testée par l'AFD dans le cadre de l'instrument MINKA, devrait devenir la norme en zone fragile, plutôt qu'une exception.

● ANNEXE 1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette bibliographie regroupe divers documents qui ont été utiles pour l'analyse de cette étude. Cependant, tous les documents mentionnés ici n'ont pas forcément été cités dans le texte principal.

Cadre juridique et politique de la protection internationale

- **CICR. (1949). *Quatre Conventions de Genève*.**
<https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/publications/icrc-002-0173.pdf>
- **Nations Unies. (1948). *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*.**
<https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>
- **Nations Unies. (1951). *Convention de Genève relative au statut des réfugiés*.**
<https://www.unhcr.org/3b66c2aa10>
- **Nations Unies. (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.**
<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/ProfessionalInterest/cescr.pdf>
- **Nations Unies. (1979). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.**
<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/ProfessionalInterest/cedaw.pdf>
- **Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*.**
<https://www.unicef.org/child-rights-convention>

Politiques institutionnelles en matière de protection.

- **Cocking, Jane, Gemma Davies, Nicholas Finnez, Damian Lilly, Jamie McGoldrick, and Alexandra Spencer. 2022. *Independent review of the implementation of the IASC Protection Policy*.** N.p.: Humanitarian Policy Group. ODI.
- **IASC. (2013). *Centrality of Protection*.**
https://interagencystandingcommittee.org/system/files/the_centrality_of_protection_in_humanitarian_action.pdf
- **IASC. (2016). *Protection Policy*.**
https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_policy_on_protection_in_humanitarian_action.pdf
- **IASC. (2018). «Ne Pas Nuire».**
https://interagencystandingcommittee.org/system/files/do_no_harm_2018.pdf
- **IASC. *Framework on durable solutions for IDP*.**
https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_framework_on_durable_solutions_for_idps_april_2010.pdf
- **IASC. *Lignes directrices pour l'intégration de la protection*.**
<https://gbvguidelines.org/en/>
- **IASC. *Lignes directrices sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA)*.** <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-team-protection-sexual-exploitation-and-abuse/documents-public/iasc-guidelines-protection>
- **Lilly, Damian, and Jennifer Welsh. 2024. "The UN's New Agenda for Protection: Can it make a différence ?" IPI Global Observatory, (Mai).**
<https://theglobalobservatory.org/2024/05/the-uns-new-agenda-for-protection-can-it-make-a-difference/>
- **Lynch, Colum. 2020. "U.N. Chief faces internal criticism over human rights." Foreign Policy, (Février).** <https://foreignpolicy.com/2020/02/04/un-chief-antonio-guterres-internal-criticism-human-rights/>

- Nations Unies. 2013. **La vision du Secrétaire Général sur la prévention.**
<https://policy.un.org/sites/policy.un.org/files/files/documents/2022/Feb/11.sgb-2015-4 supplement to the financial regulations and rules of the un.pdf>.
- Nations Unies. 2012. **Report of the Secretary-General's Internal Review Panel on United Nations Action in Sri Lanka. "Rapport Petrie".**
- Nations Unies. (2013). **The Centrality of Protection in Humanitarian Action.**
https://interagencystandingcommittee.org/system/files/centrality_of_protection_in_humanitarian_action.pdf
- Nations Unies. (2020). **A Call to Action for Human Rights.**
<https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/call-to-action-for-human-rights.pdf>
- Nations Unies. (2024). **Agenda for Protection.** <https://www.un.org/en/agenda-protection-2024>
- Nations Unies. 2013. **Human Rights Up Front.**
https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/02/Briefing_Note_Human_Rights_Up_Front.pdf.
- Nations Unies. (2015). **L'Agenda 2030 pour le développement durable.**
<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld/publication>
- Nations Unies. (2023). **Our Common Agenda, Policy Brief 9: A New Agenda for Peace.**
<https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/policy-brief-9-a-new-agenda-for-peace.pdf>

Documents techniques clés de la protection et les standards opérationnels.

- CDA Collaborative Learning Projects. 2015. "«Ne Pas Nuire» Framework for Analyzing the Impact of Assistance on Conflict." <https://www.cdacollaborative.org/wp-content/uploads/2018/01/Do-No-Harm-A-Brief-Introduction-from-CDA.pdf>.
- CDA Collaborative Learning Projects (Marshall Wallace). 2015. **Du principe à la pratique : un guide de l'utilisateur pour ne pas nuire.**
<https://www.cdacollaborative.org/wp-content/uploads/2017/04/Final-2015-CDA-From-Principle-to-Practice.pdf>.
- CICR. (2019). **Standards professionnels pour les activités de protection.**
<https://www.icrc.org/en/publication/standards-professionnelles-pour-les-activites-de->
- Cluster Protection. (2017). **Protection for Development Actors in Ukraine.**
<https://reliefweb.int/report/ukraine/protection-development-actors-ukraine-2017>
- DPO. **Protection of Civilians Policy.**
https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/poc_policy_2019.pdf
- ECHO. **Gender and Age Marker Toolkit.**
https://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/gender_age_marker_toolkit.pdf
- ECHO. **Protection Policy.**
https://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/protection_en.pdf
- Global Protection Cluster (GPC). (2020). **Protection in a Climate of Change 2020-2024.**
https://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/news_and_publications/GPC_Strategy_2020-2024.pdf
- Global Protection Cluster. 2020. **Summary of the GPC roundtable on preparedness for protection in the context of climate change and disaster displacement.**
<https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-05/summary-rt-report-on-climate-change-and-disaster-displacement.pdf>.
- Global Protection Cluster. 2024. **Note explicative sur les risques de protection.**
https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2023-06/04_note_explicative_risques_protection_v2302_fr.pdf.
- Global Protection Cluster. 2017. **Manuel de formation sur la protection transversale.**
<https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-10/french.pdf>.

- **Global Protection Cluster. 2017. Boîte à outils sur la protection transversale.** https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-02/gpc-pm_toolkit_fra-screen.pdf.
- **INEE. (2024). Minimum Standards for Education.** <https://inee.org/standards>
- **Nations Unies. Framework for prevention of Conflict-Related Sexual Violence.** <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2020/02/report/framework-for-prevention-of-conflict-related-sexual-violence/Preventing-Conflict-Related-Sexual-Violence-Framework.pdf>
- **Nations Unies. Initiative Spotlight contre les violences basées sur le genre.** <https://www.un.org/spotlight-initiative>
- **Programme Alimentaire Mondial (PAM). Conflict Sensitivity Mainstreaming Strategy.** <https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/newsroom/wfp291869.pdf>
- **Sphere Project. Standards Sphere.** <https://spherestandards.org/handbook-2018/>
- **UNHCR. Framework for durable solutions.** <https://www.unhcr.org/uk/protection/durable-solutions>
- **UNICEF. (2016). Conflict Sensitivity and Programming Guide.** <https://www.unicef.org/media/58196/file/Conflict-Sensitivity-and-Peacebuilding-Programming-Guide.pdf>
- **UNICEF. Child Protection Policy.** https://www.unicef.org/protection/57929_58038.html

Documentation sur le nexus humanitaire développement en matière de protection.

- **Commission Européenne. 2001. Linking Relief, Rehabilitation and Development (LRRD).** <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM>.
- **Dahrendorf, Nicola. 2019. Intégrer une approche centrée sur la protection au nexus humanitaire et de développement au Mali.**
- **Global Protection Cluster. 2020. Protection in a Climate of Change: Strategic Framework 2020-2024.** <https://www.globalprotectioncluster.org/wp-content/uploads/GPC-Strategic-Framework-2020-2024.pdf>.
- **Global Protection Cluster (GPC). 2020. Approches Nexus dans les Situations de Crise Humanitaire.** <https://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aap/protection-cluster-coordination-toolkit-2020.pdf>.
- **Lilly, Damian. 2020. "Protection and the Nexus: Tensions and Opportunities."** Humanitarian Practice Network. <https://odihpn.org/wp-content/uploads/2020/04/NP-82-web-1.pdf>.
- **UNHCR. Framework for durable solutions.** <https://www.unhcr.org/uk/protection/durable-solutions>

Documentation de la situation des pays du Golfe de Guinée en lien avec l'expansion de la crise sahélienne.

- **GRANIT - Groupe régional d'analyse intersectoriel. 31 mars 2024. Outil de veille multirisques pour les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Bénin - Côte d'Ivoire - Ghana - Togo.** <https://www.unocha.org/publications/report/benin/outil-de-veille-multirisques-pour-les-pays-cotiers-dafrique-de-louest-benin-cote-divoire-ghana-togo-granit-au-31-mars-2024>
- **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). (2024). Rapport sur la situation des réfugiés dans le Golfe de Guinée.** <https://www.unhcr.org/uk/situation-reports>

- **International Crisis Group (ICG). (2016). Rapport sur la déstabilisation du Golfe de Guinée.** <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/cote-divoire/african-guinea-gulf-crisis-2016>
- **International Crisis Group - ICG. 2023. Keeping Jihadists Out of Northern Côte d'Ivoire.** <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/cote-divoire/b192-keeping-jihadists-out-northern-cote-divoire>.
- **International Crisis Group. 2023. Containing Militancy in West Africa's Park W.** <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-niger-benin/310-containing-militancy-west-africas-park-w>.
- **International Crisis Group (ICG). (2020). The Niger-Mali Border: Subordinating Military Action to a Political Strategy.** <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/niger/285-niger-mali-border-subordinating-military-action-political-strategy>
- **International Crisis Group - ICG, Pauline Bax, and Ibrahima Y. Ibrahim. 2021. "Could Jihadists Seize Parts of Coastal West Africa?" ICG Podcast Hold your fire !** <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa-sahel/could-jihadists-seize-parts-coastal-west-africa>.
- **International Crisis Group (ICG). (2022). Burkina Faso: Stopping the Spiral of Violence.** <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/287-burkina-faso-stopping-spiral-violence>
- **PAM/WFP Programme Alimentaire Mondial. 2023. WFP Gulf of Guinea Sub-regional Strategy: Prevent, Prepare and Respond to the Spill Over of the Sahel Crisis in the Gulf of Guinea (Benin, Togo, Ghana and Côte d'Ivoire).** <https://reliefweb.int/report/benin/prevent-prepare-and-respond-spill-over-sahel-crisis-gulf-guinea-benin-togo-ghana-and-cote-divoire-june-2023>.
- **Nations Unies (WFP-UNICEF-UNHCR-OIM). 2024. Gulf of Guinea Joint Response Plan for Refugees, Asylum-seekers, Internally Displaced Persons, and Host Communities.** <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/106998>

Documentation contextuelle sur la fragilité et la résilience

- **OCDE. (2022). States of Fragility 2022.** <http://www.oecd.org/dac/states-of-fragility-2022.pdf>
- **Banque Mondiale. 2020. Stratégie pour la Fragilité, les Conflits et la Violence 2020-2025.** <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/publication/world-bank-group-strategy-for-fragility-conflict-and-violence-2020-2025>
https://consultations.worldbank.org/content/dam/sites/consultations/doc/migration/conceptnote_06_041519.pdf.
- **World Bank. 2024. The Great Reversal: Prospects, Risks, and Policies in International Development Association (IDA) Countries.** <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/6161dce8-521a-4722-9746-0231865fc8d1/content>.
- **Banque Mondiale. Environmental and Social Standards (ESS).** <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/environmental-and-social-framework/brief/environmental-and-social-standards>
- **Banque Mondiale. (2024). Forum sur la Fragilité 2024.** <https://www.worldbank.org/en/events/2024/fragility-forum>;
<https://cic.nyu.edu/events/fragility-forum-2024/>.

Documentation relative aux appuis français d'intérêt pour l'étude

- **AFD** Évaluation du Fonds Minka 2017-2020 et de ses initiatives Sahel, Lac Tchad, Centrafrique et Moyen-Orient. Technopolis group. Mai 2022.
- **Véronique de Geoffroy, Laurent Saillard, François Grünewald, Emma Sanchisperis.** Revue de la stratégie Prévention, résilience et paix durable. Septembre 2022. https://www.urd.org/wp-content/uploads/2023/07/22_09_16_PRPD_Rapport_VF.pdf

Cadres théorique et conceptuel.

- **Comité International de la Croix-Rouge (CICR).** *Les principes humanitaires : humanité, impartialité, neutralité et indépendance.* <https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/publications/icrc-002-0173.pdf>
- **IASC.** 2013. **IASC Statement on the Centrality of Protection in Humanitarian Action.** <https://interagencystandingcommittee.org/centrality-protection-humanitarian-action>.
- **Conseil de l'Union européenne.** 2024. **Conclusions du Conseil sur la protection dans les contextes humanitaires.** <https://www.consilium.europa.eu/media/53631/conclusions-protection-contextes-humanitaires.pdf>.
- **OCDE.** (2022). *States of Fragility 2022.* <http://www.oecd.org/dac/states-of-fragility-2022.pdf>
- **Pictet, Jean.** 1979. **Les Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge : Commentaire.** <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100063450a.pdf>.
- **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).** (2016). *New Way of Working (NWOW).* <https://www.un.org/en/pdfs/New-Way-of-Working.pdf>
- **PNUD.** 2016. **Humanitarian-Development-Peace Nexus.** <https://www.undp.org/crisis/humanitarian-development-and-peace-nexus>.
- **Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, 2 mars 2005.** <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264098091-fr.pdf?expires=1727449846&id=id&accname=guest&checksum=1B91F2E0684CB18AE13CEAC01EF2B79F>.

● ANNEXE 2. GLOSSAIRE, LISTE DES ABREVIATIONS.

ABD / RBA : Approche Basée sur les Droits / Rights-Based Approach

CH / HC : Coordinateur Humanitaire / Humanitarian Coordinator

CICR / ICRC : Comité International de la Croix-Rouge / International Committee of the Red Cross

CPH / HPC : Cycle de Programme Humanitaire / Humanitarian Programme Cycle

DIDH / IHRL : Droit International des Droits de l'Homme / International Human Rights Law

DIH / IHL : Droit International Humanitaire / International Humanitarian Law

DIR / IRL : Droit International des Réfugiés / International Refugee Law

DPO : Département des Opérations de Paix / Department of Peace Operations

ECHO : Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes / European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations

GPC : Cluster Protection Global / Global Protection Cluster

HRUF : Initiative des Droits de l'Homme en Première Ligne / Human Rights Up Front

IASC : Comité Permanent Inter-Agences / Inter-Agency Standing Committee

OCDE / OECD : Organisation de Coopération et de Développement Économiques / Organisation for Economic Co-operation and Development

OIM / IOM : Organisation Internationale pour les Migrations / International Organization for Migration

ONU Femmes / UN Women : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes / United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women.

PAM / WFP : Programme Alimentaire Mondial / World Food Programme

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés / United Nations High Commissioner for Refugees

● ANNEXE 3. REVUE DE LA DOCUMENTATION

A. Synthèse de la documentation publique sur la protection en contexte fragile.

Cette étude se concentre sur la protection des droits humains dans les contextes fragiles, tels que les pays côtiers du Golfe de Guinée, en s'appuyant sur les expériences passées au Sahel. Elle croise les notions de droits de l'Homme, de protection et de prévention (détaillées dans le cadre conceptuel) avec les réalités politiques, stratégiques et géopolitiques de ces régions. Bien que la documentation juridique sur la protection et la fragilité soit abondante, elle est plus limitée en ce qui concerne les passerelles opérationnelles effectives entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.

Cette section présentera successivement le cadre juridique de la protection (I), les initiatives politiques internationales pour la protection (II), la documentation institutionnelle opérationnelle (humanitaire) (III), l'approche de la fragilité (développement (IV)), la documentation relative à la situation de fragilité des pays du Golfe de Guinée et les réponses envisagées (V).

I. Cadre juridique de la protection

La protection internationale est encadrée par plusieurs piliers juridiques :

- **Droit International des Droits de l'Homme (DIDH)** : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)¹⁸ et diverses conventions telles que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)¹⁹, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)²⁰, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples²¹, et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989)²², etc.
- **Droit International Humanitaire (DIH)**²³ composé principalement des Quatre conventions de Genève (1949) et trois protocoles additionnels.
- **Droit International des Réfugiés (DIR)** : Convention de Genève (1951)²⁴.

Ces textes affirment la protection des populations garantie en tout temps, avec une protection spécifique assurée aux plus vulnérables (minorités, femmes, enfants, etc.). L'État est et reste en tout temps et toutes circonstances le premier responsable de la protection de ses citoyens.

¹⁸ Assemblée générale des Nations Unies. 1948. Déclaration universelle des droits de l'homme.

¹⁹ Assemblée générale des Nations Unies. 1966. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

²⁰ Assemblée générale des Nations Unies. 1979. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

²¹ Organisation de l'unité africaine (maintenant Union africaine). 1981. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

²² Assemblée générale des Nations Unies. 1989. Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE).

²³ Comité international de la Croix-Rouge (CICR). n.d. Les quatre Conventions de Genève de 1949 dont Première Convention de Genève : Amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. Deuxième Convention de Genève : Amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer. Troisième Convention de Genève : Traitement des prisonniers de guerre. Quatrième Convention de Genève : Protection des personnes civiles en temps de guerre.

²⁴ Assemblée générale des Nations Unies. 1951. Convention relative au statut des réfugiés.

II. Les initiatives politiques internationales pour la protection

Les premiers efforts des Nations Unies pour la centralité de la protection, une opportunité manquée en matière de prévention.

Bien que riche, la documentation sur les politiques et stratégies de protection montre des résultats peu tangibles dans les contextes fragiles et en déstabilisation.

Les Nations Unies ont initié des efforts significatifs entre 2013 et 2016 pour marquer le caractère central de la protection (incluant la prévention), notamment avec des documents comme La vision du Secrétaire Général sur la prévention (2013)²⁵ "The Centrality of protection in Humanitarian action" (2013)²⁶ et la IASC Protection Policy (2016)²⁷. L'initiative Human Rights Up Front (2013)²⁸ visait également à promouvoir une approche collective de la protection. Ces initiatives mettent en avant :

- La centralité de la protection des droits humains.
- L'importance de la prévention pour éviter les violations graves.
- La nécessité de la coordination et de l'action collective.
- La responsabilité partagée de la mise en œuvre des mesures de protection.

Malgré ces efforts, la protection reste perçue comme une activité technique plutôt qu'un résultat collectif. La prévention est souvent négligée et le pont entre les situations de développement et d'urgence n'est pas réellement effectif^{29,30}.

Depuis 2020, les dernières publications et un nouvel élan ?

Depuis 2020, les Nations Unies tentent de relancer la dynamique avec des publications comme "A call to action for Human Rights" (2020)³¹ et "Agenda for Protection" (2024)³². Ces documents réaffirment :

- Le caractère central des droits de l'Homme et de la protection.
- Le caractère collectif de la protection, impliquant une cohérence entre les acteurs humanitaires, de développement et locaux.
- L'importance cruciale de la prévention pour réduire les risques de crise et éviter les escalades dramatiques.
- Cependant, des oppositions ont jusqu'ici entravé la traduction opérationnelle de ces objectifs, surtout dans les contextes de transition.

Toutefois, l'action internationale en faveur des droits de l'Homme, à commencer par celle des Nations Unies, marque le pas. Certaines missions de maintien de la paix comme celle du Mali sont démantelées, et les messages de protection des droits sont moins audibles, l'universalité des Droits Humains étant pour le moins critiquée. Aussi, un certain scepticisme règne sur la capacité de ce nouvel agenda à relancer une problématique certes centrale dans l'action internationale, mais complexe à entreprendre et politiquement sensible³³.

²⁵ Nations Unies. 2013. La vision du Secrétaire Général sur la prévention.

²⁶ IASC. 2013. IASC Statement on the Centrality of Protection in Humanitarian Action.

²⁷ IASC. 2016. IASC Policy on Protection in Humanitarian Action.

²⁸ Nations Unies. 2013. Human Rights Up Front.

²⁹ Lynch, Colum. 2020. "U.N. Chief faces internal criticism over human rights." Foreign Policy.

³⁰ Cocking, Jane, Gemma Davies, Nicholas Finnez, Damian Lilly, Jamie McGoldrick, and Alexandra Spencer. 2022. Independent review of the implementation of the IASC Protection Policy. N.p.: Humanitarian Policy Group. ODI.

³¹ Nations Unies. 2020. A call to action for Human Rights.

³² Nations Unies. 2024. Agenda for Protection.

³³ Lilly, Damian, and Jennifer Welsh. 2024. "The UN's New Agenda for Protection: Can it make a difference ?" IPI Global Observatory, (Mai).

III. La documentation institutionnelle opérationnelle humanitaire

Les documents techniques clés de la protection humanitaire

La documentation opérationnelle en matière de protection est particulièrement développée côté humanitaire. Le Global Protection Cluster rassemble des documents principalement destinés aux praticiens de terrain. Ces documents incluent les Standards professionnels pour les activités de protection du CICR³⁴, la Politique de Protection des civils du DPO des Nations Unies (2019)³⁵, et la politique de protection et le Guide Pratique Genre et Âge d'ÉCHO³⁶, etc. Ils témoignent entre autres des efforts concrets réalisés par les humanitaires pour impliquer les acteurs non-humanitaires dans les questions de protection, en amont des crises pour anticiper et prévenir les violations et promouvoir des complémentarités sur le terrain.

Documents clés sur le nexus humanitaire-développement en protection.

Malgré une recherche de documentation large, et le caractère pléthorique de la documentation en matière de protection, très peu de documents abordent spécifiquement la connexion, le nexus entre acteurs humanitaires et de développement en protection, la prévention dans la protection, dans les contextes en dégradation, au Sahel, dans les pays côtiers. Néanmoins, 3 documents sont remarquables pour l'étude :

1. Protection and the Nexus, Tensions and Opportunities (Damian Lilly, 2020)³⁷. Ce document met en avant l'importance de la collaboration entre humanitaires et acteurs de développement. Il souligne ainsi la nécessité de travailler sur des objectifs et des résultats collectifs. Il insiste sur le besoin de développer pour cela des analyses conjointes des risques de protection, un planning et une programmation clairs, ainsi que des mécanismes de financement appropriés. Toutefois, il aborde également les limites de l'exercice : la complexité des situations de conflit, le coût de la coopération en termes de temps et de ressources, et la dépendance des acteurs de développement aux autorités nationales et les risques associés en matière d'atteinte aux principes humanitaires.

2. Protection in a Climate of Change 2020-2024 (Global Protection Cluster, 2020)³⁸. Ce cadre stratégique du Global protection cluster innove par l'accent très important mis sur la collaboration intersectorielle entre partenaires humanitaires et de développement pour des solutions durables en matière de protection, via cinq priorités, dont :

- Priorité 3 : Promouvoir des actions de protection contextualisées et complémentaires.
- Priorité 4 : Promotion de solutions durables via le nexus de protection entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix.

3. Nexus Protection au Mali (Nicola Dahrendorf, 2019)³⁹ : L'auteure identifie des problèmes structurels dans la gestion de la problématique de protection au Mali à commencer par le manque d'information et de coordination. Elle propose des recommandations opérationnelles pratiques, comme la diffusion d'analyses conjointes pour la compréhension commune des enjeux de protection, la coopération et la coordination entre acteurs humanitaires et de développement autour d'objectifs communs identifiés, la priorisation de la

³⁴ International Committee of the Red Cross (ICRC). 2018. Professional Standards for Protection Work.

³⁵ Department of Peace Operations (DPO), United Nations. 2019. The Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping.

³⁶ Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO). 2019. Politique de protection et Guide pratique genre et âge.

³⁷ Lilly, Damian. 2020. "Protection and the Nexus: Tensions and Opportunities." Humanitarian Practice Network.

³⁸ Global Protection Cluster. 2020. Protection in a Climate of Change: Strategic Framework 2020-2024.

³⁹ Dahrendorf, Nicola. 2019. Intégrer une approche centrée sur la protection au nexus humanitaire et de développement au Mali.

prévention, des mécanismes de financement souples, et la prise en compte de la dépendance des acteurs de développement aux institutions de l'État.

IV. L'approche de la fragilité côté développement.

La documentation en matière de fragilité est principalement portée par l'OCDE dans le rapport *States of fragility (2022)*⁴⁰ et par la Banque mondiale dans le cadre des Forum sur la Fragilité dont le dernier s'est tenu en 2024⁴¹. Ces deux initiatives convergent sur le caractère multidimensionnel de la fragilité, et la nécessité d'approches intégrées et coordonnées pour protéger les droits des populations dans des contextes fragiles. Le renforcement des institutions locales, l'engagement du secteur privé, la prise en compte des impacts climatiques, l'utilisation de données robustes, et la collaboration internationale avec les acteurs y compris humanitaires sont essentiels pour soutenir la résilience des pays fragiles, prévenir et réduire l'ampleur des crises. Si la protection des droits est rarement directement mentionnée dans les documents, elle est omniprésente dans l'esprit. Aussi, ces documents démontrent la complémentarité des approches humanitaires et de développement autour des questions de protection. Les approches ici proposées se positionnent en amont des crises, là où les humanitaires se positionnent plutôt en réponse.

Au-delà, une certaine pression se manifeste pour agir et financer ces contextes fragiles plus rapidement et de manière plus adaptée, pour ne pas perdre les investissements déjà réalisés et les dividendes du développement acquis par le passé. Cette pression est particulièrement évidente dans le cadre du renouvellement de l'enveloppe IDA (International Development Association) de la Banque mondiale, un fonds destiné aux pays fragiles⁴².

Parallèlement, il est à noter que la Banque mondiale a établi une stratégie spécifique d'intervention dans les contextes fragiles 2020-2025⁴³. Celle-ci met en avant l'importance des investissements en protection pour préserver les acquis du développement et soutenir les populations vulnérables dans les moments les plus difficiles. Ces investissements sont cruciaux pour atténuer les impacts des crises économiques et humanitaires par des filets de sécurité sociale comme les transferts monétaires et l'aide alimentaire. En promouvant la justice et la bonne gouvernance, elle cherche à soutenir une forme de stabilité sociale et à prévenir les conflits futurs. Parallèlement, en renforçant les systèmes éducatifs et de santé, la stratégie vise à garantir un accès continu aux services de base, même en période de crise et donc à protéger les droits humains.

V. La documentation relative à la situation des pays du Golfe de Guinée et aux réponses envisagées.

Les analyses stratégiques

La documentation contextuelle relative à la déstabilisation des pays du Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin) est plutôt développée. Ainsi, selon les différents rapports d'ICG⁴⁴, il ressort que depuis 2016, et l'attentat de Grand Bassam, la région du Golfe de

⁴⁰ OCDE. 2022. *States of fragility*.

⁴¹ World Bank. n.d. "World Bank live." Center on International Cooperation - CIC. <https://cic.nyu.edu/events/fragility-forum-2024/>.

⁴² World Bank. 2024. *The Great Reversal: Prospects, Risks, and Policies in International Development Association (IDA) Countries*.

⁴³ Banque mondiale. 2020. *Stratégie pour la Fragilité, les Conflits et la Violence 2020-2025*.

⁴⁴ International Crisis Group. 2023. *Containing Militancy in West Africa's Park W*. International Crisis Group - ICG. 2023. *Keeping Jihadists Out of Northern Côte d'Ivoire*. International Crisis Group - ICG, Pauline Bax,

Guinée, comprenant le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, a connu une déstabilisation croissante due à divers facteurs tels que la violence, les déplacements forcés et l'insécurité alimentaire. Les crises dans le Sahel ont également des répercussions sur cette région, exacerbant les tensions et les défis sécuritaires.

La documentation sur la situation actuelle de fragilité de ces 4 pays.

Selon le rapport de l'OCDE States of Fragility (2022)⁴⁵, les pays du Golfe de Guinée représentent un ensemble commun, avec nécessairement des disparités, tout comme les risques induits par l'expansion de la crise sahélienne dans les régions du Nord⁴⁶.

La documentation relative aux appuis de long terme et à la réponse humanitaire proposée.

Face à cette situation de fragilité, la Banque mondiale a développé une stratégie régionale spécifique pour les pays du Golfe de Guinée, visant à renforcer la résilience sociale et économique dans les régions septentrionales de cette zone. Le projet de cohésion sociale des régions septentrionales du Golfe de Guinée, d'un montant de 450 millions de dollars, a pour objectif de prévenir la propagation des conflits depuis le Sahel, de réduire la vulnérabilité au changement climatique et de renforcer les institutions locales. Ce projet est mis en œuvre dans les communautés à risque au nord du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo. Il vise à promouvoir la confiance, les opportunités économiques et la résilience grâce à la cohésion sociale et à des investissements coordonnés dans les zones frontalières. Le projet se concentre également sur l'amélioration du dialogue régional pour gérer les risques de conflits et les impacts climatiques⁴⁷.

De même, lors de la dernière Assemblée générale de l'Alliance Sahel, qui s'est tenue le 16 juillet 2024 à Berlin, il a été annoncé le lancement du Fonds fiduciaire pour le Sahel et les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Ce fonds est un nouvel instrument de financement destiné à soutenir des initiatives conjointes et des approches coordonnées dans la sous-région, afin de lutter contre la propagation de la crise sahélienne vers les pays côtiers. Ce fonds vise à renforcer la résilience aux chocs et à promouvoir des initiatives pour l'éducation, le développement des compétences, et la cohésion sociale dans la région. Le fonds permettra de soutenir des projets de développement territorial, d'accès aux services de base, et de protection sociale, contribuant ainsi à la stabilité et au développement durable des pays concernés.⁴⁸

Parallèlement, la réponse humanitaire internationale aux tensions dans le Nord des pays côtiers est en cours de structuration. En 2023, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a présenté une stratégie sous-régionale autonome⁴⁹. Cependant, en 2024, le PAM, l'UNICEF, le UNHCR et l'OIM se présentent de manière unie dans le plan de réponse conjoint⁵⁰ aux déplacements de

and Ibrahima Y. Ibrahim. 2021. "Could Jihadists Seize Parts of Coastal West Africa?" ICG Podcast Hold your fire !

⁴⁵ OCDE. 2022. States of fragility.

⁴⁶ GRANIT - Groupe régional d'analyse intersectoriel. 31 mars 2024. Outil de veille multirisques pour les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Bénin - Côte d'Ivoire - Ghana - Togo.

⁴⁷ Gulf of Guinea Northern Regions Social Cohesion project <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P175043>

⁴⁸ Alliance Sahel. (2023). 5ème Assemblée générale de l'Alliance Sahel. Consulté le 3 août 2024, sur Alliance Sahel.

⁴⁹ PAM/WFP Programme Alimentaire Mondial. 2023. WFP Gulf of Guinea Sub-regional Strategy: Prevent, Prepare and Respond to the Spillover of the Sahel Crisis in the Gulf of Guinea (Benin, Togo, Ghana and Côte d'Ivoire).

⁵⁰ Nations Unies (WFP-UNICEF-UNHCR-OIM). 2024. Gulf of Guinea Joint Response Plan for Refugees, Asylum-seekers, Internally Displaced Persons, and Host Communities.

populations liés à l'expansion de la crise sahélienne. La protection des personnes est mise en avant de manière centrale, transversale ("mainstreamed") dans l'ensemble des appuis, avec des actions spécifiques de protection budgétisées à hauteur de 4,1 millions USD. Les populations vulnérables, notamment les réfugiés, les déplacés, les communautés hôtes, les femmes et les enfants, sont ciblées spécifiquement.

La réponse proposée, déclinée par pays, est structurée autour de quatre piliers :

- Collecte et analyse des données pour soutenir la programmation
- Assistance coordonnée pour répondre aux urgences.
- Approche préventive de protection à base communautaire.
- Intégration globale de la protection dans l'ensemble des appuis.

Il ressort de ces documents la compréhension des besoins à l'échelle régionale pour cadrer avec la dynamique de la crise et le développement d'une approche coordonnée, appréhendable par les acteurs humanitaires et de développement, pour laquelle la protection est centrale.

En conclusion de cette section sur la documentation disponible, la protection humanitaire bénéficie d'une documentation exhaustive (légale, politique, opérationnelle, etc.) soulignant son caractère central dans les politiques d'intervention internationale auprès des populations touchées par des crises. Cependant, le nexus humanitaire-développement reste peu concret et efficace en matière de protection, en raison notamment de sérieuses lacunes dans le partage d'information et l'alignement des stratégies humanitaires et de développement autour d'objectifs communs. Néanmoins, la dynamique pourrait évoluer grâce à l'engagement croissant des acteurs du développement dans les zones fragiles, avec des stratégies et des approches mieux adaptées à ces contextes spécifiques.

● ANNEXE 4. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL.

Après avoir présenté la documentation disponible relative au sujet de l'étude, cette section aborde les concepts clés nécessaires à la compréhension.

Ainsi dans une première sous partie seront abordés les concepts clés liés à la protection : les droits humains (I) à l'origine de la notion de protection, la protection elle-même avec ses définitions, les concepts et approches programmatiques, ses principes directeurs, et les autres sous-secteurs en lien avec la protection (II), les notions de vulnérabilité, risques de protection et violations de droits (III), et la prévention en matière de protection (IV).

Une deuxième sous partie abordera les concepts relatifs au contexte de l'étude : la fragilité (I), le nexus (II), les principes humanitaires (III).

Une troisième sous-partie présentera le cadre géographique de l'étude, entre Sahel et pays côtiers du Golfe de Guinée.

A. Les concepts clés liés à la protection.

I. Droits humains, Droit International Humanitaire, Droit des réfugiés.

Comme évoqué dans la présentation de la documentation, les Droits humains sont les droits inaliénables appartenant à chaque individu, couvrant des aspects tels que la dignité, l'égalité et la liberté. Ils sont protégés en tout temps par le Droit International des Droits de l'Homme (DIDH), notamment par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) et l'ensemble des traités et conventions relevant de cet ensemble de droit. En situation de conflit armé, les Droits Humains sont protégés également par le Droit International Humanitaire (DIH), c'est-à-dire principalement les 4 conventions de Genève de 1949 et leurs 3 protocoles additionnels. Les Droits Humains des personnes qui fuient des persécutions et d'autres formes de menaces graves dans leur pays d'origine sont également protégés par le Droit International des réfugiés (DIR) issu principalement de la Convention de Genève de 1951.

II. La protection.

Selon l'IASC (Inter-Agency Standing Committee) des Nations Unies, **la protection comprend « toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l'individu, conformément à la lettre et à l'esprit des instruments de droit applicable, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés »**. Depuis 2013, la protection est présentée comme centrale⁵¹, considérée comme l'objectif principal des actions humanitaires et de développement visant à garantir la sécurité, la dignité et les droits des individus.

Toutefois, au-delà de cette définition théorique réglementaire, la protection reste une notion complexe, suscitant des interprétations parfois erronées et présentant une compréhension

⁵¹ Voir plus haut le paragraphe sur la documentation des initiatives politiques.

variable selon les acteurs en présence⁵², entre les “sous-secteurs” interreliés de la protection : protection humanitaire, protection des civils, protection civile, protection sociale, etc.

La protection humanitaire

Définition

Le 7 mai 2024, le Conseil de l'Union européenne a précisé la définition de la protection humanitaire, en particulier pour les contextes fragiles⁵³. La protection humanitaire est définie comme la réponse à la violence, la coercition, les privations délibérées et les abus envers les personnes, les groupes et les communautés en situation de crise humanitaire. Elle repose sur les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tout en respectant les droits internationaux, notamment les droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés.

Cette protection est atteinte par trois objectifs spécifiques :

- Prévenir et éliminer les menaces à la sûreté, la sécurité et la dignité des personnes touchées par des crises humanitaires actuelles, imminentes ou futures.
- Réduire les vulnérabilités en matière de protection et accroître les capacités de protection des personnes affectées par des crises.
- Renforcer le système international d'aide humanitaire pour améliorer l'efficacité de la réduction des risques en matière de protection.

Réponses programmatiques

Dans les pays en crise, le cluster protection, souvent dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), coordonne les interventions en matière de protection sous la supervision générale du Coordinateur humanitaire.

Selon le “**Modèle de l'œuf**” (The Egg Model) adopté par le IASC et le Global Protection Cluster (GPC), la protection comprend trois volets principaux, souvent combinés :

- Réponse immédiate : Répondre et apaiser les souffrances causées par les violations.
- Actions correctives : Aider les victimes à surmonter les difficultés à long terme (assistance psychosociale, juridique, réhabilitation, intégration).
- Promotion d'un environnement protecteur : Créer les conditions pour le respect des droits et réduire les violences, en mettant en place des mesures préventives.



Les approches programmatiques de la protection

Afin d'assurer ce **continuum de protection**, c'est à dire une réponse cohérente et complète aux besoins de protection des populations affectées par les crises, le GPC recommande de s'appuyer sur les 3 concepts programmatiques⁵⁴ :

⁵² Dahrendorf, Nicola. 2019. Intégrer une approche centrée sur la protection au nexus humanitaire et de développement au Mali.

⁵³ Conseil de l'Union européenne. 2024. Conclusions du Conseil sur la protection dans les contextes humanitaires.

⁵⁴ Global Protection Cluster. 2017. Manuel de formation sur la protection transversale. Et Global Protection Cluster. 2017. Boîte à outils sur la protection transversale.

1. La protection transversale (autrement appelée protection mainstreaming) implique l'intégration systématique des principes de protection dans tous les programmes d'aide (humanitaire ou de développement), afin de maximiser leur impact protecteur. Cela inclut la priorisation de la sécurité et de la dignité, l'accès significatif aux services, la responsabilisation des bénéficiaires, et leur participation et autonomisation.

Par exemple : Lors d'un programme de distribution de nourriture, les organisateurs veillent à sécuriser les files d'attente pour éviter les bousculades ou la violence, et garantissent un accès prioritaire et sans entraves aux femmes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées (intégration des principes de protection). Des mécanismes anonymes de feedback sont mis en place pour permettre aux bénéficiaires de signaler des abus ou des inefficacités (responsabilisation). Les membres de la communauté sont impliqués dans l'organisation et la gestion des distributions, renforçant ainsi leur capacité à s'autoorganiser et à revendiquer leurs droits (participation et autonomisation).

2. La protection intégrée se réfère à l'incorporation des principes de protection dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'aide d'autres secteurs, en tenant compte des analyses de risques et en collaborant avec différents secteurs pour minimiser les vulnérabilités et renforcer les capacités de résilience.

Par exemple, la construction de logements temporaires après une catastrophe naturelle ciblant la population générale répond à un besoin d'abri. Cependant, en intégrant une analyse de protection et des réponses adaptées, ce programme peut également répondre à un objectif associé de protection de populations vulnérables. Avant de construire des abris, une évaluation des risques est effectuée pour identifier les zones sûres, loin des risques d'inondation, de glissements de terrain, ou de risques de protection pour les populations. Si l'analyse révèle des violences sexuelles fréquentes sur les personnes handicapées, les abris seront conçus non seulement pour être accessibles à la population générale, mais aussi pour inclure les personnes handicapées, leur permettant de se loger décemment et prévenant ainsi les abus et les violences sexuelles à leur encontre.

3. La protection spécifique/spécialisée désigne les interventions axées spécifiquement sur la protection, telles que les services de soutien psychosocial et juridique, la protection des enfants, et la réponse aux VBG, visant à répondre aux besoins particuliers des groupes vulnérables.

Un exemple de programme de protection spécifique : Un programme de soutien psychosocial pour les victimes de violence basée sur le genre vise à répondre aux besoins d'un groupe vulnérable très identifié, les victimes de VBG, par des actions spécifiques de protection. Cela inclut la prise en charge psychosociale avec des activités telles que l'appui thérapeutique aux victimes de violence sexuelle pour les aider à surmonter leurs traumatismes, la création d'espaces sûrs où les enfants victimes de violence peuvent recevoir un soutien psychologique et éducatif, ainsi que la mise en place de lignes téléphoniques avec un accès à des services juridiques pour aider les victimes de violence à obtenir des mesures de protection.

Deux principes directeurs incontournables des appuis en protection

Le concept du «Ne Pas Nuire»⁵⁵, vise à garantir que les interventions humanitaires et de développement ne causent pas de dommages involontaires aux communautés bénéficiaires. Il repose sur **l'analyse des dynamiques de conflit** et des relations intergroupes dans les contextes d'intervention, en identifiant les facteurs de division ("dividers") et de connexion ("connectors"). En intégrant cette analyse, les organisations peuvent adapter leurs programmes pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les contributions positives à la paix et à la stabilité locales.

⁵⁵ CDA Collaborative Learning Projects. 2015. "«Ne Pas Nuire» Framework for Analyzing the Impact of Assistance on Conflict." et CDA Collaborative Learning Projects (Marshall Wallace). 2015. Du principe à la pratique : un guide de l'utilisateur pour ne pas nuire.

La sensibilité aux conflits (conflict sensitivity) est une approche très proche et complémentaire du «Ne Pas Nuire» qui vise à garantir que les interventions humanitaires et de développement tiennent compte des dynamiques de conflit présentes dans un contexte donné. Elle implique une analyse approfondie pour identifier les causes et les acteurs des conflits, puis une évaluation de la manière dont l'intervention peut influencer ces dynamiques, en évitant les impacts négatifs et en maximisant les contributions positives à la paix. Enfin, elle adapte les programmes pour minimiser les risques et soutenir la stabilité locale. Cette approche proactive permet de concevoir des interventions plus responsables et efficaces, est largement pratiquée dans les contextes fragiles ou de conflit par les acteurs humanitaires.

Les autres sous-secteurs de la protection

Protection des civils

En situation de conflit armé, la protection des civils se concentre sur la protection des populations non-combattantes. Elle vise à prévenir les attaques délibérées contre les civils, les déplacements forcés et les autres violations du droit international humanitaire. Cette protection est souvent mise en œuvre par des forces militaires et des organisations internationales, telles que les Nations Unies et le CICR.

Protection civile

La protection civile concerne principalement les efforts des gouvernements pour protéger leurs citoyens contre divers dangers, comme les catastrophes naturelles, les accidents industriels et les attaques terroristes. Elle inclut des mesures de préparation, de réponse et de récupération pour minimiser l'impact de ces incidents. Les services de secours d'urgence, comme les pompiers, les ambulanciers et les services médicaux d'urgence, jouent un rôle crucial dans cette protection.

Protection sociale

La protection sociale englobe un ensemble de politiques et de programmes visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité économique. Cela inclut des aides financières, des assurances sociales et des services de santé et d'éducation. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des plus démunis et de fournir un filet de sécurité pour les protéger des chocs économiques et sociaux.

III. Vulnérabilité, risques de protection, violation de droits.

Dans toutes les sociétés, les individus ou les groupes présentent des caractéristiques dont certaines, **les vulnérabilités**, les rendent susceptibles de subir des dommages ou des préjudices. La vulnérabilité d'une personne peut être influencée par divers facteurs tels que l'âge, le genre, la condition socio-économique, la santé, le statut de déplacement, et d'autres aspects contextuels. Par exemple, les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, et les personnes handicapées sont souvent considérées comme plus vulnérables car **ils ont moins de capacités à se protéger ou à accéder aux services nécessaires pour leur survie et leur bien-être**. Cette vulnérabilité est dynamique et peut évoluer en fonction des circonstances et des interventions mises en place pour renforcer la résilience des individus et des communautés.

Dans les situations de crises, les populations, surtout les plus vulnérables, peuvent être affectées par diverses menaces, des actes nuisibles ou situations critiques. Selon le Global Protection Cluster⁵⁶, **«un risque de protection** est l'exposition réelle ou potentielle de la population touchée à la violence, à la coercition, ou à la privation délibérée. Ces risques se réfèrent à l'intensité et les dommages résultant d'une activité humaine ou d'un produit d'une activité

⁵⁶ Global Protection Cluster. 2024. Note explicative sur les risques de protection. https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2023-06/04_note_explicative_risques_protection_v2302_fr.pdf.

humaine, affectant un individu ou un groupe. Le préjudice peut affecter négativement l'intégrité physique ou mentale d'une personne, sa sécurité matérielle et/ou violer ses droits. L'activité humaine peut être un acte direct, une mesure ou une politique, mais peut aussi faire référence à des situations d'inaction des porteurs de devoirs".

Les 15 risques de protection définis officiellement par le GPC sont :

1. Enlèvement, séquestration, disparition forcée, l'arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale.
2. Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil.
3. Séparation forcée des enfants et des familles.
4. Mariage d'enfants, mariage précoce ou mariage forcé.
5. Discrimination et stigmatisation, refus de ressources, d'opportunités, de services et/ou d'accès à l'aide humanitaire.
6. Désinformation et refus d'accès à l'information.
7. Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés.
8. Violence basée sur le genre.
9. Obstacles et/ou restrictions à l'accès à l'identité juridique, aux voies de recours et à la justice.
10. Présence de mines et autres engins explosifs.
11. Abus psychologique/émotionnel ou détresse infligée.
12. Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels.
13. Torture ou peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
14. Traite des personnes, travail forcé ou pratiques assimilées à de l'esclavage.
15. Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé.

Lorsque ces risques se produisent, ils constituent **des violations de droit** car ils enfreignent les normes internationales des droits humains et du droit humanitaire, ils transgressent les droits fondamentaux des individus, tels que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne. Par exemple, la torture, les exécutions extrajudiciaires, et les arrestations arbitraires sont des violations des droits de l'homme et nécessitent une réponse légale et de justice.

IV. La prévention en matière de protection

Le concept de prévention en matière de protection n'est pas explicitement défini mais recouvre les stratégies visant à empêcher, anticiper et réduire les risques de violations des droits humains avant qu'elles ne surviennent dans un environnement de crise, puis à limiter au maximum les souffrances induites. La prévention consiste ainsi à prendre des mesures proactives pour éviter que des violations des droits humains ne se produisent, ou pour en réduire la fréquence et la gravité, par exemple par l'adoption de législation sur la promotion des droits, la formation des porteurs d'armes aux droits, la protection des personnes vulnérables, la sensibilisation des populations à risque, la mise en place de systèmes de surveillance pour détecter les signes avant-coureurs de crises/violences et intervenir rapidement.

La préparation (en protection humanitaire) est un concept voisin et intimement lié à la prévention, qui consiste à anticiper la crise et les risques de protection inhérents, en planifiant à l'avance les actions de réponse rapide à mettre en place lors de la survenue effective de la crise. L'objectif n'est pas nécessairement d'empêcher la crise, mais de minimiser les impacts négatifs, les souffrances, les pertes humaines au sein des populations affectées. Les actions les plus souvent associées à la préparation sont l'établissement de plans de d'urgence et de contingence, la sensibilisation, la formation des populations vulnérables à la réaction rapide, le pré positionnement de ressources, l'identification de circuits de référence, la mise en place de systèmes de coordination et de communication, etc.

B. Les concepts relatifs au contexte de l'étude.

I. La fragilité.

La fragilité est définie par l'OCDE dans *States of fragility (2022)*⁵⁷ comme "la combinaison de l'exposition à des risques et de la capacité insuffisante de l'État, des systèmes et/ou des communautés à gérer, absorber ou atténuer ces risques. La fragilité peut entraîner des résultats négatifs, notamment la violence, la pauvreté, l'inégalité, les déplacements, et la dégradation environnementale et politique". Ce concept est complexe et multidimensionnel, et peut toucher les sphères dont les sphères :

- **Économique** via les facteurs tels que la pauvreté, les inégalités de revenus et la vulnérabilité économique.
- **Environnementale** via les risques liés au changement climatique, aux catastrophes naturelles et à la dégradation environnementale.
- **Politique**, influent sur la stabilité, la gouvernance, la corruption, l'efficacité des institutions, etc.
- **Sécuritaire** considérant que la fragilité induit fréquemment violence, conflits armés, et autres menaces à la sécurité.
- **Sociétale** recouvrant les aspects de cohésion sociale, d'inclusion, d'égalité et de droits humains.

Les contextes fragiles étant associés à une importante instabilité, à une situation pouvant évoluer rapidement, l'OCDE et la Banque Mondiale insistent sur la nécessité d'intervenir dans ces contextes avec des approches intégrées et multidimensionnelles pour traiter les causes profondes de la fragilité et renforcer la résilience, et être en mesure de promouvoir le développement durable et la paix.

II. Le nexus humanitaire-développement, ... et paix.

Face aux crises durables et récurrentes, nombreuses sont les tentatives de combiner les efforts humanitaires immédiats avec des initiatives de développement à long terme pour répondre aux crises de manière plus durable et efficace. Dans les années 1980, le **LRRD**- Linking Relief, Rehabilitation and Development, prônait un **continuum** entre urgences et développement⁵⁸. Dans les années 1990, considérant que besoins urgents et de développement peuvent coexister, c'est le **contiguum** urgence-développement qui est mis en avant. En 2016, dans la veine du Sommet Mondial Humanitaire, les Nations Unies ont développé le **"New Way of Working" (NWOW)**, approche visant à transcender la division entre les actions humanitaires et de développement pour atteindre des résultats collectifs, le **nexus**. Il s'agit d'utiliser les ressources et les capacités de manière plus efficace pour améliorer les résultats des Objectifs de Développement Durable (ODD) et réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité à long terme⁵⁹.

Le nexus peut être abordé selon deux angles, présentant des enjeux différents :

⁵⁷ OCDE. 2022. *States of fragility*.

https://www.oecd-ilibrary.org/development/states-of-fragility-2022_ee77835d-en.

⁵⁸ Commission Européenne. 2001. *Linking Relief, Rehabilitation and Development (LRRD)*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM>.

⁵⁹ PNUD. 2016. *New Way of Working*.

- **Le nexus humanitaire développement (double nexus)** privilégié par les acteurs humanitaires.
- **Le nexus Humanitaire-Développement-Paix-HDP (triple nexus)** est un concept développé par le PNUD⁶⁰ promouvant une collaboration et une coordination entre les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix et visant à traiter les causes profondes des crises et à renforcer la résilience et la stabilité des communautés. Ce concept et surtout le troisième volet de "paix" associant les questions de sécurité est très sensible pour les humanitaires car il porte en lui un risque conséquent de politisation de l'aide humanitaire, de non-distinction entre militaires et humanitaires, et d'atteinte aux principes humanitaires notamment de neutralité et d'indépendance.

III. Les principes humanitaires.

Les principes humanitaires sont⁶¹ : **humanité** (protection de la vie, respect de l'être humain, réduction de la souffrance humaine), **impartialité** (aide apportée sans distinction selon les besoins), **neutralité** (pas de prise de parti dans le conflit, pas d'implication dans les controverses politiques), et **indépendance** (action humanitaire déterminée en dehors des contingences politiques, économiques, militaires, etc.).

Ils sont considérés par les humanitaires comme essentiels, assurant de manière concrète que l'aide est fournie de manière éthique et efficace, et sont reconnus et adoptés par les organisations humanitaires à travers le monde, notamment par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR)⁶² et les Nations Unies.

Les acteurs humanitaires attachent une grande importance à leur préservation, tant sur le plan philosophique, en mettant en avant le caractère désintéressé de leur action, que sur le plan pratique, en étant indépendants de toute contingence politique. Les principes humanitaires demeurent particulièrement pertinents dans les contextes les plus difficiles, car ils protègent réellement les acteurs humanitaires. En étant perçus comme neutres et non liés aux autorités ou aux groupes armés impliqués dans les conflits, les humanitaires peuvent accéder à des zones généralement inaccessibles pour ceux perçus comme prenant part au conflit (autorités, militaires, etc.) À l'inverse, lorsque les humanitaires sont perçus comme non-neutres et associés à une action politique impliquant une partie au conflit, cela expose directement leur personnel à des risques considérables.

C. Le cadre géographique de l'étude.

I. Les pays du Golfe de Guinée, affectés par l'expansion de la crise sahélienne.

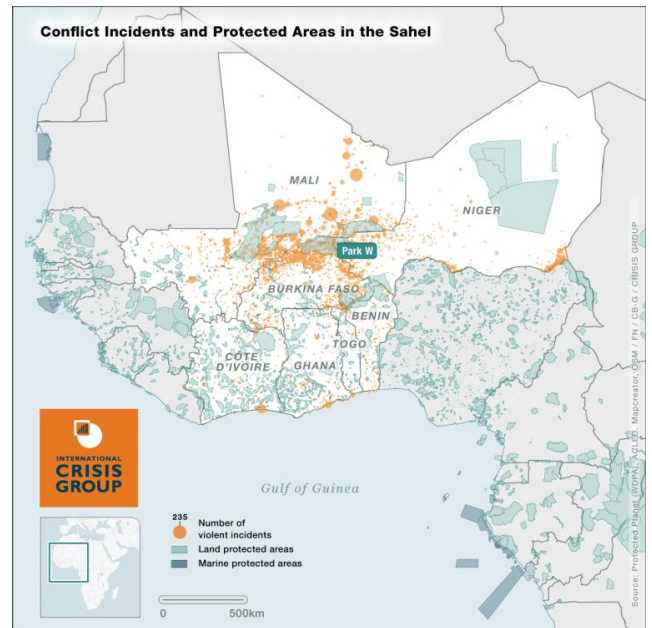
⁶⁰ PNUD. 2016. Humanitarian-Development-Peace Nexus.

⁶¹ Pictet, Jean. 1979. Les Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge : Commentaire.

⁶² Comité International de la Croix-Rouge. 1965. The Fundamental Principles of the International Red Cross and Red Crescent Movement.

Cette étude vise à aider l'AFD à définir une stratégie de protection proactive dans les contextes fragiles, notamment dans les pays côtiers du Golfe de Guinée. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les théories et pratiques reconnues dans le secteur de la protection, ainsi que sur les expériences issues des régions du Sahel, connues pour leur fragilité et leur dégradation progressive, ainsi que sur d'autres ressources pertinentes. L'étude se concentrera spécifiquement sur quatre pays du Golfe de Guinée affectés par la montée des groupes jihadistes en provenance du Sahel : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Pour une compréhension plus approfondie de la situation, une analyse spécifique sera menée en Côte d'Ivoire, incluant une enquête de terrain.

II. Les pays du Sahel en Afrique de l'Ouest.



Le Sahel est une région géographique d'Afrique située entre le désert du Sahara au nord et la savane soudanienne au sud, s'étendant du Sénégal et de la Mauritanie à l'ouest jusqu'au Soudan et à l'Érythrée à l'est. Cependant, lorsque l'on parle de la crise sahélienne, caractérisée par la déstabilisation progressive et profonde des États fragiles de la région en raison de la présence croissante de groupes jihadistes, on fait principalement référence à l'Afrique de l'Ouest, avec un accent sur le Mali, le Niger et le Burkina Faso, aussi communément appelé Sahel Central.

Bien que cette étude ne se concentre pas directement sur la région du Sahel, elle tirera des enseignements des expériences vécues par les projets, les acteurs et les bénéficiaires dans cette région. Une analyse spécifique du Burkina Faso et du Mali sera réalisée afin d'enrichir la réflexion sur les opérations en cours ou à venir dans les pays côtiers du Golfe de Guinée.

=> En conséquence, il est proposé de modifier le titre de l'étude pour mieux refléter son objectif. Le titre proposé est : **Enjeux de protection dans des contextes de crises prolongées et de pays fragiles : Articulation des réponses entre urgence et développement.**

PASAS



PORTÉ PAR



PLATEFORME D'ANALYSE, DE SUIVI ET D'APPRENTISSAGE AU SAHEL

Ce rapport a été élaboré dans le cadre d'un financement du Fonds Paix et Résilience Minka.

Le Fonds Minka, mis en œuvre par le groupe AFD, est la réponse opérationnelle de la France à l'enjeu de lutte contre la fragilisation des États et des sociétés. Lancé en 2017, Minka finance des projets dans des zones affectées par un conflit violent, avec un objectif : la consolidation de la paix. Il appuie ainsi quatre bassins de crise via quatre initiatives : l'Initiative Minka Sahel, l'Initiative Minka Lac Tchad, l'Initiative Minka RCA et l'Initiative Minka Moyen-Orient.

La Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS) est financée par le Fonds Paix et Résilience Minka. Elle vise à éclairer les choix stratégiques et opérationnels des acteurs de développement locaux et internationaux, en lien avec les situations de crises et de fragilités au Sahel et dans le bassin du Lac Tchad. La PASAS se met en œuvre à travers d'un accord-cadre avec le groupement IRD-ICE après appel d'offres international dont le rôle est double : (i) produire des connaissances en réponse à nos enjeux opérationnels de consolidation de la paix au Sahel et (ii) valoriser connaissances à travers deux outils principaux : une plateforme numérique, accessible à l'externe, qui accueillera toutes les productions et des

conférences d'échange autour des résultats des études. La plateforme soutient ainsi la production et le partage de connaissances, en rassemblant des analyses robustes sur les contextes sahéliens et du pourtour du Lac Tchad.

Nous encourageons les lecteurs à reproduire les informations contenues dans les rapports PASAS pour leurs propres publications, tant qu'elles ne sont pas vendues à des fins commerciales. En tant que titulaire des droits d'auteur, le projet PASAS et l'IRD demande à être explicitement mentionné et à recevoir une copie de la publication. Pour une utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de créer un lien vers la ressource originale sur le site Web de PASAS, <https://pasas-minka.fr>.

